



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2024-178

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2024

# Sommaire

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins**

- R28-2024-10-29-00054 - Arrêté du 29 octobre 2024 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant les chirurgiens-dentistes libéraux en Normandie (65 pages) Page 5
- R28-2024-10-29-00053 - DECISION DU 29 OCTOBRE 2024 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D UNE OFFICINE DE PHARMACIE SARL « PHARMACIE DE BURON SAINT-CONTEST » SITUEE A SAINT CONTEST (14280) (3 pages) Page 71
- R28-2024-10-30-00008 - REVOUVELLEMENT AUTORISATION DE SOINS DE LONGUE DUREE - CH LISIEUX (1 page) Page 75
- R28-2024-10-30-00007 - REVOUVELLEMENT AUTORISATION DE SOINS DE LONGUE DUREE - CH VIRE (1 page) Page 77

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie**

- R28-2024-11-05-00007 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024 (6 pages) Page 79
- R28-2024-11-05-00004 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°7 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PRÉVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024 (8 pages) Page 86
- R28-2024-11-05-00005 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°7 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024 (5 pages) Page 95
- R28-2024-11-05-00008 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024 (9 pages) Page 101
- R28-2024-11-05-00002 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024 (13 pages) Page 111

## **Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale - Antenne interrégionale de Rennes**

- R28-2024-11-08-00004 - Arrêté du 8 novembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

R28-2024-11-06-00005 - Arrêté n°174/2024 en date du 06 novembre 2024 - Portant autorisation exceptionnelle de la pêche des huîtres plates (*Ostrea edulis*) sur la côte Ouest Cotentin pour la campagne 2024?? (5 pages) Page 128

R28-2024-11-06-00002 - Arrêté n°177/2024 en date du 06 novembre 2024 - Fixant les jours de pêche, le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) et la zone jachère dans le secteur « Baie de Seine »?? (2 pages) Page 134

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / DIR**

R28-2024-11-04-00009 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire à l'effet de signer le actes sous le progiciel Chorus (4 pages) Page 137

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SG/MAJ**

R28-2024-11-06-00001 - Décision n°2024-115 - Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers (11 pages) Page 142

## **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie / Conservation régionale des monuments historiques**

R28-2024-10-25-00004 - Arrêté n° 50 portant inscription au titre des Monuments historiques du Manoir dit des Hollandais au Marais-Vernier (Eure) (2 pages) Page 154

## **EPF Normandie /**

R28-2024-10-29-00037 - (2024-10-25)-CA-37-Friches-Ajustement plan de financement d'opérations (2 pages) Page 157

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-11-07-00005 - 2024\_10\_26 Délégation de signature Bail\_pro SDPA Honfleur. P.LEGAL pdf (2 pages) Page 160

R28-2024-11-07-00004 - 2024\_11\_06 Délégation de signature prêt à usage Caudebec\_les\_E. - P.LEGALpdf (2 pages) Page 163

R28-2024-11-08-00002 - Délégation de signature - COMMUNE MORTREE BD 61 A.GIRARD.pdf (2 pages) Page 166

R28-2024-11-08-00001 - Délégation de signature - Cts BAUCHET MORTREE\_ A.GIRARD.pdf (2 pages) Page 169

R28-2024-11-08-00003 - Délégation de signature BRIONNE - Mme Christèle VERHAEGHE.pdf (1 page) Page 172

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2024-11-07-00001 - Arrêté N°SGAR 24-137 portant délégation de signature aux préfets de département pour l'attribution et la gestion des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (2 pages) Page 174

R28-2024-11-07-00003 - Arrêté SGAR N° 24-138 portant dérogation à l'article R.2334.24 du CGCT Financement DSIL au bénéfice de la commune de Maromme concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie et d'extension de la Médiathèque (2 pages)

Page 177

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-10-29-00054

Arrêté du 29 octobre 2024 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant les chirurgiens-dentistes libéraux en Normandie

**Arrêté du 29 octobre 2024 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant les chirurgiens-dentistes libéraux en Normandie.**

- VU le code de la santé publique, notamment son article L. 1434-4 ;
- VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-9 et L. 162-14-1 ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU le décret n° 2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé ;
- VU le décret du 26 juin 2024 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie — Monsieur François MENGIN LECREULX — à compter du 26 juin 2024 ;
- VU l'arrêté du 23 août 2023 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les chirurgiens-dentistes libéraux et l'Assurance Maladie ;
- VU l'arrêté du 20 mars 2024 relatif à la méthodologie applicable à la profession de chirurgien-dentiste pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;
- VU la décision du 26 juin 2024 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- VU l'avis de la Commission Paritaire Régionale des chirurgiens-dentistes en date du 13 juin 2024 ;
- VU l'avis de la commission permanente de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 19 septembre 2024 ;
- VU l'avis du Conseil territorial de santé de l'Orne en date du 2 septembre 2024 ;
- VU l'avis du Conseil territorial de santé de la Manche en date du 12 septembre 2024 ;
- VU l'avis du Conseil territorial de santé du Calvados en date du 19 septembre 2024 ;
- VU l'avis du Conseil territorial de santé du Havre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;
- VU l'avis du Conseil territorial de santé de Dieppe en date du 11 octobre 2024 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

VU l'avis du Conseil territorial de santé de Rouen-Elbeuf en date du 14 octobre 2024 ;

**CONSIDERANT** les conclusions favorables de la concertation organisée au niveau régional conformément à l'article L.1434-4 du code de la santé publique avec les représentants de la profession (URPS chirurgiens-dentistes, Conseils régional et départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, commission paritaire régionale des chirurgiens-dentistes) et les instances de démocratie sanitaire (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie et conseils territoriaux de santé) ;

### Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

#### ARRETE :

Article 1 : Le présent arrêté vient définir les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, ainsi que les zones dans lesquelles l'offre est particulièrement élevée concernant la profession de chirurgien-dentiste. Ces zones sont réparties en cinq catégories :

- les zones très sous-dotées ;
- les zones sous-dotées ;
- les zones intermédiaires ;
- les zones très dotées ;
- les zones non prioritaires.

La liste des communes classées dans chacune de ces zones ainsi que la cartographie régionale de ce zonage figurent en annexes de cet arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté abroge :

- l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie du 23 juillet 2013 fixant les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des chirurgiens-dentistes libéraux ;
- l'arrêté n°2013289-0005 du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie du 16 octobre 2013, portant adoption de l'avenant 3 au Schéma Régional d'Organisation des Soins de Haute-Normandie portant détermination du zonage pour les chirurgiens-dentistes.

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au Recueil Régional des Actes Administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région et des cinq préfectures de département.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- d'un recours contentieux formé devant le Tribunal Administratif compétent. La saisine du Tribunal Administratif de Caen, *sis 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen*, peut se faire de manière dématérialisée via Télérecours citoyen : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 5 : Le directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 29 octobre 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

## ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES CLASSEES EN ZONE « TRES SOUS-DOTEE »

Département	Code INSEE de la commune (2022)	Libellé de la commune (2022)	Qualification attribuée par l'arrêté régional
CALVADOS	14001	Ablon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14003	Agy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14005	Valambray	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14007	Amayé-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14011	Aurseulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14012	Angerville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14014	Colomby-Anguerny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14015	Anisy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14016	Annebault	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14019	Arganchy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14020	Argences	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14021	Arromanches-les-Bains	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14022	Asnelles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14023	Asnières-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14024	Auberville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14025	Aubigny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14026	Audrieu	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14027	Les Monts d'Aunay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14032	Les Authieux-sur-Calonne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14033	Auvillars	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14035	Balleroy-sur-Drôme	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14037	Malherbe-sur-Ajon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14038	Banville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14039	Barbery	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14040	Barbeville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14041	Barneville-la-Bertran	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14043	Barou-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14044	Basly	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14046	Bavent	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14047	Bayeux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14049	Bazenville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14050	La Bazoque	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14053	Beaumais	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14055	Beaumont-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14057	Bellengreville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14060	Bénouville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14062	Bény-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14063	Bernesq	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14064	Bernières-d'Ailly	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14066	Bernières-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14070	Beuvron-en-Auge	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14077	Blangy-le-Château	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14078	Blay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14079	Blonville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14080	Le Bô	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14083	Bonnebosq	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14084	Bonnemaison	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14085	Bonneville-la-Louvet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14087	Bonnœuil	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14088	Bons-Tassilly	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14090	Boulon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14091	Bourgeauville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14092	Bourguébus	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14093	Branville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14096	Brémoy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14097	Bretteville-le-Rabet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14100	Bretteville-sur-Laize	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14102	Le Breuil-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14103	Le Breuil-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14107	Bricqueville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14110	Brucourt	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14111	Bucéels	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14116	Le Bû-sur-Rouvres	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14117	Cabourg	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14120	Cahagnes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14121	Cahagnolles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14122	La Caine	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14124	La Cambe	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14126	Cambremer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14130	Campigny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14132	Canchy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14134	Canteloup	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14135	Carcagny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14136	Cardonville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14138	Cartigny-l'Épinay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14140	Castillon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14141	Castillon-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14143	Caumont-sur-Aure	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14145	Cauvicourt	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14146	Cauville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14147	Cernay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14149	Cesny-aux-Vignes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14150	Cesny-les-Sources	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14159	Chouain	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14160	Cintheaux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14161	Clarbec	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14162	Clécy	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14163	Cléville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14165	Colleville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14166	Colleville-Montgomery	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14168	Colombières	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14169	Colombiers-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14171	Combray	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14172	Commes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14173	Condé-sur-Ifs	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14174	Condé-en-Normandie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14175	Condé-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14180	Cordey	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14181	Cormelles-le-Royal	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14182	Cormolain	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14183	Cossesseville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14184	Cottun	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14190	Courcy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14191	Courseulles-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14194	Courtonne-les-Deux-Églises	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14195	Courvaudon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14196	Crépon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14197	Cresserons	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14198	Cresseveuille	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14200	Creully sur Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14202	Cricqueboëuf	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14203	Cricqueville-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14204	Cricqueville-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14206	Crocq	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14207	Croisilles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14209	Crouay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14211	Culey-le-Patry	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14214	Cussy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14216	Damblainville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14218	Danestal	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14223	Le Détroit	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14224	Deux-Jumeaux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14225	Dives-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14226	Donnay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14227	Douville-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14228	Douvres-la-Délivrande	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14229	Dozulé	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14230	Drubec	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14231	Beaufour-Druval	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14232	Ducy-Sainte-Marguerite	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14236	Ellon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14238	Englesqueville-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14239	Englesqueville-la-Percée	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14240	Épaney	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14241	Épinay-sur-Odon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14243	Équemauville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14244	Eraines	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14245	Ernes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14248	Espins	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14250	Esquay-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14251	Esson	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14252	Estrées-la-Campagne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14256	Étréham	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14258	Falaise	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14261	Le Faulq	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14266	Feuguerolles-Bully	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14269	Fierville-les-Parcs	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14271	Fleury-sur-Orne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14272	La Folie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14273	La Folletière-Abenon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14275	Fontaine-Henry	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14276	Fontaine-le-Pin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14277	Fontenay-le-Marmion	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14281	Formigny La Bataille	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14282	Foulognes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14283	Fourches	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14284	Fourneaux-le-Val	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14285	Le Fournet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14286	Fourneville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14289	Fresné-la-Mère	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14290	Fresney-le-Puceux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14291	Fresney-le-Vieux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14293	Fumichon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14298	Géfosse-Fontenay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14299	Genneville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14300	Gerrots	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14302	Glanville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14304	Gonneville-sur-Honfleur	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14305	Gonneville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14306	Gonneville-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14308	Goustranville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14309	Gouvix	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14310	Grainville-Langannerie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14312	Grandcamp-Maisy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14316	Grangues	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14318	Graye-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14320	Grimbosq	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14322	Guéron	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14325	Hermanville-sur-Mer	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14329	Heuland	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14332	La Hoguette	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14333	Honfleur	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14335	Hotot-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14336	Hottot-les-Bagues	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14338	Houlgate	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14341	Ifs	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14342	Isigny-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14343	Les Isles-Bardel	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14345	Jort	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14346	Juaye-Mondaye	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14347	Dialan sur Chaîne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14348	Juvigny-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14349	Laize-Clinchamps	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14353	Landes-sur-Ajon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14354	Langrune-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14355	Ponts sur Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14357	Terres de Druance	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14358	Léaupartie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14360	Leffard	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14362	Lessard-et-le-Chêne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14364	Lingèvres	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14365	Lion-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14367	Lison	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14368	Lisores	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14369	Litteau	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14370	Le Molay-Littry	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14371	Livarot-Pays-d'Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14374	Les Loges	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14375	Les Loges-Saulces	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14377	Longues-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14378	Longueville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14379	Longvillers	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14381	Louvagny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14384	Luc-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14385	Magny-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14389	Maisoncelles-Pelvey	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14391	Maisons	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14394	Maizières	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14397	Mandeville-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14399	Manneville-la-Pipard	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14400	Le Manoir	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14401	Manvieux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14402	Le Marais-la-Chapelle	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14404	Martainville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14405	Martigny-sur-l'Ante	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14406	Moulins-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14407	Mathieu	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14408	May-sur-Orne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14409	Merville-Franceville-Plage	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14410	Méry-Bissières-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14411	Meslay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14412	Le Mesnil-au-Grain	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14426	Le Mesnil-sur-Blangy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14427	Le Mesnil-Villement	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14430	Meuvaines	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14431	Mézidon Vallée d'Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14436	Monceaux-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14439	Monfréville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14445	Montfiquet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14446	Montigny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14449	Monts-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14452	Morteaux-Couliboëuf	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14453	Mosles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14455	Moulines	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14456	Moult-Chicheboville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14457	Les Moutiers-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14458	Les Moutiers-en-Cinglais	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14460	Moyaux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14461	Mutrécý	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14465	Nonant	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14467	Noron-l'Abbaye	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14468	Noron-la-Poterie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14469	Norrey-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14473	Notre-Dame-de-Livaye	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14474	Notre-Dame-d'Estrées-Corbon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14475	Val d'Arry	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14476	Olendon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14478	Orbec	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14480	Osmanville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14482	Ouézy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14483	Ouffières	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14486	OUILLY-le-Tesson	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14488	Ouistreham	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14491	Parfouru-sur-Odon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14492	Pennedepie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14494	Périers-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14496	Périgny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14497	Perrières	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14498	Pertheville-Ners	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14499	Petiville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14500	Pierrefitte-en-Auge	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14501	Pierrefitte-en-Cinglais	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14502	Pierrepoint	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14504	Le Pin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14506	Planquery	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14509	Plumetot	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14510	La Pommeraye	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14511	Pont-Bellanger	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14512	Pontécoulant	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14514	Pont-l'Évêque	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14515	Port-en-Bessin-Huppain	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14516	Potigny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14519	Préaux-Bocage	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14524	Putot-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14527	Belle Vie en Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14528	Quetteville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14529	Ranchy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14531	Rapilly	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14533	Repentigny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14534	Reux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14535	Reviers	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14536	La Rivière-Saint-Sauveur	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14538	Castine-en-Plaine	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14546	Rouvres	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14547	Rubercy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14550	Rumesnil	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14552	Ryes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14554	Le Castelet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14555	Saint-André-d'Hébertot	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14556	Saint-André-sur-Orne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14558	Saint-Aubin-d'Arquenay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14559	Saint-Aubin-des-Bois	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14562	Saint-Aubin-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14563	Saint-Benoît-d'Hébertot	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14565	Saint-Côme-de-Fresné	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14569	Sainte-Croix-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14570	Valorbiquet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14572	Saint-Denis-de-Méré	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14575	Saint-Étienne-la-Thillaye	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14576	Val-de-Vie	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14578	Saint-Gatien-des-Bois	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14579	Seulline	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14586	Saint-Germain-du-Pert	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14588	Saint-Germain-Langot	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14589	Saint-Germain-le-Vasson	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14590	Sainte-Honorine-de-Ducy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14591	Aure sur Mer	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14593	Saint-Hymer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14598	Saint-Jouin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14601	Saint-Julien-sur-Calonne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14602	Saint-Lambert	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14603	Saint-Laurent-de-Condell	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14605	Saint-Laurent-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14606	Saint-Léger-Dubosq	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14607	Saint-Louet-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14609	Saint-Loup-Hors	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14613	Saint-Marcouf	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14614	Sainte-Marguerite-d'Elle	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14619	Sainte-Marie-Outre-l'Eau	Zone très sous-dotée
		Saint-Martin-de-Bienfaite-la-	Zone très sous-dotée
		Cressonnière	
CALVADOS	14621		
CALVADOS	14622	Saint-Martin-de-Blagny	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14623	Saint-Martin-de-Fontenay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14627	Saint-Martin-de-Mieux	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14630	Saint-Martin-des-Entrées	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14635	Saint-Omer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14637	Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14643	Saint-Paul-du-Vernay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14645	Saint-Pierre-Azif	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14646	Saint-Pierre-Canivet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14649	Saint-Pierre-du-Bû	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14650	Saint-Pierre-du-Fresne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14652	Saint-Pierre-du-Mont	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14654	Saint-Pierre-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14656	Saint-Rémy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14659	Saint-Sylvain	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14660	Saint-Vaast-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14661	Saint-Vaast-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14663	Saint-Vigor-le-Grand	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14664	Sallen	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14665	Sallenelles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14667	Saon	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14668	Saonnet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14669	Sassy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14672	Val de Drôme	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14674	Soignolles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14675	Soliers	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14676	Sommervieu	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14677	Soulangy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14678	Soumont-Saint-Quentin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14679	Subles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14680	Sully	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14681	Surray	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14682	Surville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14687	Le Theil-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14689	Thury-Harcourt-le-Hom	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14692	Tilly-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14694	Le Torquesne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14700	Tour-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14705	Tournières	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14706	Tourville-en-Auge	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14708	Tracy-Bocage	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14709	Tracy-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14710	Tréprel	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14711	Trévières	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14713	Montillières-sur-Orne	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14714	Le Tronquay	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14715	Trouville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14716	Trungy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14719	Urville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14720	Ussy	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14721	Vacognes-Neuilly	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14723	Valsemé	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14724	Varaville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14726	Valdallière	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14728	Vaucelles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14731	Vauville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14732	Vaux-sur-Aure	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14733	Vaux-sur-Seulles	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14734	Vendes	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14735	Vendeuvre	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14737	Versainville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14739	Ver-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14740	La Vespière-Friardel	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14741	Le Vey	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14742	Vicques	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14743	Victot-Pontfol	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14744	Vienne-en-Bessin	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14745	Vierville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14748	Vieux-Bourg	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14751	Vignats	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14752	Villers-Bocage	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14753	Villers-Canivet	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14754	Villers-sur-Mer	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14755	Villerville	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14756	La Villette	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14759	Villy-lez-Falaise	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14760	Villy-Bocage	Zone très sous-dotée
CALVADOS	14761	Vimont	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14764	Pont-d'Ouilly	Zone très sous-dotée
EURE	27001	Aclou	Zone très sous-dotée
EURE	27003	Acquigny	Zone très sous-dotée
EURE	27004	Aigleville	Zone très sous-dotée
EURE	27005	Ailly	Zone très sous-dotée
EURE	27006	Aizier	Zone très sous-dotée
EURE	27009	Ambenay	Zone très sous-dotée
EURE	27010	Amécourt	Zone très sous-dotée
EURE	27011	Amfreville-Saint-Amand	Zone très sous-dotée
EURE	27012	Amfreville-les-Champs	Zone très sous-dotée
EURE	27013	Amfreville-sous-les-Monts	Zone très sous-dotée
EURE	27014	Amfreville-sur-Iton	Zone très sous-dotée
EURE	27015	Andé	Zone très sous-dotée
EURE	27016	Les Andelys	Zone très sous-dotée
EURE	27018	Apperville-Annebault	Zone très sous-dotée
EURE	27019	Armentières-sur-Avre	Zone très sous-dotée
EURE	27021	Asnières	Zone très sous-dotée
EURE	27022	Le Val d'Hazey	Zone très sous-dotée
EURE	27023	Aulnay-sur-Iton	Zone très sous-dotée
EURE	27025	Autheuil-Authouillet	Zone très sous-dotée
EURE	27027	Les Authieux	Zone très sous-dotée
EURE	27028	Authou	Zone très sous-dotée
EURE	27034	Bacqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27035	Bailleul-la-Vallée	Zone très sous-dotée
EURE	27036	Bâlines	Zone très sous-dotée
EURE	27037	Barc	Zone très sous-dotée
EURE	27038	Les Barils	Zone très sous-dotée
EURE	27039	Barneville-sur-Seine	Zone très sous-dotée
EURE	27040	Barquet	Zone très sous-dotée
EURE	27042	Barville	Zone très sous-dotée
EURE	27043	Les Baux-de-Breteuil	Zone très sous-dotée
EURE	27045	Bazincourt-sur-Epte	Zone très sous-dotée
EURE	27046	Bazoques	Zone très sous-dotée
EURE	27047	Beaubray	Zone très sous-dotée
EURE	27048	Beauficel-en-Lyons	Zone très sous-dotée
EURE	27049	Mesnil-en-Ouche	Zone très sous-dotée
EURE	27050	Beaumontel	Zone très sous-dotée
EURE	27051	Beaumont-le-Roger	Zone très sous-dotée
EURE	27052	Le Bec-Hellouin	Zone très sous-dotée
EURE	27053	Le Bec-Thomas	Zone très sous-dotée
EURE	27054	Bémécourt	Zone très sous-dotée
EURE	27055	Bérengeville-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27056	Bernay	Zone très sous-dotée
EURE	27057	Bernienville	Zone très sous-dotée
EURE	27676	Les Trois Lacs	Zone très sous-dotée
EURE	27059	Bernouville	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

EURE	27061	Berthouville	Zone très sous-dotée
EURE	27062	Les Monts du Roumois	Zone très sous-dotée
EURE	27063	Berville-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27064	Berville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
EURE	27065	Beuzeville	Zone très sous-dotée
EURE	27066	Bézu-la-Forêt	Zone très sous-dotée
EURE	27067	Bézu-Saint-Éloi	Zone très sous-dotée
EURE	27068	Bois-Anzeray	Zone très sous-dotée
EURE	27069	Bois-Arnault	Zone très sous-dotée
EURE	27070	Frenelles-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27071	Le Bois-Hellain	Zone très sous-dotée
EURE	27072	Bois-Jérôme-Saint-Ouen	Zone très sous-dotée
EURE	27073	Bois-le-Roi	Zone très sous-dotée
EURE	27074	Boisney	Zone très sous-dotée
EURE	27075	Bois-Normand-près-Lyre	Zone très sous-dotée
EURE	27076	Boisset-les-Prévanches	Zone très sous-dotée
EURE	27077	Boissey-le-Châtel	Zone très sous-dotée
EURE	27078	La Boissière	Zone très sous-dotée
EURE	27079	Boissy-Lamberville	Zone très sous-dotée
EURE	27081	Boncourt	Zone très sous-dotée
EURE	27082	La Bonneville-sur-Iton	Zone très sous-dotée
EURE	27083	Bonneville-Aptot	Zone très sous-dotée
EURE	27085	Flancourt-Crescy-en-Roumois	Zone très sous-dotée
EURE	27089	Thénouville	Zone très sous-dotée
EURE	27090	Bosroumois	Zone très sous-dotée
EURE	27091	Bosgouet	Zone très sous-dotée
EURE	27094	Bosquentin	Zone très sous-dotée
EURE	27095	Bosrobert	Zone très sous-dotée
EURE	27096	Les Bottereaux	Zone très sous-dotée
EURE	27097	Bouafles	Zone très sous-dotée
EURE	27098	Bouchevilliers	Zone très sous-dotée
EURE	27100	Boulleville	Zone très sous-dotée
EURE	27101	Bouquelon	Zone très sous-dotée
EURE	27102	Bouquetot	Zone très sous-dotée
EURE	27103	Bourg-Achard	Zone très sous-dotée
EURE	27104	Bourg-Beaudouin	Zone très sous-dotée
EURE	27105	Grand Bourgtheroulde	Zone très sous-dotée
EURE	27106	Bournainville-Faverolles	Zone très sous-dotée
EURE	27107	Bourneville-Sainte-Croix	Zone très sous-dotée
EURE	27108	Bourth	Zone très sous-dotée
EURE	27109	Bray	Zone très sous-dotée
EURE	27110	Brestot	Zone très sous-dotée
EURE	27111	Bretagnolles	Zone très sous-dotée
EURE	27112	Breteuil	Zone très sous-dotée
EURE	27113	Brétigny	Zone très sous-dotée
EURE	27114	Breuilpont	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

EURE	27116	Brionne	Zone très sous-dotée
EURE	27117	Brogie	Zone très sous-dotée
EURE	27119	Bueil	Zone très sous-dotée
EURE	27120	Burey	Zone très sous-dotée
EURE	27123	Caillouet-Orgeville	Zone très sous-dotée
EURE	27125	Calleville	Zone très sous-dotée
EURE	27126	Campigny	Zone très sous-dotée
EURE	27127	Canappeville	Zone très sous-dotée
EURE	27129	Caorches-Saint-Nicolas	Zone très sous-dotée
EURE	27130	Capelle-les-Grands	Zone très sous-dotée
EURE	27132	Caugé	Zone très sous-dotée
EURE	27133	Caumont	Zone très sous-dotée
EURE	27134	Cauverville-en-Roumois	Zone très sous-dotée
EURE	27135	Cesseville	Zone très sous-dotée
EURE	27136	Chaignes	Zone très sous-dotée
EURE	27137	Chaise-Dieu-du-Theil	Zone très sous-dotée
EURE	27138	Chamblac	Zone très sous-dotée
EURE	27139	Chambord	Zone très sous-dotée
EURE	27140	Chambray	Zone très sous-dotée
EURE	27141	Champ-Dolent	Zone très sous-dotée
EURE	27142	Champenard	Zone très sous-dotée
EURE	27144	Champigny-la-Futelaye	Zone très sous-dotée
EURE	27146	La Chapelle-Bayvel	Zone très sous-dotée
EURE	27148	La Chapelle-Gauthier	Zone très sous-dotée
EURE	27149	La Chapelle-Hareng	Zone très sous-dotée
EURE	27151	Charleval	Zone très sous-dotée
EURE	27153	Chauvincourt-Provemont	Zone très sous-dotée
EURE	27154	Chavigny-Bailleul	Zone très sous-dotée
EURE	27155	Chennebrun	Zone très sous-dotée
EURE	27156	Chéronvilliers	Zone très sous-dotée
EURE	27157	Marbois	Zone très sous-dotée
EURE	27158	Cierrey	Zone très sous-dotée
EURE	27162	Collandres-Quincarnon	Zone très sous-dotée
EURE	27163	Colletot	Zone très sous-dotée
EURE	27164	Combon	Zone très sous-dotée
EURE	27165	Conches-en-Ouche	Zone très sous-dotée
EURE	27167	Condé-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27168	Connelles	Zone très sous-dotée
EURE	27169	Conteville	Zone très sous-dotée
EURE	27170	Cormeilles	Zone très sous-dotée
EURE	27171	Le Cormier	Zone très sous-dotée
EURE	27173	Corneville-la-Fouquetière	Zone très sous-dotée
EURE	27174	Corneville-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27176	Coudray	Zone très sous-dotée
EURE	27177	Coudres	Zone très sous-dotée
EURE	27179	Courbépine	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

EURE	27180	Courcelles-sur-Seine	Zone très sous-dotée
EURE	27182	Courteilles	Zone très sous-dotée
EURE	27183	La Couture-Boussey	Zone très sous-dotée
EURE	27184	Crasville	Zone très sous-dotée
EURE	27185	Crestot	Zone très sous-dotée
EURE	27187	Criquebeuf-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27189	La Croisille	Zone très sous-dotée
EURE	27190	Croisy-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27191	Clef Vallée d'Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27192	Crosville-la-Vieille	Zone très sous-dotée
EURE	27193	Croth	Zone très sous-dotée
EURE	27194	Cuverville	Zone très sous-dotée
EURE	27198	Mesnils-sur-Iton	Zone très sous-dotée
EURE	27199	Dangu	Zone très sous-dotée
EURE	27201	Daubeuf-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27202	Daubeuf-près-Vatteville	Zone très sous-dotée
EURE	27203	Douains	Zone très sous-dotée
EURE	27204	Doudeauville-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27205	Douville-sur-Andelle	Zone très sous-dotée
EURE	27207	Drucourt	Zone très sous-dotée
EURE	27208	Duranville	Zone très sous-dotée
EURE	27209	Écaquelon	Zone très sous-dotée
EURE	27210	Écardenville-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27212	Écauville	Zone très sous-dotée
EURE	27213	Vexin-sur-Epte	Zone très sous-dotée
EURE	27214	Écouis	Zone très sous-dotée
EURE	27215	Ecquetot	Zone très sous-dotée
EURE	27217	Émanville	Zone très sous-dotée
EURE	27218	Épaignes	Zone très sous-dotée
EURE	27219	Épégard	Zone très sous-dotée
EURE	27220	Épieds	Zone très sous-dotée
EURE	27222	Épreville-en-Lieuvin	Zone très sous-dotée
EURE	27224	Épreville-près-le-Neubourg	Zone très sous-dotée
EURE	27226	Étrépagny	Zone très sous-dotée
EURE	27227	Étréville	Zone très sous-dotée
EURE	27228	Éturqueraye	Zone très sous-dotée
EURE	27230	Ézy-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27231	Fains	Zone très sous-dotée
EURE	27232	Farceaux	Zone très sous-dotée
EURE	27233	Fatouville-Grestain	Zone très sous-dotée
EURE	27235	Faverolles-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27237	Le Favril	Zone très sous-dotée
EURE	27238	Ferrières-Haut-Clocher	Zone très sous-dotée
EURE	27239	Ferrières-Saint-Hilaire	Zone très sous-dotée
EURE	27240	La Ferrière-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27241	Feuguerolles	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>


ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

EURE	27242	Le Fidelaire	Zone très sous-dotée
EURE	27243	Fiquefleur-Équainville	Zone très sous-dotée
EURE	27245	Fleury-la-Forêt	Zone très sous-dotée
EURE	27246	Fleury-sur-Andelle	Zone très sous-dotée
EURE	27247	Flipou	Zone très sous-dotée
EURE	27248	Folleville	Zone très sous-dotée
EURE	27249	Fontaine-Bellenger	Zone très sous-dotée
EURE	27251	Fontaine-l'Abbé	Zone très sous-dotée
EURE	27252	Fontaine-la-Louvet	Zone très sous-dotée
EURE	27254	Fontaine-sous-Jouy	Zone très sous-dotée
EURE	27256	La Forêt-du-Parc	Zone très sous-dotée
EURE	27258	Fort-Moville	Zone très sous-dotée
EURE	27259	Foucrainville	Zone très sous-dotée
EURE	27260	Foulbec	Zone très sous-dotée
EURE	27261	Fouqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27263	Le Perrey	Zone très sous-dotée
EURE	27266	Franqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27267	Freneuse-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27269	Fresne-Cauverville	Zone très sous-dotée
EURE	27271	Fresney	Zone très sous-dotée
EURE	27273	Gadencourt	Zone très sous-dotée
EURE	27275	Gaillon	Zone très sous-dotée
EURE	27276	Gamaches-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27277	La Baronnie	Zone très sous-dotée
EURE	27278	Garennes-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27279	Gasny	Zone très sous-dotée
EURE	27281	Gaudreville-la-Rivière	Zone très sous-dotée
EURE	27284	Gisors	Zone très sous-dotée
EURE	27285	Giverny	Zone très sous-dotée
EURE	27286	Giverville	Zone très sous-dotée
EURE	27287	Glisolles	Zone très sous-dotée
EURE	27288	Glos-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27289	La Goulafrière	Zone très sous-dotée
EURE	27290	Goupil-Othon	Zone très sous-dotée
EURE	27291	Gournay-le-Guérin	Zone très sous-dotée
EURE	27294	Val d'Orger	Zone très sous-dotée
EURE	27295	Grand-Camp	Zone très sous-dotée
EURE	27298	Graveron-Sémerville	Zone très sous-dotée
EURE	27300	Grosley-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27302	Le Bosc du Theil	Zone très sous-dotée
EURE	27304	Guerny	Zone très sous-dotée
EURE	27307	Guiseniers	Zone très sous-dotée
EURE	27309	L'Habit	Zone très sous-dotée
EURE	27310	Hacqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27311	Harcourt	Zone très sous-dotée
EURE	27312	Hardencourt-Cocherel	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

EURE	27313	La Harengère	Zone très sous-dotée
EURE	27315	Harquency	Zone très sous-dotée
EURE	27316	Hauville	Zone très sous-dotée
EURE	27317	La Haye-Aubrée	Zone très sous-dotée
EURE	27318	La Haye-de-Calleville	Zone très sous-dotée
EURE	27319	La Haye-de-Routot	Zone très sous-dotée
EURE	27320	La Haye-du-Theil	Zone très sous-dotée
EURE	27321	La Haye-le-Comte	Zone très sous-dotée
EURE	27322	La Haye-Malherbe	Zone très sous-dotée
EURE	27323	La Haye-Saint-Sylvestre	Zone très sous-dotée
EURE	27324	Hébécourt	Zone très sous-dotée
EURE	27325	Hecmanville	Zone très sous-dotée
EURE	27326	Hécourt	Zone très sous-dotée
EURE	27327	Hectomare	Zone très sous-dotée
EURE	27329	Hennezis	Zone très sous-dotée
EURE	27330	Herqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27331	Heubécourt-Haricourt	Zone très sous-dotée
EURE	27332	Heudebouville	Zone très sous-dotée
EURE	27333	Heudicourt	Zone très sous-dotée
EURE	27334	Heudreville-en-Lieuvin	Zone très sous-dotée
EURE	27335	Heudreville-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27336	La Heunière	Zone très sous-dotée
EURE	27337	Heuqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27339	Hondouville	Zone très sous-dotée
EURE	27340	Honguemare-Guenouville	Zone très sous-dotée
EURE	27341	L'Hosmes	Zone très sous-dotée
EURE	27345	La Houssaye	Zone très sous-dotée
EURE	27346	Houville-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27349	Illeville-sur-Montfort	Zone très sous-dotée
EURE	27351	Incarville	Zone très sous-dotée
EURE	27354	Iville	Zone très sous-dotée
EURE	27355	Ivry-la-Bataille	Zone très sous-dotée
EURE	27358	Jouy-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27359	Juignettes	Zone très sous-dotée
EURE	27360	Jumelles	Zone très sous-dotée
EURE	27361	La Lande-Saint-Léger	Zone très sous-dotée
EURE	27363	Le Landin	Zone très sous-dotée
EURE	27364	Launay	Zone très sous-dotée
EURE	27365	Léry	Zone très sous-dotée
EURE	27367	Lieurey	Zone très sous-dotée
EURE	27368	Lignerolles	Zone très sous-dotée
EURE	27369	Lilly	Zone très sous-dotée
EURE	27370	Lisors	Zone très sous-dotée
EURE	27371	Livet-sur-Authou	Zone très sous-dotée
EURE	27372	Longchamps	Zone très sous-dotée
EURE	27373	Lorleau	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

EURE	27374	Louversey	Zone très sous-dotée
EURE	27375	Louviers	Zone très sous-dotée
EURE	27377	Lyons-la-Forêt	Zone très sous-dotée
EURE	27379	Mainneville	Zone très sous-dotée
EURE	27380	Malleville-sur-le-Bec	Zone très sous-dotée
EURE	27381	Malouy	Zone très sous-dotée
EURE	27382	Mandeville	Zone très sous-dotée
EURE	27383	Mandres	Zone très sous-dotée
EURE	27384	Manneville-la-Raoult	Zone très sous-dotée
EURE	27385	Manneville-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27386	Le Manoir	Zone très sous-dotée
EURE	27388	Marais-Vernier	Zone très sous-dotée
EURE	27389	Marbeuf	Zone très sous-dotée
EURE	27391	Marcilly-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27392	Martigny	Zone très sous-dotée
EURE	27393	Martainville	Zone très sous-dotée
EURE	27394	Martot	Zone très sous-dotée
EURE	27395	Mélicourt	Zone très sous-dotée
EURE	27396	Ménesqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27397	Ménilles	Zone très sous-dotée
EURE	27398	Menneval	Zone très sous-dotée
EURE	27400	Merey	Zone très sous-dotée
EURE	27403	Le Mesnil-Jourdain	Zone très sous-dotée
EURE	27404	Mesnil-Rousset	Zone très sous-dotée
EURE	27405	Mesnil-sous-Vienne	Zone très sous-dotée
EURE	27407	Mesnil-Verclives	Zone très sous-dotée
EURE	27408	Mézières-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27412	Terres de Bord	Zone très sous-dotée
EURE	27413	Montfort-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27414	Montreuil-l'Argillé	Zone très sous-dotée
EURE	27415	Morainville-Jouveaux	Zone très sous-dotée
EURE	27417	Morgny	Zone très sous-dotée
EURE	27418	Morsan	Zone très sous-dotée
EURE	27419	Mouettes	Zone très sous-dotée
EURE	27420	Mouflaines	Zone très sous-dotée
EURE	27421	Mousseaux-Neuville	Zone très sous-dotée
EURE	27422	Muids	Zone très sous-dotée
EURE	27424	Nagel-Séze-Mesnil	Zone très sous-dotée
EURE	27425	Nassandres sur Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27426	Neaufles-Saint-Martin	Zone très sous-dotée
EURE	27427	Neaufles-Auvergny	Zone très sous-dotée
EURE	27428	Le Neubourg	Zone très sous-dotée
EURE	27429	Neuilly	Zone très sous-dotée
EURE	27430	La Neuve-Grange	Zone très sous-dotée
EURE	27431	La Neuve-Lyre	Zone très sous-dotée
EURE	27432	La Neuville-du-Bosc	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

EURE	27433	Neuville-sur-Authou	Zone très sous-dotée
EURE	27434	Noards	Zone très sous-dotée
EURE	27435	La Noë-Poulain	Zone très sous-dotée
EURE	27436	Nogent-le-Sec	Zone très sous-dotée
EURE	27437	Nojeon-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27441	Notre-Dame-d'Épine	Zone très sous-dotée
EURE	27442	Notre-Dame-du-Hamel	Zone très sous-dotée
EURE	27444	Le Noyer-en-Ouche	Zone très sous-dotée
EURE	27445	Noyers	Zone très sous-dotée
EURE	27446	Ormes	Zone très sous-dotée
EURE	27447	Le Val-Doré	Zone très sous-dotée
EURE	27448	Pacy-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27453	Perriers-sur-Andelle	Zone très sous-dotée
EURE	27455	Piencourt	Zone très sous-dotée
EURE	27456	Pinterville	Zone très sous-dotée
EURE	27457	Piseux	Zone très sous-dotée
EURE	27458	Pîtres	Zone très sous-dotée
EURE	27459	Les Places	Zone très sous-dotée
EURE	27460	Plainville	Zone très sous-dotée
EURE	27462	Le Planquay	Zone très sous-dotée
EURE	27463	Plasnes	Zone très sous-dotée
EURE	27465	Le Plessis-Hébert	Zone très sous-dotée
EURE	27466	Le Plessis-Sainte-Opportune	Zone très sous-dotée
EURE	27467	Pont-Audemer	Zone très sous-dotée
EURE	27468	Pont-Authou	Zone très sous-dotée
EURE	27470	Pont-Saint-Pierre	Zone très sous-dotée
EURE	27471	Porte-de-Seine	Zone très sous-dotée
EURE	27472	Portes	Zone très sous-dotée
EURE	27473	Port-Mort	Zone très sous-dotée
EURE	27474	Poses	Zone très sous-dotée
EURE	27475	La Poterie-Mathieu	Zone très sous-dotée
EURE	27476	Les Préaux	Zone très sous-dotée
EURE	27477	Pressagny-l'Orgueilleux	Zone très sous-dotée
EURE	27480	Puchay	Zone très sous-dotée
EURE	27481	Pullay	Zone très sous-dotée
EURE	27482	La Pyle	Zone très sous-dotée
EURE	27483	Quatremare	Zone très sous-dotée
EURE	27485	Quillebeuf-sur-Seine	Zone très sous-dotée
EURE	27486	Quittebeuf	Zone très sous-dotée
EURE	27487	Radepont	Zone très sous-dotée
EURE	27488	Renneville	Zone très sous-dotée
EURE	27490	Richeville	Zone très sous-dotée
EURE	27492	Romilly-la-Puthenaye	Zone très sous-dotée
EURE	27493	Romilly-sur-Andelle	Zone très sous-dotée
EURE	27495	La Roquette	Zone très sous-dotée
EURE	27496	Rosay-sur-Lieure	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

EURE	27497	Rougemontiers	Zone très sous-dotée
EURE	27498	Rouge-Perriers	Zone très sous-dotée
EURE	27500	Routot	Zone très sous-dotée
EURE	27501	Rouvray	Zone très sous-dotée
EURE	27502	Rugles	Zone très sous-dotée
EURE	27505	Saint-Agnan-de-Cernières	Zone très sous-dotée
EURE	27507	Saint-André-de-l'Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27508	Saint-Antonin-de-Sommaire	Zone très sous-dotée
EURE	27511	Saint-Aubin-d'Écrosville	Zone très sous-dotée
EURE	27512	Saint-Aubin-de-Scellon	Zone très sous-dotée
EURE	27514	Saint-Aubin-du-Thenney	Zone très sous-dotée
EURE	27516	Treis-Sants-en-Ouche	Zone très sous-dotée
EURE	27517	Saint-Aubin-sur-Gaillon	Zone très sous-dotée
EURE	27518	Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	Zone très sous-dotée
EURE	27520	Saint-Benoît-des-Ombres	Zone très sous-dotée
EURE	27521	Saint-Christophe-sur-Avre	Zone très sous-dotée
EURE	27522	Saint-Christophe-sur-Condé	Zone très sous-dotée
EURE	27524	Sainte-Colombe-la-Commanderie	Zone très sous-dotée
EURE	27525	Sainte-Colombe-près-Vernon	Zone très sous-dotée
EURE	27527	Saint-Cyr-de-Salerne	Zone très sous-dotée
EURE	27528	Le Vaudreuil	Zone très sous-dotée
EURE	27529	Saint-Cyr-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27530	Saint-Denis-d'Augerons	Zone très sous-dotée
EURE	27531	Saint-Denis-des-Monts	Zone très sous-dotée
EURE	27533	Saint-Denis-le-Ferment	Zone très sous-dotée
EURE	27534	Saint-Didier-des-Bois	Zone très sous-dotée
EURE	27535	Saint-Élier	Zone très sous-dotée
EURE	27536	Saint-Éloi-de-Fourques	Zone très sous-dotée
EURE	27537	Saint-Étienne-du-Vauvray	Zone très sous-dotée
EURE	27538	Saint-Étienne-l'Allier	Zone très sous-dotée
EURE	27540	Sainte-Geneviève-lès-Gasny	Zone très sous-dotée
EURE	27541	Le Mesnil-Saint-Jean	Zone très sous-dotée
EURE	27542	Saint-Georges-du-Vièvre	Zone très sous-dotée
EURE	27544	Saint-Germain-de-Fresney	Zone très sous-dotée
EURE	27545	Saint-Germain-de-Pasquier	Zone très sous-dotée
EURE	27547	Saint-Germain-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27550	Saint-Grégoire-du-Vièvre	Zone très sous-dotée
EURE	27552	Saint-Jean-du-Thenney	Zone très sous-dotée
EURE	27553	Saint-Julien-de-la-Liègue	Zone très sous-dotée
EURE	27555	Saint-Laurent-des-Bois	Zone très sous-dotée
EURE	27556	Saint-Laurent-du-Tencement	Zone très sous-dotée
EURE	27557	Saint-Léger-de-Rôtes	Zone très sous-dotée
EURE	27558	Saint-Léger-du-Gennetey	Zone très sous-dotée
EURE	27561	Saint-Maclou	Zone très sous-dotée
EURE	27563	Saint-Mards-de-Blacarville	Zone très sous-dotée
EURE	27564	Saint-Mards-de-Fresne	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

EURE	27565	Le Lesme	Zone très sous-dotée
EURE	27567	Sainte-Marie-de-Vatimesnil	Zone très sous-dotée
EURE	27568	Sainte-Marthe	Zone très sous-dotée
EURE	27569	Saint-Martin-du-Tilleul	Zone très sous-dotée
EURE	27571	Saint-Martin-Saint-Firmin	Zone très sous-dotée
EURE	27572	Saint-Meslin-du-Bosc	Zone très sous-dotée
EURE	27576	Sainte-Opportune-du-Bosc	Zone très sous-dotée
EURE	27577	Sainte-Opportune-la-Mare	Zone très sous-dotée
EURE	27578	Sainte-Marie-d'Attez	Zone très sous-dotée
EURE	27579	Saint-Ouen-de-Pontcheuil	Zone très sous-dotée
EURE	27580	Saint-Ouen-de-Thouberville	Zone très sous-dotée
EURE	27582	Saint-Ouen-du-Tilleul	Zone très sous-dotée
EURE	27584	Saint-Paul-de-Fourques	Zone très sous-dotée
EURE	27586	Saint-Philbert-sur-Boissey	Zone très sous-dotée
EURE	27587	Saint-Philbert-sur-Risle	Zone très sous-dotée
EURE	27589	Saint-Pierre-de-Bailleul	Zone très sous-dotée
EURE	27590	Saint-Pierre-de-Cernières	Zone très sous-dotée
EURE	27591	Saint-Pierre-de-Cormeilles	Zone très sous-dotée
EURE	27592	Saint-Pierre-de-Salerno	Zone très sous-dotée
EURE	27593	Saint-Pierre-des-Fleurs	Zone très sous-dotée
EURE	27594	Saint-Pierre-des-Ifs	Zone très sous-dotée
EURE	27595	Saint-Pierre-du-Bosguérard	Zone très sous-dotée
EURE	27597	Saint-Pierre-du-Val	Zone très sous-dotée
EURE	27598	Saint-Pierre-du-Vauvray	Zone très sous-dotée
EURE	27599	Saint-Pierre-la-Garenne	Zone très sous-dotée
EURE	27601	Saint-Samson-de-la-Roque	Zone très sous-dotée
EURE	27603	Saint-Siméon	Zone très sous-dotée
EURE	27604	Saint-Sulpice-de-Grimbouville	Zone très sous-dotée
EURE	27605	Saint-Sylvestre-de-Cormeilles	Zone très sous-dotée
EURE	27606	Saint-Symphorien	Zone très sous-dotée
EURE	27608	Saint-Victor-de-Chrétienville	Zone très sous-dotée
EURE	27609	Saint-Victor-d'Épine	Zone très sous-dotée
EURE	27610	Saint-Victor-sur-Avre	Zone très sous-dotée
EURE	27613	Saint-Vincent-du-Boulay	Zone très sous-dotée
EURE	27614	Sancourt	Zone très sous-dotée
EURE	27616	La Saussaye	Zone très sous-dotée
EURE	27617	Saussay-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27618	Sébécourt	Zone très sous-dotée
EURE	27620	Selles	Zone très sous-dotée
EURE	27621	Serez	Zone très sous-dotée
EURE	27622	Serquigny	Zone très sous-dotée
EURE	27623	Surtauville	Zone très sous-dotée
EURE	27624	Surville	Zone très sous-dotée
EURE	27625	Suzay	Zone très sous-dotée
EURE	27627	Le Theil-Nolent	Zone très sous-dotée
EURE	27629	Thiberville	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

EURE	27630	Thibouville	Zone très sous-dotée
EURE	27631	Thierville	Zone très sous-dotée
EURE	27632	Le Thil	Zone très sous-dotée
EURE	27633	Les Thilliers-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27635	Le Thuit	Zone très sous-dotée
EURE	27638	Le Thuit de l'Oison	Zone très sous-dotée
EURE	27640	Tilleul-Dame-Agnès	Zone très sous-dotée
EURE	27641	Le Tilleul-Lambert	Zone très sous-dotée
EURE	27643	Tillières-sur-Avre	Zone très sous-dotée
EURE	27644	Tilly	Zone très sous-dotée
EURE	27645	Tocqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27646	Le Torpt	Zone très sous-dotée
EURE	27649	Touffreville	Zone très sous-dotée
EURE	27650	Tournedos-Bois-Hubert	Zone très sous-dotée
EURE	27654	Tourville-la-Campagne	Zone très sous-dotée
EURE	27655	Tourville-sur-Pont-Audemer	Zone très sous-dotée
EURE	27656	Toutainville	Zone très sous-dotée
EURE	27658	Le Tremblay-Omonville	Zone très sous-dotée
EURE	27660	La Trinité-de-Réville	Zone très sous-dotée
EURE	27661	La Trinité-de-Thouberville	Zone très sous-dotée
EURE	27662	Triqueville	Zone très sous-dotée
EURE	27663	Le Troncq	Zone très sous-dotée
EURE	27664	Le Tronquay	Zone très sous-dotée
EURE	27665	Trouville-la-Haule	Zone très sous-dotée
EURE	27667	Valailles	Zone très sous-dotée
EURE	27669	Valletot	Zone très sous-dotée
EURE	27670	Vandrimare	Zone très sous-dotée
EURE	27671	Vannecrocq	Zone très sous-dotée
EURE	27673	Vatteville	Zone très sous-dotée
EURE	27674	Vaux-sur-Eure	Zone très sous-dotée
EURE	27677	Venon	Zone très sous-dotée
EURE	27678	Les Ventes	Zone très sous-dotée
EURE	27679	Verneuil d'Avre et d'Iton	Zone très sous-dotée
EURE	27680	Verneusses	Zone très sous-dotée
EURE	27681	Vernon	Zone très sous-dotée
EURE	27682	Vesly	Zone très sous-dotée
EURE	27683	Vézillon	Zone très sous-dotée
EURE	27685	La Vieille-Lyre	Zone très sous-dotée
EURE	27686	Vieux-Port	Zone très sous-dotée
EURE	27689	Villegats	Zone très sous-dotée
EURE	27690	Villers-en-Vexin	Zone très sous-dotée
EURE	27691	Villers-sur-le-Roule	Zone très sous-dotée
EURE	27692	Villettes	Zone très sous-dotée
EURE	27693	Sylvains-Lès-Moulins	Zone très sous-dotée
EURE	27694	Villez-sous-Bailleul	Zone très sous-dotée
EURE	27695	Villez-sur-le-Neubourg	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

EURE	27696	Villiers-en-Désœuvre	Zone très sous-dotée
EURE	27697	Vironvay	Zone très sous-dotée
EURE	27698	Vitot	Zone très sous-dotée
EURE	27699	Voiscreville	Zone très sous-dotée
EURE	27700	Vraiville	Zone très sous-dotée
EURE	27701	Val-de-Reuil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50002	Agneaux	Zone très sous-dotée
MANCHE	50003	Agon-Coutainville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50004	Airel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50006	Amigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50013	Anneville-en-Saire	Zone très sous-dotée
MANCHE	50016	Appesville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50019	Aucey-la-Plaine	Zone très sous-dotée
MANCHE	50021	Audouville-la-Hubert	Zone très sous-dotée
MANCHE	50022	Aumeville-Lestre	Zone très sous-dotée
MANCHE	50023	Auvers	Zone très sous-dotée
MANCHE	50024	Auxais	Zone très sous-dotée
MANCHE	50026	Azeville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50028	La Baleine	Zone très sous-dotée
MANCHE	50029	Barenton	Zone très sous-dotée
MANCHE	50030	Barfleur	Zone très sous-dotée
MANCHE	50031	Barneville-Carteret	Zone très sous-dotée
MANCHE	50032	La Barre-de-Semilly	Zone très sous-dotée
MANCHE	50033	Baubigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50034	Baudre	Zone très sous-dotée
MANCHE	50036	Baupte	Zone très sous-dotée
MANCHE	50039	Beaucoudray	Zone très sous-dotée
MANCHE	50040	Beauficel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50041	La Hague	Zone très sous-dotée
MANCHE	50042	Beauvoir	Zone très sous-dotée
MANCHE	50044	Belval	Zone très sous-dotée
MANCHE	50045	Benoîtville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50046	Bérigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50048	Beslon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50049	Besneville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50050	Beuvrigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50052	Beuzeville-la-Bastille	Zone très sous-dotée
MANCHE	50054	Biéville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50055	Biniville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50058	Blainville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50059	Blosville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50060	La Bloutière	Zone très sous-dotée
MANCHE	50062	Boisyvon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50064	La Bonneville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50069	Bourguenolles	Zone très sous-dotée
MANCHE	50070	Boutteville	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

MANCHE	50072	Brainville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50074	Brécey	Zone très sous-dotée
MANCHE	50076	Bréhal	Zone très sous-dotée
MANCHE	50077	Bretteville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50078	Bretteville-sur-Ay	Zone très sous-dotée
MANCHE	50079	Breuville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50082	Bricquebec-en-Cotentin	Zone très sous-dotée
MANCHE	50083	Bricquebosq	Zone très sous-dotée
MANCHE	50084	Bricqueville-la-Blouette	Zone très sous-dotée
MANCHE	50085	Bricqueville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50086	Brillevast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50087	Brix	Zone très sous-dotée
MANCHE	50088	Brouains	Zone très sous-dotée
MANCHE	50090	Buais-Les-Monts	Zone très sous-dotée
MANCHE	50092	Camberton	Zone très sous-dotée
MANCHE	50093	Cametours	Zone très sous-dotée
MANCHE	50094	Camprond	Zone très sous-dotée
MANCHE	50095	Canisy	Zone très sous-dotée
MANCHE	50096	Canteloup	Zone très sous-dotée
MANCHE	50097	Canville-la-Rocque	Zone très sous-dotée
MANCHE	50098	Carantilly	Zone très sous-dotée
MANCHE	50099	Carentan-les-Marais	Zone très sous-dotée
MANCHE	50101	Carneville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50105	Catteville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50106	Cavigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50109	Cérences	Zone très sous-dotée
MANCHE	50110	Cerisy-la-Forêt	Zone très sous-dotée
MANCHE	50111	Cerisy-la-Salle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50112	La Chaise-Baudouin	Zone très sous-dotée
MANCHE	50120	Chanteloup	Zone très sous-dotée
MANCHE	50121	La Chapelle-Cécelin	Zone très sous-dotée
MANCHE	50124	La Chapelle-Urée	Zone très sous-dotée
MANCHE	50129	Cherbourg-en-Cotentin	Zone très sous-dotée
MANCHE	50130	Chérencé-le-Héron	Zone très sous-dotée
MANCHE	50135	Clitourps	Zone très sous-dotée
MANCHE	50137	La Colombe	Zone très sous-dotée
MANCHE	50138	Colomby	Zone très sous-dotée
MANCHE	50139	Condé-sur-Vire	Zone très sous-dotée
MANCHE	50142	Vicq-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50143	Coudeville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50145	Courcy	Zone très sous-dotée
MANCHE	50147	Coutances	Zone très sous-dotée
MANCHE	50148	Couvains	Zone très sous-dotée
MANCHE	50149	Couville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50150	Crasville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50151	Créances	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

MANCHE	50152	Les Cresnays	Zone très sous-dotée
MANCHE	50156	Crosville-sur-Douve	Zone très sous-dotée
MANCHE	50158	Cuves	Zone très sous-dotée
MANCHE	50159	Dangy	Zone très sous-dotée
MANCHE	50161	Le Dézert	Zone très sous-dotée
MANCHE	50162	Digosville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50164	Domjean	Zone très sous-dotée
MANCHE	50166	Doville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50169	Écausseville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50172	Émondeville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50175	Éroudeville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50176	L'Étang-Bertrand	Zone très sous-dotée
MANCHE	50177	Étienville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50178	Fermanville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50181	Feugères	Zone très sous-dotée
MANCHE	50182	La Feuillie	Zone très sous-dotée
MANCHE	50183	Fierville-les-Mines	Zone très sous-dotée
MANCHE	50184	Flamanville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50185	Fleury	Zone très sous-dotée
MANCHE	50186	Flottemanville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50190	Fontenay-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50192	Fourneaux	Zone très sous-dotée
MANCHE	50193	Le Fresne-Poret	Zone très sous-dotée
MANCHE	50194	Fresville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50195	Gathemo	Zone très sous-dotée
MANCHE	50196	Gatteville-le-Phare	Zone très sous-dotée
MANCHE	50197	Gavray-sur-Sienne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50198	Geffosses	Zone très sous-dotée
MANCHE	50200	Ger	Zone très sous-dotée
MANCHE	50207	Golleville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50208	Gonfreville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50209	Gonneville-Le Theil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50210	Gorges	Zone très sous-dotée
MANCHE	50214	Gouvets	Zone très sous-dotée
MANCHE	50215	Gouville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50216	Graignes-Mesnil-Angot	Zone très sous-dotée
MANCHE	50217	Le Grand-Celland	Zone très sous-dotée
MANCHE	50219	Gratot	Zone très sous-dotée
MANCHE	50221	Grimesnil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50222	Grosville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50225	Le Guislain	Zone très sous-dotée
MANCHE	50227	Le Ham	Zone très sous-dotée
MANCHE	50228	Hambye	Zone très sous-dotée
MANCHE	50230	Hardinvast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50231	Hauteville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50232	Hauteville-la-Guichard	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

MANCHE	50233	Hautteville-Bocage	Zone très sous-dotée
MANCHE	50234	La Haye-Bellefond	Zone très sous-dotée
MANCHE	50235	La Haye-d'Ectot	Zone très sous-dotée
MANCHE	50236	La Haye	Zone très sous-dotée
MANCHE	50238	Héauville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50239	Thèreval	Zone très sous-dotée
MANCHE	50240	Helleville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50241	Hémevez	Zone très sous-dotée
MANCHE	50243	Heugueville-sur-Sienne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50246	Hiesville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50251	Huberville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50252	Hudimesnil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50253	Huisnes-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50256	Isigny-le-Buat	Zone très sous-dotée
MANCHE	50258	Joganville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50260	Juvigny les Vallées	Zone très sous-dotée
MANCHE	50261	Lamberville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50262	La Lande-d'Airou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50263	Lapenty	Zone très sous-dotée
MANCHE	50265	Laulne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50266	Lengronne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50267	Lessay	Zone très sous-dotée
MANCHE	50268	Lestre	Zone très sous-dotée
MANCHE	50269	Liesville-sur-Douve	Zone très sous-dotée
MANCHE	50270	Lieusaint	Zone très sous-dotée
MANCHE	50271	Lingard	Zone très sous-dotée
MANCHE	50272	Tourneville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50273	Montsenelle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50274	Les Loges-Marchis	Zone très sous-dotée
MANCHE	50275	Les Loges-sur-Brécéy	Zone très sous-dotée
MANCHE	50278	Le Loreur	Zone très sous-dotée
MANCHE	50279	Le Lorey	Zone très sous-dotée
MANCHE	50283	La Luzerne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50285	Magneville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50289	Marchésieux	Zone très sous-dotée
MANCHE	50291	Margueray	Zone très sous-dotée
MANCHE	50292	Marigny-Le-Lozon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50294	Martinvast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50295	Maupertuis	Zone très sous-dotée
MANCHE	50296	Maupertus-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50297	La Meauffe	Zone très sous-dotée
MANCHE	50298	Méautis	Zone très sous-dotée
MANCHE	50299	Le Mesnil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50300	Le Mesnil-Adelée	Zone très sous-dotée
MANCHE	50302	Le Mesnil-Amey	Zone très sous-dotée
MANCHE	50304	Le Mesnil-Aubert	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

MANCHE	50305	Le Mesnil-au-Val	Zone très sous-dotée
MANCHE	50310	Le Mesnil-Eury	Zone très sous-dotée
MANCHE	50311	Le Mesnil-Garnier	Zone très sous-dotée
MANCHE	50312	Le Mesnil-Gilbert	Zone très sous-dotée
MANCHE	50315	Le Mesnillard	Zone très sous-dotée
MANCHE	50321	Le Mesnil-Rouxelin	Zone très sous-dotée
MANCHE	50324	Le Mesnil-Véron	Zone très sous-dotée
MANCHE	50326	Le Mesnil-Villeman	Zone très sous-dotée
MANCHE	50328	Millières	Zone très sous-dotée
MANCHE	50332	Les Moitiers-d'Allonne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50334	Montabot	Zone très sous-dotée
MANCHE	50335	Montaigu-la-Brisette	Zone très sous-dotée
MANCHE	50336	Montaigu-les-Bois	Zone très sous-dotée
MANCHE	50340	Montcuit	Zone très sous-dotée
MANCHE	50341	Montebourg	Zone très sous-dotée
MANCHE	50342	Montfarville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50345	Monthuchon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50349	Montmartin-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50350	Montpinchon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50351	Montrabot	Zone très sous-dotée
MANCHE	50352	Montreuil-sur-Lozon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50353	Le Mont-Saint-Michel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50356	Moon-sur-Elle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50359	Mortain-Bocage	Zone très sous-dotée
MANCHE	50360	Morville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50362	Moulines	Zone très sous-dotée
MANCHE	50363	Moyon Villages	Zone très sous-dotée
MANCHE	50364	Muneville-le-Bingard	Zone très sous-dotée
MANCHE	50365	Muneville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50368	Nay	Zone très sous-dotée
MANCHE	50369	Négreville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50370	Néhou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50371	Le Neufbourg	Zone très sous-dotée
MANCHE	50372	Neufmesnil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50373	Neuville-au-Plain	Zone très sous-dotée
MANCHE	50374	Neuville-en-Beaumont	Zone très sous-dotée
MANCHE	50376	Nicorps	Zone très sous-dotée
MANCHE	50378	Notre-Dame-de-Cenilly	Zone très sous-dotée
MANCHE	50379	Notre-Dame-de-Livoye	Zone très sous-dotée
MANCHE	50382	Nouainville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50384	Octeville-l'Avenel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50387	Orglandes	Zone très sous-dotée
MANCHE	50388	Orval sur Sienne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50389	Ouville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50390	Ozeville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50391	Grandparigny	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>


ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

MANCHE	50393	Percy-en-Normandie	Zone très sous-dotée
MANCHE	50394	Périers	Zone très sous-dotée
MANCHE	50395	La Pernelle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50397	Perriers-en-Beauficel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50398	Le Perron	Zone très sous-dotée
MANCHE	50399	Le Petit-Celland	Zone très sous-dotée
MANCHE	50400	Picauville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50401	Pierreville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50402	Les Pieux	Zone très sous-dotée
MANCHE	50403	Pirou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50405	Le Plessis-Lastelle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50409	Pont-Hébert	Zone très sous-dotée
MANCHE	50410	Pontorson	Zone très sous-dotée
MANCHE	50412	Port-Bail-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50417	Quettehou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50419	Quetteville-sur-Sienne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50420	Quibou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50421	Quinéville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50422	Raids	Zone très sous-dotée
MANCHE	50423	Rampan	Zone très sous-dotée
MANCHE	50425	Rauville-la-Bigot	Zone très sous-dotée
MANCHE	50426	Rauville-la-Place	Zone très sous-dotée
MANCHE	50428	Reffuveille	Zone très sous-dotée
MANCHE	50429	Regnéville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
MANCHE	50430	Reigneville-Bocage	Zone très sous-dotée
MANCHE	50431	Remilly Les Marais	Zone très sous-dotée
MANCHE	50433	Réville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50435	Rocheville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50436	Romagny Fontenay	Zone très sous-dotée
MANCHE	50437	Roncey	Zone très sous-dotée
MANCHE	50442	Le Rozel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50444	Saint-Amand-Villages	Zone très sous-dotée
MANCHE	50445	Saint-André-de-Bohon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50446	Saint-André-de-l'Épine	Zone très sous-dotée
MANCHE	50450	Saint-Barthélemy	Zone très sous-dotée
MANCHE	50453	Sainte-Cécile	Zone très sous-dotée
MANCHE	50454	Saint-Christophe-du-Foc	Zone très sous-dotée
MANCHE	50455	Saint-Clair-sur-l'Elle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50456	Saint-Clément-Rancoudray	Zone très sous-dotée
MANCHE	50457	Sainte-Colombe	Zone très sous-dotée
MANCHE	50461	Saint-Cyr	Zone très sous-dotée
MANCHE	50462	Saint-Cyr-du-Bailleul	Zone très sous-dotée
MANCHE	50463	Saint-Denis-le-Gast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50464	Saint-Denis-le-Vêtu	Zone très sous-dotée
MANCHE	50467	Saint-Floxel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50468	Saint-Fromond	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

MANCHE	50469	Sainte-Geneviève	Zone très sous-dotée
MANCHE	50471	Saint-Georges-de-la-Rivière	Zone très sous-dotée
MANCHE	50472	Saint-Georges-de-Livoye	Zone très sous-dotée
MANCHE	50473	Saint-Georges-d'Elle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50474	Saint-Georges-de-Rouelley	Zone très sous-dotée
MANCHE	50475	Saint-Georges-Montcocq	Zone très sous-dotée
MANCHE	50476	Saint-Germain-d'Elle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50478	Saint-Germain-de-Tournebut	Zone très sous-dotée
MANCHE	50479	Saint-Germain-de-Varreville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50480	Saint-Germain-le-Gaillard	Zone très sous-dotée
MANCHE	50481	Saint-Germain-sur-Ay	Zone très sous-dotée
MANCHE	50482	Saint-Germain-sur-Sèves	Zone très sous-dotée
MANCHE	50483	Saint-Gilles	Zone très sous-dotée
MANCHE	50484	Saint-Hilaire-du-Harcouët	Zone très sous-dotée
MANCHE	50486	Saint-Jacques-de-Néhou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50488	Saint-Jean-de-Daye	Zone très sous-dotée
MANCHE	50490	Saint-Jean-de-la-Rivière	Zone très sous-dotée
MANCHE	50491	Saint-Jean-de-Savigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50492	Saint-Jean-d'Elle	Zone très sous-dotée
MANCHE	50495	Saint-Jean-du-Corail-des-Bois	Zone très sous-dotée
MANCHE	50498	Saint-Joseph	Zone très sous-dotée
MANCHE	50499	Saint-Laurent-de-Cuves	Zone très sous-dotée
MANCHE	50502	Saint-Lô	Zone très sous-dotée
MANCHE	50504	Saint-Louet-sur-Vire	Zone très sous-dotée
MANCHE	50506	Saint-Malo-de-la-Lande	Zone très sous-dotée
MANCHE	50507	Saint-Marcouf	Zone très sous-dotée
MANCHE	50509	Sainte-Marie-du-Mont	Zone très sous-dotée
MANCHE	50510	Saint-Martin-d'Aubigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50511	Saint-Martin-d'Audouville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50512	Saint-Martin-de-Bonfossé	Zone très sous-dotée
MANCHE	50513	Saint-Martin-de-Cenilly	Zone très sous-dotée
MANCHE	50514	Chaulieu	Zone très sous-dotée
MANCHE	50517	Saint-Martin-de-Varreville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50518	Saint-Martin-le-Bouillant	Zone très sous-dotée
MANCHE	50519	Saint-Martin-le-Gréard	Zone très sous-dotée
MANCHE	50521	Saint-Maur-des-Bois	Zone très sous-dotée
MANCHE	50522	Saint-Maurice-en-Cotentin	Zone très sous-dotée
MANCHE	50523	Sainte-Mère-Église	Zone très sous-dotée
MANCHE	50528	Saint-Nicolas-de-Pierrepont	Zone très sous-dotée
MANCHE	50529	Saint-Nicolas-des-Bois	Zone très sous-dotée
MANCHE	50533	Saint-Patrice-de-Clajds	Zone très sous-dotée
MANCHE	50536	Saint-Pierre-d'Arthéglise	Zone très sous-dotée
MANCHE	50537	Saint-Pierre-de-Coutances	Zone très sous-dotée
MANCHE	50538	Saint-Pierre-de-Semilly	Zone très sous-dotée
MANCHE	50539	Saint-Pierre-Église	Zone très sous-dotée
MANCHE	50542	Saint-Pois	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

MANCHE	50546	Bourgvallées	Zone très sous-dotée
MANCHE	50548	Saint-Sauveur-de-Pierrepont	Zone très sous-dotée
MANCHE	50550	Saint-Sauveur-Villages	Zone très sous-dotée
MANCHE	50551	Saint-Sauveur-le-Vicomte	Zone très sous-dotée
MANCHE	50552	Saint-Sébastien-de-Raids	Zone très sous-dotée
MANCHE	50556	Sainte-Suzanne-sur-Vire	Zone très sous-dotée
MANCHE	50562	Saint-Vaast-la-Hougue	Zone très sous-dotée
MANCHE	50563	Saint-Vigor-des-Monts	Zone très sous-dotée
MANCHE	50564	Terre-et-Marais	Zone très sous-dotée
MANCHE	50567	Saussemesnil	Zone très sous-dotée
MANCHE	50568	Saussey	Zone très sous-dotée
MANCHE	50569	Savigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50570	Savigny-le-Vieux	Zone très sous-dotée
MANCHE	50571	Sébeville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50572	Sénoville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50574	Servon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50575	Sideville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50576	Siouville-Hague	Zone très sous-dotée
MANCHE	50577	Sortosville-en-Beaumont	Zone très sous-dotée
MANCHE	50578	Sortosville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50579	Sottevast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50580	Sotteville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50582	Sourdeval	Zone très sous-dotée
MANCHE	50585	Surtainville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50587	Taillepiéd	Zone très sous-dotée
MANCHE	50588	Tamerville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50589	Tanis	Zone très sous-dotée
MANCHE	50591	Le Teilleul	Zone très sous-dotée
MANCHE	50592	Tessy-Bocage	Zone très sous-dotée
MANCHE	50593	Teurthéville-Bocage	Zone très sous-dotée
MANCHE	50594	Teurthéville-Hague	Zone très sous-dotée
MANCHE	50596	Théville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50597	Tirepiéd-sur-Sée	Zone très sous-dotée
MANCHE	50598	Tocqueville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50599	Tollevast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50601	Torigny-les-Villes	Zone très sous-dotée
MANCHE	50603	Tourville-sur-Sienne	Zone très sous-dotée
MANCHE	50604	Tréauville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50606	Tribehou	Zone très sous-dotée
MANCHE	50607	La Trinité	Zone très sous-dotée
MANCHE	50609	Turqueville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50610	Urville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50613	Valcanville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50615	Valognes	Zone très sous-dotée
MANCHE	50617	Varenguebec	Zone très sous-dotée
MANCHE	50618	Varouville	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

MANCHE	50619	Le Vast	Zone très sous-dotée
MANCHE	50621	Vaudreville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50624	La Vendelée	Zone très sous-dotée
MANCHE	50626	Ver	Zone très sous-dotée
MANCHE	50628	Vernix	Zone très sous-dotée
MANCHE	50629	Vesly	Zone très sous-dotée
MANCHE	50633	Le Vicel	Zone très sous-dotée
MANCHE	50634	Videcosville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50637	Villebaudon	Zone très sous-dotée
MANCHE	50639	Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Zone très sous-dotée
MANCHE	50641	Villiers-Fossard	Zone très sous-dotée
MANCHE	50643	Virandeville	Zone très sous-dotée
MANCHE	50648	Yvetot-Bocage	Zone très sous-dotée
ORNE	61001	Alençon	Zone très sous-dotée
ORNE	61002	Almenêches	Zone très sous-dotée
ORNE	61005	Appenai-sous-Bellême	Zone très sous-dotée
ORNE	61006	Argentan	Zone très sous-dotée
ORNE	61007	Athis-Val de Rouvre	Zone très sous-dotée
ORNE	61008	Aube	Zone très sous-dotée
ORNE	61010	Aubry-le-Panthou	Zone très sous-dotée
ORNE	61011	Aubusson	Zone très sous-dotée
ORNE	61012	Auguaise	Zone très sous-dotée
ORNE	61013	Aunay-les-Bois	Zone très sous-dotée
ORNE	61014	Aunou-le-Faucon	Zone très sous-dotée
ORNE	61015	Aunou-sur-Orne	Zone très sous-dotée
ORNE	61017	Les Authieux-du-Puits	Zone très sous-dotée
ORNE	61018	Avernes-Saint-Gourgon	Zone très sous-dotée
ORNE	61020	Avoine	Zone très sous-dotée
ORNE	61021	Avrilly	Zone très sous-dotée
ORNE	61023	Bailleul	Zone très sous-dotée
ORNE	61024	Banvou	Zone très sous-dotée
ORNE	61026	Barville	Zone très sous-dotée
ORNE	61028	Bazoches-au-Houlme	Zone très sous-dotée
ORNE	61029	Bazoches-sur-Hoëne	Zone très sous-dotée
ORNE	61030	La Bazoque	Zone très sous-dotée
ORNE	61032	Beaufai	Zone très sous-dotée
ORNE	61034	Beaulieu	Zone très sous-dotée
ORNE	61035	Beauvain	Zone très sous-dotée
ORNE	61036	Belfonds	Zone très sous-dotée
ORNE	61037	Bellavilliers	Zone très sous-dotée
ORNE	61038	Bellême	Zone très sous-dotée
ORNE	61039	La Bellière	Zone très sous-dotée
ORNE	61040	Bellou-en-Houlme	Zone très sous-dotée
ORNE	61044	Berjou	Zone très sous-dotée
ORNE	61046	Bizou	Zone très sous-dotée
ORNE	61048	Boëcé	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ORNE	61049	Boissei-la-Lande	Zone très sous-dotée
ORNE	61051	Boitron	Zone très sous-dotée
ORNE	61052	Bonnefoi	Zone très sous-dotée
ORNE	61053	Bonsmoulins	Zone très sous-dotée
ORNE	61054	Le Bosc-Renoult	Zone très sous-dotée
ORNE	61055	Boucé	Zone très sous-dotée
ORNE	61056	Le Bouillon	Zone très sous-dotée
ORNE	61060	Brethel	Zone très sous-dotée
ORNE	61062	Brieux	Zone très sous-dotée
ORNE	61063	Briouze	Zone très sous-dotée
ORNE	61064	Brullemail	Zone très sous-dotée
ORNE	61066	Buré	Zone très sous-dotée
ORNE	61067	Bures	Zone très sous-dotée
ORNE	61068	Bursard	Zone très sous-dotée
ORNE	61069	Cahan	Zone très sous-dotée
ORNE	61070	Caligny	Zone très sous-dotée
ORNE	61071	Camembert	Zone très sous-dotée
ORNE	61072	Canapville	Zone très sous-dotée
ORNE	61076	Le Cercueil	Zone très sous-dotée
ORNE	61077	Cerisé	Zone très sous-dotée
ORNE	61078	Cerisy-Belle-Étoile	Zone très sous-dotée
ORNE	61081	Chailloué	Zone très sous-dotée
ORNE	61082	Le Chalange	Zone très sous-dotée
ORNE	61084	Champcerie	Zone très sous-dotée
ORNE	61085	Le Champ-de-la-Pierre	Zone très sous-dotée
ORNE	61086	Les Champeaux	Zone très sous-dotée
ORNE	61087	Champeaux-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61088	Champ-Haut	Zone très sous-dotée
ORNE	61089	Champosoult	Zone très sous-dotée
ORNE	61091	Champsecret	Zone très sous-dotée
ORNE	61092	Chandai	Zone très sous-dotée
ORNE	61093	Chanu	Zone très sous-dotée
ORNE	61094	La Chapelle-au-Moine	Zone très sous-dotée
ORNE	61095	La Chapelle-Biche	Zone très sous-dotée
ORNE	61096	Rives d'Andaine	Zone très sous-dotée
ORNE	61097	La Chapelle-Montligeon	Zone très sous-dotée
ORNE	61098	La Chapelle-près-Sées	Zone très sous-dotée
ORNE	61099	La Chapelle-Souëf	Zone très sous-dotée
ORNE	61100	La Chapelle-Viel	Zone très sous-dotée
ORNE	61101	Le Château-d'Almenêches	Zone très sous-dotée
ORNE	61102	Le Châtellier	Zone très sous-dotée
ORNE	61103	Chaumont	Zone très sous-dotée
ORNE	61104	La Chaux	Zone très sous-dotée
ORNE	61108	Cisai-Saint-Aubin	Zone très sous-dotée
ORNE	61111	Colombiers	Zone très sous-dotée
ORNE	61113	Comblot	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>


ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

ORNE	61114	Commeaux	Zone très sous-dotée
ORNE	61117	Condé-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61118	Corbon	Zone très sous-dotée
ORNE	61120	Coudehard	Zone très sous-dotée
ORNE	61121	Coulimer	Zone très sous-dotée
ORNE	61122	Coulmer	Zone très sous-dotée
ORNE	61123	Coulonces	Zone très sous-dotée
ORNE	61124	La Coulonche	Zone très sous-dotée
ORNE	61126	Coulonges-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61129	Courgeon	Zone très sous-dotée
ORNE	61130	Courgeoût	Zone très sous-dotée
ORNE	61133	Courtomer	Zone très sous-dotée
ORNE	61137	Craménil	Zone très sous-dotée
ORNE	61138	Croisilles	Zone très sous-dotée
ORNE	61139	Crouttes	Zone très sous-dotée
ORNE	61140	Crulai	Zone très sous-dotée
ORNE	61141	Cuissai	Zone très sous-dotée
ORNE	61142	Dame-Marie	Zone très sous-dotée
ORNE	61143	Damigny	Zone très sous-dotée
ORNE	61145	Domfront en Poirai	Zone très sous-dotée
ORNE	61146	Dompierre	Zone très sous-dotée
ORNE	61148	Durcet	Zone très sous-dotée
ORNE	61149	Échalou	Zone très sous-dotée
ORNE	61150	Échauffour	Zone très sous-dotée
ORNE	61151	Écorcei	Zone très sous-dotée
ORNE	61152	Écorches	Zone très sous-dotée
ORNE	61153	Écouché-les-Vallées	Zone très sous-dotée
ORNE	61156	Essay	Zone très sous-dotée
ORNE	61158	Faverolles	Zone très sous-dotée
ORNE	61159	Fay	Zone très sous-dotée
ORNE	61160	Feings	Zone très sous-dotée
ORNE	61162	La Ferrière-au-Doyen	Zone très sous-dotée
ORNE	61163	La Ferrière-aux-Étangs	Zone très sous-dotée
ORNE	61164	La Ferrière-Béchet	Zone très sous-dotée
ORNE	61165	La Ferrière-Bochard	Zone très sous-dotée
ORNE	61166	Ferrières-la-Verrerie	Zone très sous-dotée
ORNE	61167	La Ferté-en-Ouche	Zone très sous-dotée
ORNE	61168	La Ferté Macé	Zone très sous-dotée
ORNE	61169	Flers	Zone très sous-dotée
ORNE	61170	Fleuré	Zone très sous-dotée
ORNE	61171	Fontaine-les-Bassets	Zone très sous-dotée
ORNE	61176	Francheville	Zone très sous-dotée
ORNE	61178	La Fresnaie-Fayel	Zone très sous-dotée
ORNE	61180	Fresnay-le-Samson	Zone très sous-dotée
ORNE	61181	Gacé	Zone très sous-dotée
ORNE	61183	Gâpreé	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ORNE	61187	Les Genettes	Zone très sous-dotée
ORNE	61188	La Genevraie	Zone très sous-dotée
ORNE	61189	Giel-Courteilles	Zone très sous-dotée
ORNE	61190	Ginai	Zone très sous-dotée
ORNE	61192	Godisson	Zone très sous-dotée
ORNE	61193	La Gonfrière	Zone très sous-dotée
ORNE	61194	Monts-sur-Orne	Zone très sous-dotée
ORNE	61195	Le Grais	Zone très sous-dotée
ORNE	61196	Belforêt-en-Perche	Zone très sous-dotée
ORNE	61197	Guêprei	Zone très sous-dotée
ORNE	61198	Guerquesalles	Zone très sous-dotée
ORNE	61199	Habloville	Zone très sous-dotée
ORNE	61202	Hauterive	Zone très sous-dotée
ORNE	61203	Héloup	Zone très sous-dotée
ORNE	61206	L'Hôme-Chamondot	Zone très sous-dotée
ORNE	61208	Irai	Zone très sous-dotée
ORNE	61209	Joué-du-Bois	Zone très sous-dotée
ORNE	61210	Joué-du-Plain	Zone très sous-dotée
ORNE	61211	Juvigny Val d'Andaine	Zone très sous-dotée
ORNE	61212	Juvigny-sur-Orne	Zone très sous-dotée
ORNE	61214	L'Aigle	Zone très sous-dotée
ORNE	61215	Laleu	Zone très sous-dotée
ORNE	61216	La Lande-de-Goult	Zone très sous-dotée
ORNE	61217	La Lande-de-Lougé	Zone très sous-dotée
ORNE	61218	La Lande-Patry	Zone très sous-dotée
ORNE	61219	La Lande-Saint-Siméon	Zone très sous-dotée
ORNE	61221	Landigou	Zone très sous-dotée
ORNE	61222	Landisacq	Zone très sous-dotée
ORNE	61224	Larré	Zone très sous-dotée
ORNE	61225	Lignères	Zone très sous-dotée
ORNE	61227	Lignou	Zone très sous-dotée
ORNE	61228	L'Orée-d'Écouves	Zone très sous-dotée
ORNE	61229	Loisail	Zone très sous-dotée
ORNE	61230	Longny les Villages	Zone très sous-dotée
ORNE	61232	Lonlay-l'Abbaye	Zone très sous-dotée
ORNE	61233	Lonlay-le-Tesson	Zone très sous-dotée
ORNE	61234	Lonrai	Zone très sous-dotée
ORNE	61237	Lougé-sur-Maire	Zone très sous-dotée
ORNE	61238	Louvières-en-Auge	Zone très sous-dotée
ORNE	61240	Macé	Zone très sous-dotée
ORNE	61242	Le Mage	Zone très sous-dotée
ORNE	61243	Magny-le-Désert	Zone très sous-dotée
ORNE	61244	Mahéru	Zone très sous-dotée
ORNE	61248	Mantilly	Zone très sous-dotée
ORNE	61251	Marchemaisons	Zone très sous-dotée
ORNE	61252	Mardilly	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ORNE	61255	Mauves-sur-Huisne	Zone très sous-dotée
ORNE	61256	Médavy	Zone très sous-dotée
ORNE	61257	Méhoudin	Zone très sous-dotée
ORNE	61258	Le Mêle-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61259	Le Ménil-Bérard	Zone très sous-dotée
ORNE	61260	Le Ménil-de-Briouze	Zone très sous-dotée
ORNE	61261	Le Ménil-Broût	Zone très sous-dotée
ORNE	61262	Le Ménil-Ciboult	Zone très sous-dotée
ORNE	61263	Ménil-Erreux	Zone très sous-dotée
ORNE	61264	Ménil-Froger	Zone très sous-dotée
ORNE	61265	Ménil-Gondouin	Zone très sous-dotée
ORNE	61266	Le Ménil-Guyon	Zone très sous-dotée
ORNE	61267	Ménil-Hermei	Zone très sous-dotée
ORNE	61268	Ménil-Hubert-en-Exmes	Zone très sous-dotée
ORNE	61269	Ménil-Hubert-sur-Orne	Zone très sous-dotée
ORNE	61271	Le Ménil-Scelleur	Zone très sous-dotée
ORNE	61272	Le Ménil-Vicomte	Zone très sous-dotée
ORNE	61273	Ménil-Vin	Zone très sous-dotée
ORNE	61275	Le Merlerault	Zone très sous-dotée
ORNE	61276	Merri	Zone très sous-dotée
ORNE	61277	La Mesnière	Zone très sous-dotée
ORNE	61278	Messei	Zone très sous-dotée
ORNE	61279	Mieuxcé	Zone très sous-dotée
ORNE	61281	Moncy	Zone très sous-dotée
ORNE	61283	Montabard	Zone très sous-dotée
ORNE	61284	Montchevrel	Zone très sous-dotée
ORNE	61287	Montilly-sur-Noireau	Zone très sous-dotée
ORNE	61288	Montmerrei	Zone très sous-dotée
ORNE	61289	Mont-Ormel	Zone très sous-dotée
ORNE	61290	Montreuil-au-Houlme	Zone très sous-dotée
ORNE	61291	Montreuil-la-Cambe	Zone très sous-dotée
ORNE	61292	Montsecret-Clairefougère	Zone très sous-dotée
ORNE	61293	Mortagne-au-Perche	Zone très sous-dotée
ORNE	61294	Mortrée	Zone très sous-dotée
ORNE	61295	La Motte-Fouquet	Zone très sous-dotée
ORNE	61297	Moulins-la-Marche	Zone très sous-dotée
ORNE	61298	Moulins-sur-Orne	Zone très sous-dotée
ORNE	61301	Neauphe-sous-Essai	Zone très sous-dotée
ORNE	61302	Neauphe-sur-Dive	Zone très sous-dotée
ORNE	61303	Nécý	Zone très sous-dotée
ORNE	61304	Neuilly-le-Bisson	Zone très sous-dotée
ORNE	61307	Neuville-sur-Touques	Zone très sous-dotée
ORNE	61308	Neuvy-au-Houlme	Zone très sous-dotée
ORNE	61309	Perche en Nocé	Zone très sous-dotée
ORNE	61310	Nonant-le-Pin	Zone très sous-dotée
ORNE	61314	Occagnes	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ORNE	61316	Ommoy	Zone très sous-dotée
ORNE	61317	Orgères	Zone très sous-dotée
ORNE	61321	Pacé	Zone très sous-dotée
ORNE	61322	Parfondeval	Zone très sous-dotée
ORNE	61324	Passais Villages	Zone très sous-dotée
ORNE	61326	Perrou	Zone très sous-dotée
ORNE	61328	Le Pin-au-Haras	Zone très sous-dotée
ORNE	61329	Le Pin-la-Garenne	Zone très sous-dotée
ORNE	61330	Planches	Zone très sous-dotée
ORNE	61331	Le Plantis	Zone très sous-dotée
ORNE	61332	Pointel	Zone très sous-dotée
ORNE	61333	Pontchardon	Zone très sous-dotée
ORNE	61339	Putanges-le-Lac	Zone très sous-dotée
ORNE	61341	Écouves	Zone très sous-dotée
ORNE	61342	Rai	Zone très sous-dotée
ORNE	61344	Rânes	Zone très sous-dotée
ORNE	61346	Le Renouard	Zone très sous-dotée
ORNE	61347	Résenlieu	Zone très sous-dotée
ORNE	61348	Réveillon	Zone très sous-dotée
ORNE	61349	Ri	Zone très sous-dotée
ORNE	61350	La Roche-Mabile	Zone très sous-dotée
ORNE	61351	Roiville	Zone très sous-dotée
ORNE	61352	Rônai	Zone très sous-dotée
ORNE	61358	Sai	Zone très sous-dotée
ORNE	61360	Saint-Agnan-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61361	Saint-André-de-Briouze	Zone très sous-dotée
ORNE	61362	Saint-André-de-Messei	Zone très sous-dotée
ORNE	61363	Saint-Aquilin-de-Corbion	Zone très sous-dotée
ORNE	61365	Saint-Aubin-d'Appenai	Zone très sous-dotée
ORNE	61366	Saint-Aubin-de-Bonneval	Zone très sous-dotée
ORNE	61367	Saint-Aubin-de-Courteraie	Zone très sous-dotée
ORNE	61369	Saint-Bômer-les-Forges	Zone très sous-dotée
ORNE	61370	Saint-Brice	Zone très sous-dotée
ORNE	61371	Saint-Brice-sous-Rânes	Zone très sous-dotée
ORNE	61372	Saint-Céneri-le-Gérei	Zone très sous-dotée
ORNE	61373	Sainte-Céronne-lès-Mortagne	Zone très sous-dotée
ORNE	61374	Saint-Christophe-de-Chaulieu	Zone très sous-dotée
ORNE	61375	Boischampré	Zone très sous-dotée
ORNE	61376	Saint-Clair-de-Halouze	Zone très sous-dotée
ORNE	61379	Saint-Cyr-la-Rosière	Zone très sous-dotée
ORNE	61381	Saint-Denis-sur-Huisne	Zone très sous-dotée
ORNE	61382	Saint-Denis-sur-Sarthon	Zone très sous-dotée
ORNE	61385	Saint-Evroult-de-Montfort	Zone très sous-dotée
ORNE	61386	Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois	Zone très sous-dotée
ORNE	61387	Saint-Fraimbault	Zone très sous-dotée
ORNE	61389	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

ORNE	61390	Saint-Georges-d'Annebecq	Zone très sous-dotée
ORNE	61391	Saint-Georges-des-Groseillers	Zone très sous-dotée
ORNE	61392	Saint-Germain-d'Aunay	Zone très sous-dotée
ORNE	61393	Saint-Germain-de-Clairefeuille	Zone très sous-dotée
ORNE	61396	Saint-Germain-de-Martigny	Zone très sous-dotée
ORNE	61397	Saint-Germain-du-Corbéis	Zone très sous-dotée
ORNE	61398	Saint-Germain-le-Vieux	Zone très sous-dotée
ORNE	61399	Saint-Gervais-des-Sablons	Zone très sous-dotée
ORNE	61400	Saint-Gervais-du-Perron	Zone très sous-dotée
ORNE	61401	Saint-Gilles-des-Marais	Zone très sous-dotée
ORNE	61402	Saint-Hilaire-de-Briouze	Zone très sous-dotée
ORNE	61404	Saint-Hilaire-le-Châtel	Zone très sous-dotée
ORNE	61406	Saint-Hilaire-sur-Risle	Zone très sous-dotée
ORNE	61407	Sainte-Honorine-la-Chardonne	Zone très sous-dotée
ORNE	61408	Sainte-Honorine-la-Guillaume	Zone très sous-dotée
ORNE	61411	Saint-Jouin-de-Blavou	Zone très sous-dotée
ORNE	61412	Saint-Julien-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61413	Saint-Lambert-sur-Dive	Zone très sous-dotée
ORNE	61414	Saint-Langis-lès-Mortagne	Zone très sous-dotée
ORNE	61415	Saint-Léger-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61416	Saint-Léonard-des-Parcs	Zone très sous-dotée
ORNE	61418	Saint-Mard-de-Réno	Zone très sous-dotée
ORNE	61419	Sainte-Marguerite-de-Carrouges	Zone très sous-dotée
ORNE	61420	Sainte-Marie-la-Robert	Zone très sous-dotée
ORNE	61421	Saint-Mars-d'Égrenne	Zone très sous-dotée
ORNE	61422	Les Aspres	Zone très sous-dotée
ORNE	61423	Saint-Martin-d'Écublei	Zone très sous-dotée
ORNE	61425	Saint-Martin-des-Pézerits	Zone très sous-dotée
ORNE	61426	Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	Zone très sous-dotée
ORNE	61427	Saint-Martin-l'Aiguillon	Zone très sous-dotée
ORNE	61429	Charencey	Zone très sous-dotée
ORNE	61432	Saint-Michel-Tubœuf	Zone très sous-dotée
ORNE	61433	Saint-Nicolas-des-Bois	Zone très sous-dotée
ORNE	61435	Saint-Nicolas-de-Sommaire	Zone très sous-dotée
ORNE	61436	Sainte-Opportune	Zone très sous-dotée
ORNE	61438	Saint-Ouen-de-Sécherouvre	Zone très sous-dotée
ORNE	61439	Saint-Ouen-le-Brisoult	Zone très sous-dotée
ORNE	61440	Saint-Ouen-sur-Iton	Zone très sous-dotée
ORNE	61442	Saint-Patrice-du-Désert	Zone très sous-dotée
ORNE	61443	Saint-Paul	Zone très sous-dotée
ORNE	61444	Saint-Philbert-sur-Orne	Zone très sous-dotée
ORNE	61445	Saint-Pierre-d'Entremont	Zone très sous-dotée
ORNE	61446	Saint-Pierre-des-Loges	Zone très sous-dotée
ORNE	61447	Saint-Pierre-du-Regard	Zone très sous-dotée
ORNE	61450	Saint-Quentin-de-Blavou	Zone très sous-dotée
ORNE	61451	Saint-Quentin-les-Chardonnets	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ORNE	61452	Saint-Roch-sur-Égrenne	Zone très sous-dotée
ORNE	61453	Saint-Sauveur-de-Carrouges	Zone très sous-dotée
ORNE	61454	Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	Zone très sous-dotée
ORNE	61456	Saint-Sulpice-sur-Risle	Zone très sous-dotée
ORNE	61457	Saint-Symphorien-des-Bruyères	Zone très sous-dotée
ORNE	61459	Saires-la-Verrerie	Zone très sous-dotée
ORNE	61460	Sap-en-Auge	Zone très sous-dotée
ORNE	61461	Le Sap-André	Zone très sous-dotée
ORNE	61462	Sarceaux	Zone très sous-dotée
ORNE	61463	Les Monts d'Andaine	Zone très sous-dotée
ORNE	61464	Sées	Zone très sous-dotée
ORNE	61466	La Selle-la-Forge	Zone très sous-dotée
ORNE	61467	Semallé	Zone très sous-dotée
ORNE	61472	Sévigny	Zone très sous-dotée
ORNE	61473	Sevrai	Zone très sous-dotée
ORNE	61474	Gouffern en Auge	Zone très sous-dotée
ORNE	61475	Soligny-la-Trappe	Zone très sous-dotée
ORNE	61479	Tanques	Zone très sous-dotée
ORNE	61480	Tanville	Zone très sous-dotée
ORNE	61481	Tellières-le-Plessis	Zone très sous-dotée
ORNE	61482	Tessé-Froulay	Zone très sous-dotée
ORNE	61483	Bagnoles de l'Orne Normandie	Zone très sous-dotée
ORNE	61485	Ticheville	Zone très sous-dotée
ORNE	61486	Tinchebray-Bocage	Zone très sous-dotée
ORNE	61487	Torchamp	Zone très sous-dotée
ORNE	61488	Touquettes	Zone très sous-dotée
ORNE	61490	Tournai-sur-Dive	Zone très sous-dotée
ORNE	61491	Tourouvre au Perche	Zone très sous-dotée
ORNE	61492	Trémont	Zone très sous-dotée
ORNE	61493	La Trinité-des-Laitiers	Zone très sous-dotée
ORNE	61494	Trun	Zone très sous-dotée
ORNE	61497	Valframbert	Zone très sous-dotée
ORNE	61498	Vaunoise	Zone très sous-dotée
ORNE	61499	Les Ventres-de-Bourse	Zone très sous-dotée
ORNE	61500	La Ventrouze	Zone très sous-dotée
ORNE	61502	Vidai	Zone très sous-dotée
ORNE	61503	Vieux-Pont	Zone très sous-dotée
ORNE	61505	Villedieu-lès-Bailleul	Zone très sous-dotée
ORNE	61507	Villiers-sous-Mortagne	Zone très sous-dotée
ORNE	61508	Vimoutiers	Zone très sous-dotée
ORNE	61510	Vitrai-sous-Laigle	Zone très sous-dotée
ORNE	61512	Les Yveteaux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76001	Allouville-Bellefosse	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76002	Alvimare	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76004	Ambrumesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76006	Amfreville-les-Champs	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

SEINE-MARITIME	76007	Anceaumeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76008	Ancourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76009	Ancourteville-sur-Héricourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76010	Ancretiéville-Saint-Victor	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76011	Ancretteville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76012	Angerville-Bailleul	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76013	Angerville-la-Martel	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76015	Angiens	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76016	Anglesqueville-la-Bras-Long	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76018	Val-de-Saône	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76019	Anneville-sur-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76020	Anneville-Ambourville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76021	Annouville-Vilmesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76022	Anquetierville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76023	Anvéville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76024	Ardouval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76025	Argueil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76026	Arques-la-Bataille	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76028	Aubéguimont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76029	Aubermesnil-aux-Érables	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76030	Aubermesnil-Beaumais	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76032	Auberville-la-Manuel	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76033	Auberville-la-Renault	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76034	Val-de-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76035	Aumale	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76036	Auppegard	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76038	Authieux-Ratiéville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76040	Autigny	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76041	Les Hauts-de-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76042	Auwilliers	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76043	Auzebosc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76045	Auzouville-l'Esneval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76047	Auzouville-sur-Saône	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76048	Avesnes-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76049	Avesnes-en-Val	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76050	Avremesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76051	Bacqueville-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76052	Bailleul-Neuville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76053	Baillolet	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76054	Bailly-en-Rivière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76055	Baons-le-Comte	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76056	Bardouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76057	Barentin	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76058	Baromesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76060	Beaubec-la-Rosière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76062	Beaumont-le-Hareng	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76063	Beauval-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76065	Beaussault	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76066	Beautot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76067	Beauvoir-en-Lyons	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76068	Bec-de-Mortagne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76070	Bellencombres	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76071	Bellengreville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76072	Belleville-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76074	La Bellière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76075	Belmesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76076	Bénarville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76077	Bénesville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76082	Bernières	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76083	Bertheauville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76084	Bertreville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76085	Bertreville-Saint-Ouen	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76086	Bertrimont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76087	Berville-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76088	Berville-sur-Seine	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76090	Beuzeville-la-Grenier	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76091	Beuzeville-la-Guérand	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76092	Beuzevillette	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76093	Bézancourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76096	Biville-la-Baignarde	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76097	Biville-la-Rivière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76099	Blacqueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76101	Blangy-sur-Bresle	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76104	Blosseville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76105	Le Bocasse	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76107	Bois-Guilbert	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76109	Bois-Hérault	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76110	Bois-Himont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76112	Le Bois-Robert	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76114	Bolbec	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76115	Bolleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76118	Bornambusc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76119	Bosc-Bérenger	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76120	Bosc-Bordel	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76121	Bosc-Édeline	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76122	Callengeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76123	Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76124	Bosc-Hyons	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76125	Bosc-le-Hard	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76126	Bosc-Mesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76128	Bosville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76129	Boudeville	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

SEINE-MARITIME	76130	Bouelles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76131	La Bouille	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76132	Bourdainville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76133	Le Bourg-Dun	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76134	Bourville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76135	Bouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76136	Brachy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76138	Bracquetuit	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76139	Bradiancourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76140	Brametot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76141	Bréauté	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76142	Brémontier-Merval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76143	Bretteville-du-Grand-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76144	Bretteville-Saint-Laurent	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76146	Buchy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76147	Bully	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76148	Bures-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76149	Butot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76151	Cailleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76152	Cailly	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76153	Calleville-les-Deux-Églises	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76154	Campneuseville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76155	Canehan	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76156	Canouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76157	Canteleu	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76158	Canville-les-Deux-Églises	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76159	Cany-Barville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76160	Carville-la-Folletière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76161	Carville-Pot-de-Fer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76162	Le Catelier	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76164	Rives-en-Seine	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76165	Caudebec-lès-Elbeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76166	Le Caule-Sainte-Beuve	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76167	Cauville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76168	Les Cent-Acres	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76169	La Cerlangue	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76170	La Chapelle-du-Bourgay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76171	La Chapelle-Saint-Ouen	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76172	La Chapelle-sur-Dun	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76173	La Chaussée	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76174	Cideville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76175	Clais	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76176	Clasville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76177	Claville-Motteville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76179	Clères	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76180	Cleuville	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76181	Cléville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76182	Cliponville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76183	Colleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76184	Colmesnil-Manneville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76185	Compainville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76187	Contremoulins	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76188	Cottévrard	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76189	Crasville-la-Mallet	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76190	Crasville-la-Rocquefort	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76192	Criel-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76193	La Crique	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76194	Criquebeuf-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76195	Criquetot-le-Mauconduit	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76197	Criquetot-sur-Longueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76198	Criquetot-sur-Ouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76200	Critot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76202	Croixdalle	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76203	Croix-Mare	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76204	Cropus	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76205	Crosville-sur-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76207	Cuerville-sur-Yères	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76208	Cuy-Saint-Fiacre	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76209	Dampierre-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76210	Dampierre-Saint-Nicolas	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76211	Dancourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76213	Daubeuf-Serville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76214	Dénestanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76216	Déville-lès-Rouen	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76217	Dieppe	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76219	Doudeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76220	Douvrend	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76221	Drosay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76222	Duclair	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76223	Écalles-Alix	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76224	Écrainville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76225	Écretteville-lès-Baons	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76226	Écretteville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76227	Ectot-l'Auber	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76228	Ectot-lès-Baons	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76229	Elbeuf-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76231	Elbeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76232	Életot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76233	Ellecourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76234	Émanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76235	Envermeu	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76236	Envronville	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76237	Épinay-sur-Duclair	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76238	Épouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76239	Épretot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76240	Épreville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76241	Ermenouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76242	Ernemont-la-Villette	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76243	Ernemont-sur-Buchy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76244	Esclavelles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76245	Eslettes	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76247	Esteville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76249	Étaimpuis	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76250	Étainhus	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76251	Étalleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76252	Étalondes	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76253	Étoutteville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76255	Eu	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76257	Fallencourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76258	Terres-de-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76259	Fécamp	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76260	Ferrières-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76261	La Ferté-Saint-Samson	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76262	Fesques	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76263	La Feuillie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76264	Flamanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76265	Flamets-Frétils	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76266	Flocques	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76269	Fontaine-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76270	Fontaine-la-Mallet	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76271	Fontaine-le-Bourg	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76272	Fontaine-le-Dun	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76274	La Fontelaye	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76275	Fontenay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76276	Forges-les-Eaux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76278	Foucarmont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76279	Foucart	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76280	Fréauville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76281	La Frénaye	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76283	Fresles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76284	Fresnay-le-Long	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76286	Fresnoy-Folny	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76287	Fresquiennes	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76288	Freulleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76289	Saint Martin de l'If	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76290	Frichemesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76291	Froberville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76292	Fry	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76293	Fultot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76294	La Gaillarde	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76295	Gaillefontaine	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76296	Gainneville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76297	Gancourt-Saint-Étienne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76298	Ganzeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76299	Gerponville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76300	Gerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76302	Goderville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76303	Gommerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76304	Gonfreville-Caillet	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76305	Gonfreville-l'Orcher	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76306	Gonnetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76308	Gonneville-sur-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76309	Gonzeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76311	Goupillières	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76312	Gournay-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76314	Graimbouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76315	Grainville-la-Teinturière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76317	Grainville-Ymauville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76318	Grand-Camp	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76319	Grand-Couronne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76321	Les Grandes-Ventes	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76322	Le Grand-Quevilly	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76323	Graval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76324	Grèges	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76325	Grémonville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76327	Greuville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76328	Grigneuseville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76329	Gruchet-le-Valasse	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76330	Gruchet-Saint-Siméon	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76331	Grugny	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76334	Gueures	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76335	Gueutteville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76336	Gueutteville-les-Grès	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76338	La Hallotière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76339	Le Hanouard	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76340	Harcanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76342	Hattenville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76344	Haudricourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76345	Haussez	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76346	Hautot-l'Auvray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76347	Hautot-le-Vatois	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76348	Hautot-Saint-Sulpice	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76349	Hautot-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76350	Hautot-sur-Seine	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

---

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76353	Héberville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76354	Hénouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76355	Héricourt-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76356	Hermanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76357	Hermeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76359	Héronchelles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76360	Heugleville-sur-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76361	Heuqueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76362	Heurteauville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76363	Hodeng-au-Bosc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76364	Hodeng-Hodenger	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76365	Houdetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76366	Le Houleme	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76367	Houpeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76368	Houquetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76369	La Houssaye-Béranger	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76370	Hugleville-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76371	Les Ifs	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76372	Illois	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76373	Imbleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76374	Incheville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76375	Ingouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76378	Jumièges	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76379	Lamberville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76380	Lammerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76381	Landes-Vieilles-et-Neuves	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76382	Lanquetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76383	Lestanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76384	Lillebonne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76385	Limésy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76386	Limpville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76387	Lindebeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76388	Lintot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76389	Lintot-les-Bois	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76391	La Londe	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76392	Londinières	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76393	Longmesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76395	Longueil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76396	Longuerue	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76397	Longueville-sur-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76398	Louvetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76399	Lucy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76400	Luneray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76401	Arelaune-en-Seine	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76402	Malaunay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76403	Malleville-les-Grès	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76404	Manéglise	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76405	Manéhouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76406	Maniquerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76407	Manneville-ès-Plains	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76408	Manneville-la-Goupil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76409	Mannevillette	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76410	Maromme	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76411	Marques	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76413	Martigny	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76414	Martin-Église	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76415	Massy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76416	Mathonville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76417	Maucombe	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76419	Mauny	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76420	Mauquenchy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76421	Mélamare	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76423	Ménerval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76424	Ménonval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76425	Mentheville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76426	Mésangueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76427	Mesnières-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76428	Le Mesnil-Durdent	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76430	Mesnil-Follemprie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76431	Le Mesnil-Lieubray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76432	Mesnil-Mauger	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76433	Mesnil-Panneville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76435	Le Mesnil-Réaume	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76436	Le Mesnil-sous-Jumièges	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76437	Meulers	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76439	Mirville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76440	Molagnies	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76441	Monchaux-Soreng	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76442	Monchy-sur-Eu	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76443	Mont-Cauvaire	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76445	Montérolier	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76446	Montigny	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76447	Montivilliers	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76449	Montreuil-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76450	Montroty	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76452	Montville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76454	Mortemer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76456	Motteville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76457	Moulineaux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76458	Muchedent	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76459	Nesle-Hodeng	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76460	Nesle-Normandeuse	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76461	Neufbosc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76462	Neufchâtel-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76463	Neuf-Marché	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76465	Neuville-Ferrières	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76467	Néville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76468	Nointot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76469	Nolléval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76470	Normanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76471	Norville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76472	Notre-Dame-d'Aliermont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76474	Notre-Dame-de-Bondeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76476	Port-Jérôme-sur-Seine	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76477	Notre-Dame-du-Bec	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76478	Notre-Dame-du-Parc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76479	Nullemont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76480	Ocqueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76481	Octeville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76482	Offranville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76483	Oherville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76485	Omonville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76486	Orival	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76487	Osmoy-Saint-Valery	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76488	Ouainville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76489	Oudalle	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76490	Ourville-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76491	Ouville-l'Abbaye	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76492	Ouville-la-Rivière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76493	Paluel	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76494	Parc-d'Anxtot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76495	Pavilly	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76497	Petit-Couronne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76499	Petiville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76500	Pierrecourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76503	Pissy-Pôville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76504	Pleine-Sève	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76505	Pommereux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76506	Pommeréval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76507	Ponts-et-Marais	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76510	Prétot-Vicquemare	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76511	Preuseville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76512	Puisenval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76513	Quevillon	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76515	Quiberville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76516	Quièvre-court	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76518	Raffetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76519	Rainfreville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76520	Réalcamp	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76522	La Remuée	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76523	Rétonval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76524	Reuville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76526	Ricarville-du-Val	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76527	Richemont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76528	Rieux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76529	Riville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76530	Robertot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76531	Rocquefort	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76532	Rocquemont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76533	Rogerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76534	Rolleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76535	Roncherolles-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76537	Ronchois	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76538	Rosay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76541	Roumare	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76542	Routes	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76543	Rouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76544	Rouvray-Catillon	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76545	Rouxmesnil-Bouteilles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76546	Royville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76547	La Rue-Saint-Pierre	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76549	Saône-Saint-Just	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76550	Sahurs	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76551	Sainneville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76553	Sainte-Agathe-d'Aliermont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76555	Saint-André-sur-Cailly	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76556	Saint-Antoine-la-Forêt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76557	Saint-Arnoult	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76559	Saint-Aubin-de-Crétot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76561	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76562	Saint-Aubin-le-Cauf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76563	Saint-Aubin-Routot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76564	Saint-Aubin-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76565	Saint-Aubin-sur-Scie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76566	Sainte-Austreberthe	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76567	Sainte-Beuve-en-Rivière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76568	Saint-Clair-sur-les-Monts	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76569	Sainte-Colombe	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76570	Saint-Crespin	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76571	Sainte-Croix-sur-Buchy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76572	Saint-Denis-d'Aclon	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76574	Saint-Denis-sur-Scie	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

SEINE-MARITIME	76576	Saint-Eustache-la-Forêt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76577	Sainte-Foy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76578	Sainte-Geneviève	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76580	Saint-Georges-sur-Fontaine	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76581	Saint-Germain-des-Essourts	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76582	Saint-Germain-d'Étables	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76583	Saint-Germain-sous-Cailly	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76584	Saint-Germain-sur-Eaulne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76585	Saint-Gilles-de-Crétot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76587	Sainte-Hélène-Bondeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76588	Saint-Hellier	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76589	Saint-Honoré	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76590	Saint-Jacques-d'Aliermont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76592	Saint-Jean-de-Folleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76593	Saint-Jean-de-la-Neuville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76594	Saint-Jean-du-Cardonnay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76596	Saint-Laurent-de-Brèvedent	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76597	Saint-Laurent-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76598	Saint-Léger-aux-Bois	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76600	Saint-Léonard	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76601	Saint-Lucien	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76602	Saint-Maclou-de-Folleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76603	Saint-Maclou-la-Brière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76604	Saint-Mards	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76606	Morienne	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76608	Sainte-Marguerite-sur-Duclair	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76610	Sainte-Marie-des-Champs	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76611	Saint-Martin-aux-Arbres	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76612	Saint-Martin-au-Bosc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76613	Saint-Martin-aux-Buneaux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76614	Saint-Martin-de-Boscherville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76615	Saint-Martin-du-Bec	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76616	Saint-Martin-du-Manoir	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76618	Petit-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76619	Saint-Martin-le-Gaillard	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76620	Saint-Martin-l'Hortier	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76621	Saint-Martin-Osmonville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76622	Saint-Maurice-d'Ételan	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76624	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76626	Saint-Nicolas-de-la-Haie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76628	Saint-Ouen-du-Breuil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76629	Saint-Ouen-le-Mauger	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76630	Saint-Ouen-sous-Bailly	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76631	Saint-Paër	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76632	Saint-Pierre-Bénouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76634	Saint-Pierre-de-Manneville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76635	Saint-Pierre-des-Jonquières	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76636	Saint-Pierre-de-Varengueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76637	Saint-Pierre-en-Port	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76638	Saint-Pierre-en-Val	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76640	Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76641	Saint-Pierre-le-Vieux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76642	Saint-Pierre-le-Viger	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76644	Saint-Rémy-Boscrocourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76645	Saint-Riquier-en-Rivière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76646	Saint-Riquier-ès-Plains	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76647	Saint-Romain-de-Colbosc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76648	Saint-Saëns	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76649	Saint-Saire	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76651	Saint-Sylvain	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76652	Saint-Vaast-d'Équiqueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76653	Saint-Vaast-Dieppedalle	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76654	Saint-Vaast-du-Val	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76655	Saint-Valery-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76656	Saint-Victor-l'Abbaye	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76657	Saint-Vigor-d'Ymonville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76658	Saint-Vincent-Cramesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76660	Sandouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76662	Sassetot-le-Malgardé	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76663	Sassetot-le-Mauconduit	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76664	Sasseville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76665	Sauchay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76666	Saumont-la-Poterie	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76667	Sauqueville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76668	Saussay	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76669	Saussezemare-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76670	Senneville-sur-Fécamp	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76671	Sept-Meules	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76672	Serqueux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76675	Sierville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76676	Sigy-en-Bray	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76677	Smermesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76678	Sommery	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76679	Sommesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76680	Sorquainville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76681	Sotteville-lès-Rouen	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76683	Sotteville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76684	Tancarville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76685	Thérouldeville	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

SEINE-MARITIME	76686	Theuville-aux-Maillots	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76688	Thiergeville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76689	Thiétreville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76690	Thil-Manneville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76691	Le Thil-Riberpré	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76692	Thiouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76694	Tocqueville-en-Caux	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76695	Tocqueville-les-Murs	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76697	Torcy-le-Grand	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76698	Torcy-le-Petit	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76699	Le Torp-Mesnil	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76700	Tôtes	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76702	Touffreville-la-Corbeline	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76703	Touffreville-sur-Eu	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76706	Tourville-les-Ifs	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76707	Tourville-sur-Arques	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76708	Toussaint	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76709	Le Trait	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76710	Trémauville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76711	Le Tréport	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76712	La Trinité-du-Mont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76714	Les Trois-Pierres	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76715	Trouville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76716	Turretot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76717	Val-de-la-Haye	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76718	Valliquerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76719	Valmont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76720	Varengueville-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76721	Varneville-Bretteville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76723	Vassonville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76724	Vatierville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76725	Vattetot-sous-Beaumont	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76726	Vattetot-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76727	Vatteville-la-Rue	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76728	La Vaupalière	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76730	Veauville-lès-Quelles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76731	Vénestanville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76732	Butot-Vénesville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76733	Ventes-Saint-Rémy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76735	Veules-les-Roses	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76736	Veulettes-sur-Mer	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76737	Vibeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76738	Vieux-Manoir	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76743	Villers-Écalles	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76744	Villers-sous-Foucarmont	Zone très sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76746	Vinnemerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76747	Virville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76748	Vittefleur	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76749	Wanchy-Capval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76750	Yainville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76751	Yébleron	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76752	Yerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76754	Yport	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76755	Ypreville-Biville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76756	Yquebeuf	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76757	Yvecrique	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76758	Yvetot	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76759	Yville-sur-Seine	Zone très sous-dotée
EURE	27026	Authevernes	Zone très sous-dotée
EURE	27152	Château-sur-Epte	Zone très sous-dotée
MANCHE	50443	Sacey	Zone très sous-dotée
MANCHE	50452	Saint-Brice-de-Landelles	Zone très sous-dotée
ORNE	61043	Berd'huis	Zone très sous-dotée
ORNE	61050	Cour-Maugis sur Huisne	Zone très sous-dotée
ORNE	61061	Bretoncelles	Zone très sous-dotée
ORNE	61074	Carrouges	Zone très sous-dotée
ORNE	61075	Ceaucé	Zone très sous-dotée
ORNE	61080	Chahains	Zone très sous-dotée
ORNE	61105	Chemilli	Zone très sous-dotée
ORNE	61107	Ciral	Zone très sous-dotée
ORNE	61116	Sablons sur Huisne	Zone très sous-dotée
ORNE	61182	Gandelain	Zone très sous-dotée
ORNE	61207	Igé	Zone très sous-dotée
ORNE	61213	Lalacelle	Zone très sous-dotée
ORNE	61241	La Madeleine-Bouvet	Zone très sous-dotée
ORNE	61274	Les Menus	Zone très sous-dotée
ORNE	61286	Montgaudry	Zone très sous-dotée
ORNE	61300	Moutiers-au-Perche	Zone très sous-dotée
ORNE	61319	Origny-le-Roux	Zone très sous-dotée
ORNE	61323	Le Pas-Saint-l'Homer	Zone très sous-dotée
ORNE	61327	Pervençères	Zone très sous-dotée
ORNE	61336	Pouvrai	Zone très sous-dotée
ORNE	61345	Rémalard en Perche	Zone très sous-dotée
ORNE	61357	Rouperroux	Zone très sous-dotée
ORNE	61384	Saint-Ellier-les-Bois	Zone très sous-dotée
ORNE	61388	Saint-Fulgent-des-Ormes	Zone très sous-dotée
ORNE	61395	Saint-Germain-des-Grois	Zone très sous-dotée
ORNE	61405	Saint-Hilaire-sur-Erre	Zone très sous-dotée
ORNE	61424	Saint-Martin-des-Landes	Zone très sous-dotée
ORNE	61448	Saint-Pierre-la-Bruyère	Zone très sous-dotée
ORNE	61476	Suré	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ORNE	61484	Val-au-Perche	Zone très sous-dotée
ORNE	61501	Verrières	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76059	Bazinval	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76320	Grandcourt	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76333	Guerville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76394	Longroy	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76422	Melleville	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76438	Millebosc	Zone très sous-dotée
SEINE-MARITIME	76745	Villy-sur-Yères	Zone très sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

---

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

## ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES CLASSEES EN ZONE « SOUS-DOTEE »

Département	Code INSEE de la commune (2022)	Libellé de la commune (2022)	Qualification attribuée par l'arrêté régional
CALVADOS	14054	Beaumesnil	Zone sous-dotée
CALVADOS	14059	Benerville-sur-Mer	Zone sous-dotée
CALVADOS	14061	Souleuvre en Bocage	Zone sous-dotée
CALVADOS	14086	Bonneville-sur-Touques	Zone sous-dotée
CALVADOS	14127	Campagnolles	Zone sous-dotée
CALVADOS	14131	Canapville	Zone sous-dotée
CALVADOS	14220	Deauville	Zone sous-dotée
CALVADOS	14352	Landelles-et-Coupigny	Zone sous-dotée
CALVADOS	14424	Le Mesnil-Robert	Zone sous-dotée
CALVADOS	14557	Saint-Arnoult	Zone sous-dotée
CALVADOS	14620	Saint-Martin-aux-Chartrains	Zone sous-dotée
CALVADOS	14658	Noues de Sienne	Zone sous-dotée
CALVADOS	14699	Touques	Zone sous-dotée
CALVADOS	14701	Tourgéville	Zone sous-dotée
CALVADOS	14762	Vire Normandie	Zone sous-dotée
EURE	27343	Houlbec-Cocherel	Zone sous-dotée
EURE	27399	Mercey	Zone sous-dotée
EURE	27440	Notre-Dame-de-l'Isle	Zone sous-dotée
EURE	27539	Saint-Étienne-sous-Bailleul	Zone sous-dotée
EURE	27554	La Chapelle-Longueville	Zone sous-dotée
EURE	27562	Saint-Marcel	Zone sous-dotée
EURE	27612	Saint-Vincent-des-Bois	Zone sous-dotée
MANCHE	50038	Beauchamps	Zone sous-dotée
MANCHE	50115	Le Grippon	Zone sous-dotée
MANCHE	50118	Champrepus	Zone sous-dotée
MANCHE	50144	Coulouvray-Boisbenâtre	Zone sous-dotée
MANCHE	50174	Équilly	Zone sous-dotée
MANCHE	50188	Folligny	Zone sous-dotée
MANCHE	50237	La Haye-Pesnel	Zone sous-dotée
MANCHE	50247	Hocquigny	Zone sous-dotée
MANCHE	50281	La Lucerne-d'Outremer	Zone sous-dotée
MANCHE	50282	Le Luot	Zone sous-dotée
MANCHE	50327	La Meurdraquière	Zone sous-dotée
MANCHE	50338	Montbray	Zone sous-dotée
MANCHE	50357	Morigny	Zone sous-dotée
MANCHE	50361	La Mouche	Zone sous-dotée
MANCHE	50493	Saint-Jean-des-Champs	Zone sous-dotée
MANCHE	50525	Saint-Michel-de-Montjoie	Zone sous-dotée
MANCHE	50535	Le Parc	Zone sous-dotée

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

---

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

MANCHE	50549	Saint-Sauveur-la-Pommeraye	Zone sous-dotée
MANCHE	50565	Sartilly-Baie-Bocage	Zone sous-dotée
MANCHE	50590	Le Tanu	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76014	Angerville-l'Orcher	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76017	Anglesqueville-l'Esneval	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76064	Beaurepaire	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76079	Bénouville	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76117	Bordeaux-Saint-Clair	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76196	Criquetot-l'Esneval	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76206	Cuverville	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76254	Étretat	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76268	Fongueusemare	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76307	Gonneville-la-Mallet	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76390	Les Loges	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76501	Pierrefiques	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76508	La Poterie-Cap-d'Antifer	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76595	Saint-Jouin-Bruneval	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76609	Sainte-Marie-au-Bosc	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76693	Le Tilleul	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76734	Vergetot	Zone sous-dotée
SEINE-MARITIME	76741	Villainville	Zone sous-dotée
EURE	27002	Acon	Zone sous-dotée
EURE	27115	Breux-sur-Avre	Zone sous-dotée
EURE	27181	Courdemanche	Zone sous-dotée
EURE	27206	Droisy	Zone sous-dotée
EURE	27350	Illiers-l'Évêque	Zone sous-dotée
EURE	27378	La Madeleine-de-Nonancourt	Zone sous-dotée
EURE	27390	Marcilly-la-Campagne	Zone sous-dotée
EURE	27411	Moisville	Zone sous-dotée
EURE	27438	Nonancourt	Zone sous-dotée
EURE	27548	Saint-Germain-sur-Avre	Zone sous-dotée
ORNE	61041	Bellou-le-Trichard	Zone sous-dotée
ORNE	61079	Ceton	Zone sous-dotée
ORNE	61394	Saint-Germain-de-la-Coudre	Zone sous-dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

### ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES CLASSEES EN ZONE « INTERMEDIAIRE »

Département	Code INSEE de la commune (2022)	Libellé de la commune (2022)	Qualification attribuée par l'arrêté régional
CALVADOS	14006	Amayé-sur-Orne	Zone intermédiaire
CALVADOS	14009	Amfreville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14030	Authie	Zone intermédiaire
CALVADOS	14034	Avenay	Zone intermédiaire
CALVADOS	14036	Banneville-la-Campagne	Zone intermédiaire
CALVADOS	14042	Baron-sur-Odon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14045	Basseneville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14069	Beuwillers	Zone intermédiaire
CALVADOS	14076	Blainville-sur-Orne	Zone intermédiaire
CALVADOS	14082	La Boissière	Zone intermédiaire
CALVADOS	14089	Bougy	Zone intermédiaire
CALVADOS	14098	Thue et Mue	Zone intermédiaire
CALVADOS	14101	Bretteville-sur-Odon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14104	Le Brévedent	Zone intermédiaire
CALVADOS	14106	Bréville-les-Monts	Zone intermédiaire
CALVADOS	14118	Caen	Zone intermédiaire
CALVADOS	14119	Cagny	Zone intermédiaire
CALVADOS	14123	Cairon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14137	Carpiquet	Zone intermédiaire
CALVADOS	14167	Colombelles	Zone intermédiaire
CALVADOS	14177	Coquainvilliers	Zone intermédiaire
CALVADOS	14179	Cordebugle	Zone intermédiaire
CALVADOS	14193	Courtonne-la-Meurdrac	Zone intermédiaire
CALVADOS	14205	Cristot	Zone intermédiaire
CALVADOS	14215	Cuverville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14221	Démouville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14237	Émiéville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14246	Escoville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14249	Esquay-Notre-Dame	Zone intermédiaire
CALVADOS	14254	Éterville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14257	Évrecy	Zone intermédiaire
CALVADOS	14260	Fauguernon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14270	Firfol	Zone intermédiaire
CALVADOS	14274	Fontaine-Étoupefour	Zone intermédiaire
CALVADOS	14278	Fontenay-le-Pesnel	Zone intermédiaire
CALVADOS	14280	Formentin	Zone intermédiaire
CALVADOS	14287	Frénuville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14288	Le Fresne-Camilly	Zone intermédiaire
CALVADOS	14297	Gavrus	Zone intermédiaire

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14301	Giberville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14303	Glos	Zone intermédiaire
CALVADOS	14311	Grainville-sur-Odon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14319	Grentheville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14326	Hermival-les-Vaux	Zone intermédiaire
CALVADOS	14328	Hérouvillette	Zone intermédiaire
CALVADOS	14334	L'Hôtellerie	Zone intermédiaire
CALVADOS	14337	La Houblonnière	Zone intermédiaire
CALVADOS	14344	Janville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14366	Lisieux	Zone intermédiaire
CALVADOS	14380	Loucelles	Zone intermédiaire
CALVADOS	14383	Louvigny	Zone intermédiaire
CALVADOS	14390	Maisoncelles-sur-Ajon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14393	Maizet	Zone intermédiaire
CALVADOS	14396	Maltot	Zone intermédiaire
CALVADOS	14398	Manerbe	Zone intermédiaire
CALVADOS	14403	Marolles	Zone intermédiaire
CALVADOS	14419	Le Mesnil-Eudes	Zone intermédiaire
CALVADOS	14421	Le Mesnil-Guillaume	Zone intermédiaire
CALVADOS	14425	Le Mesnil-Simon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14435	Les Monceaux	Zone intermédiaire
CALVADOS	14437	Mondeville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14438	Mondrainville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14448	Montreuil-en-Auge	Zone intermédiaire
CALVADOS	14454	Mouen	Zone intermédiaire
CALVADOS	14466	Norolles	Zone intermédiaire
CALVADOS	14484	Ouilly-du-Houley	Zone intermédiaire
CALVADOS	14487	Ouilly-le-Vicomte	Zone intermédiaire
CALVADOS	14520	Le Pré-d'Auge	Zone intermédiaire
CALVADOS	14522	Prêteville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14530	Ranville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14540	Rocques	Zone intermédiaire
CALVADOS	14541	La Roque-Baignard	Zone intermédiaire
CALVADOS	14542	Rosel	Zone intermédiaire
CALVADOS	14543	Rots	Zone intermédiaire
CALVADOS	14566	Saint-Contest	Zone intermédiaire
CALVADOS	14571	Saint-Denis-de-Mailloc	Zone intermédiaire
CALVADOS	14574	Saint-Désir	Zone intermédiaire
CALVADOS	14582	Saint-Germain-de-Livet	Zone intermédiaire
CALVADOS	14587	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Zone intermédiaire
CALVADOS	14592	Sainte-Honorine-du-Fay	Zone intermédiaire
CALVADOS	14595	Saint-Jean-de-Livet	Zone intermédiaire
CALVADOS	14610	Saint-Manvieu-Norrey	Zone intermédiaire
CALVADOS	14625	Saint-Martin-de-la-Lieue	Zone intermédiaire
CALVADOS	14626	Saint-Martin-de-Mailloc	Zone intermédiaire
CALVADOS	14639	Saint-Ouen-le-Pin	Zone intermédiaire

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

CALVADOS	14640	Saint-Pair	Zone intermédiaire
CALVADOS	14644	Saint-Philbert-des-Champs	Zone intermédiaire
CALVADOS	14648	Saint-Pierre-des-Ifs	Zone intermédiaire
CALVADOS	14651	Saint-Pierre-du-Jonquet	Zone intermédiaire
CALVADOS	14657	Saint-Samson	Zone intermédiaire
CALVADOS	14666	Sannerville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14684	Tessel	Zone intermédiaire
CALVADOS	14685	Thaon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14698	Touffréville	Zone intermédiaire
CALVADOS	14707	Tourville-sur-Odon	Zone intermédiaire
CALVADOS	14712	Troarn	Zone intermédiaire
CALVADOS	14738	Verson	Zone intermédiaire
CALVADOS	14747	Vieux	Zone intermédiaire
EURE	27008	Alizay	Zone intermédiaire
EURE	27017	Angerville-la-Campagne	Zone intermédiaire
EURE	27020	Arnières-sur-Iton	Zone intermédiaire
EURE	27031	Aviron	Zone intermédiaire
EURE	27032	Chambois	Zone intermédiaire
EURE	27033	Bacquepuis	Zone intermédiaire
EURE	27044	Les Baux-Sainte-Croix	Zone intermédiaire
EURE	27099	Le Boulay-Morin	Zone intermédiaire
EURE	27118	Brosville	Zone intermédiaire
EURE	27124	Cailly-sur-Eure	Zone intermédiaire
EURE	27147	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	Zone intermédiaire
EURE	27161	Claville	Zone intermédiaire
EURE	27188	Criquebeuf-sur-Seine	Zone intermédiaire
EURE	27196	Les Damps	Zone intermédiaire
EURE	27200	Dardez	Zone intermédiaire
EURE	27216	Émalleville	Zone intermédiaire
EURE	27229	Évreux	Zone intermédiaire
EURE	27234	Fauville	Zone intermédiaire
EURE	27280	Gauciel	Zone intermédiaire
EURE	27282	Gauville-la-Campagne	Zone intermédiaire
EURE	27299	Gravigny	Zone intermédiaire
EURE	27301	Grossœuvre	Zone intermédiaire
EURE	27306	Guichainville	Zone intermédiaire
EURE	27338	Les Hogues	Zone intermédiaire
EURE	27342	Houetteville	Zone intermédiaire
EURE	27347	Huest	Zone intermédiaire
EURE	27348	Igoville	Zone intermédiaire
EURE	27353	Irreville	Zone intermédiaire
EURE	27366	Letteguives	Zone intermédiaire
EURE	27401	Le Mesnil-Fuguet	Zone intermédiaire
EURE	27410	Miserey	Zone intermédiaire
EURE	27439	Normanville	Zone intermédiaire
EURE	27451	Parville	Zone intermédiaire

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

EURE	27454	Perruel	Zone intermédiaire
EURE	27464	Le Plessis-Grohan	Zone intermédiaire
EURE	27469	Pont-de-l'Arche	Zone intermédiaire
EURE	27478	Prey	Zone intermédiaire
EURE	27489	Reuilly	Zone intermédiaire
EURE	27504	Sacquenville	Zone intermédiaire
EURE	27546	Saint-Germain-des-Angles	Zone intermédiaire
EURE	27560	Saint-Luc	Zone intermédiaire
EURE	27570	Saint-Martin-la-Campagne	Zone intermédiaire
EURE	27602	Saint-Sébastien-de-Morsent	Zone intermédiaire
EURE	27611	Saint-Vigor	Zone intermédiaire
EURE	27615	Sassey	Zone intermédiaire
EURE	27652	Tourneville	Zone intermédiaire
EURE	27659	La Trinité	Zone intermédiaire
EURE	27666	La Vacherie	Zone intermédiaire
EURE	27668	Le Val-David	Zone intermédiaire
EURE	27672	Vascœuil	Zone intermédiaire
EURE	27684	Le Vieil-Évreux	Zone intermédiaire
MANCHE	50008	Anctoville-sur-Boscq	Zone intermédiaire
MANCHE	50025	Avranches	Zone intermédiaire
MANCHE	50027	Bacilly	Zone intermédiaire
MANCHE	50066	Jullouville	Zone intermédiaire
MANCHE	50081	Bréville-sur-Mer	Zone intermédiaire
MANCHE	50102	Carolles	Zone intermédiaire
MANCHE	50108	Céaux	Zone intermédiaire
MANCHE	50117	Champeaux	Zone intermédiaire
MANCHE	50126	Chavoy	Zone intermédiaire
MANCHE	50146	Courtills	Zone intermédiaire
MANCHE	50155	Crollon	Zone intermédiaire
MANCHE	50165	Donville-les-Bains	Zone intermédiaire
MANCHE	50167	Dragey-Ronthon	Zone intermédiaire
MANCHE	50168	Ducey-Les Chéris	Zone intermédiaire
MANCHE	50199	Genêts	Zone intermédiaire
MANCHE	50205	La Godefroy	Zone intermédiaire
MANCHE	50218	Granville	Zone intermédiaire
MANCHE	50229	Hamelin	Zone intermédiaire
MANCHE	50259	Juilley	Zone intermédiaire
MANCHE	50276	Lolif	Zone intermédiaire
MANCHE	50277	Longueville	Zone intermédiaire
MANCHE	50288	Marcey-les-Grèves	Zone intermédiaire
MANCHE	50290	Marcilly	Zone intermédiaire
MANCHE	50317	Le Mesnil-Ozenne	Zone intermédiaire
MANCHE	50347	Montjoie-Saint-Martin	Zone intermédiaire
MANCHE	50407	Poilley	Zone intermédiaire
MANCHE	50408	Pontaubault	Zone intermédiaire
MANCHE	50411	Ponts	Zone intermédiaire

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

MANCHE	50413	Précey	Zone intermédiaire
MANCHE	50447	Saint-Aubin-des-Préaux	Zone intermédiaire
MANCHE	50448	Saint-Aubin-de-Terregatte	Zone intermédiaire
MANCHE	50451	Saint-Brice	Zone intermédiaire
MANCHE	50487	Saint-James	Zone intermédiaire
MANCHE	50489	Saint-Jean-de-la-Haize	Zone intermédiaire
MANCHE	50496	Saint-Jean-le-Thomas	Zone intermédiaire
MANCHE	50500	Saint-Laurent-de-Terregatte	Zone intermédiaire
MANCHE	50505	Saint-Loup	Zone intermédiaire
MANCHE	50531	Saint-Ovin	Zone intermédiaire
MANCHE	50532	Saint-Pair-sur-Mer	Zone intermédiaire
MANCHE	50540	Saint-Pierre-Langers	Zone intermédiaire
MANCHE	50541	Saint-Planchers	Zone intermédiaire
MANCHE	50543	Saint-Quentin-sur-le-Homme	Zone intermédiaire
MANCHE	50553	Saint-Senier-de-Beuvron	Zone intermédiaire
MANCHE	50554	Saint-Senier-sous-Avranches	Zone intermédiaire
MANCHE	50584	Subigny	Zone intermédiaire
MANCHE	50612	Vains	Zone intermédiaire
MANCHE	50616	Le Val-Saint-Père	Zone intermédiaire
MANCHE	50647	Yquelon	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76005	Amfreville-la-Mi-Voie	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76039	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76046	Auzouville-sur-Ry	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76069	Belbeuf	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76094	Bierville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76095	Bihorel	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76100	Blainville-Crevon	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76103	Bonsecours	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76106	Bois-d'Ennebourg	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76108	Bois-Guillaume	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76111	Bois-l'Évêque	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76113	Boissay	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76116	Boos	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76163	Catenay	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76178	Cléon	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76201	Croisy-sur-Andelle	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76212	Darnétal	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76230	Elbeuf-sur-Andelle	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76273	Fontaine-sous-Préaux	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76282	Freneuse	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76285	Fresne-le-Plan	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76316	Grainville-sur-Ry	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76341	Harfleur	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76351	Le Havre	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76352	La Haye	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76358	Le Héron	Zone intermédiaire

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

SEINE-MARITIME	76377	Isneauville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76412	Martainville-Épreville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76429	Le Mesnil-Esnard	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76434	Mesnil-Raoul	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76448	Montmain	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76451	Mont-Saint-Aignan	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76453	Morgny-la-Pommeraye	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76455	Morville-sur-Andelle	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76464	La Neuville-Chant-d'Oisel	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76475	Franqueville-Saint-Pierre	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76484	Oissel	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76498	Le Petit-Quevilly	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76502	Pierrevil	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76509	Préaux	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76514	Quéville-la-Poterie	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76517	Quincampoix	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76521	Rebets	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76536	Roncherolles-sur-le-Vivier	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76548	Ry	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76552	Sainte-Adresse	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76554	Saint-Aignan-sur-Ry	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76558	Saint-Aubin-Celloville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76560	Saint-Aubin-Épinay	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76573	Saint-Denis-le-Thiboult	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76591	Saint-Jacques-sur-Darnétal	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76599	Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76617	Saint-Martin-du-Vivier	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76673	Servaville-Salmonville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76682	Sotteville-sous-le-Val	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76705	Tourville-la-Rivière	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76740	La Vieux-Rue	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76753	Ymare	Zone intermédiaire
EURE	27376	Louye	Zone intermédiaire
EURE	27406	Mesnil-sur-l'Estrée	Zone intermédiaire
EURE	27423	Muzy	Zone intermédiaire
EURE	27543	Saint-Georges-Motel	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76186	Conteville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76199	Criquiers	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76218	Doudeauville	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76332	Grumesnil	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76343	Haucourt	Zone intermédiaire
SEINE-MARITIME	76623	Saint-Michel-d'Halescourt	Zone intermédiaire

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

#### ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES CLASSEES EN ZONE « TRES DOTEES »

Département	Code INSEE de la commune (2022)	Libellé de la commune - 2022	Qualification attribuée par l'arrêté régional
CALVADOS	14068	Biéville-Beuville	Zone très dotée
CALVADOS	14125	Cambes-en-Plaine	Zone très dotée
CALVADOS	14242	Épron	Zone très dotée
CALVADOS	14327	Hérouville-Saint-Clair	Zone très dotée
CALVADOS	14495	Périers-sur-le-Dan	Zone très dotée
CALVADOS	14758	Villons-les-Buissons	Zone très dotée
SEINE-MARITIME	76313	Gouy	Zone très dotée
SEINE-MARITIME	76540	Rouen	Zone très dotée
SEINE-MARITIME	76575	Saint-Étienne-du-Rouvray	Zone très dotée

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

---

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

## ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES CLASSEES EN ZONE « NON PRIORITAIRES »

Aucune commune n'est classée en zone « non prioritaire » en Normandie

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

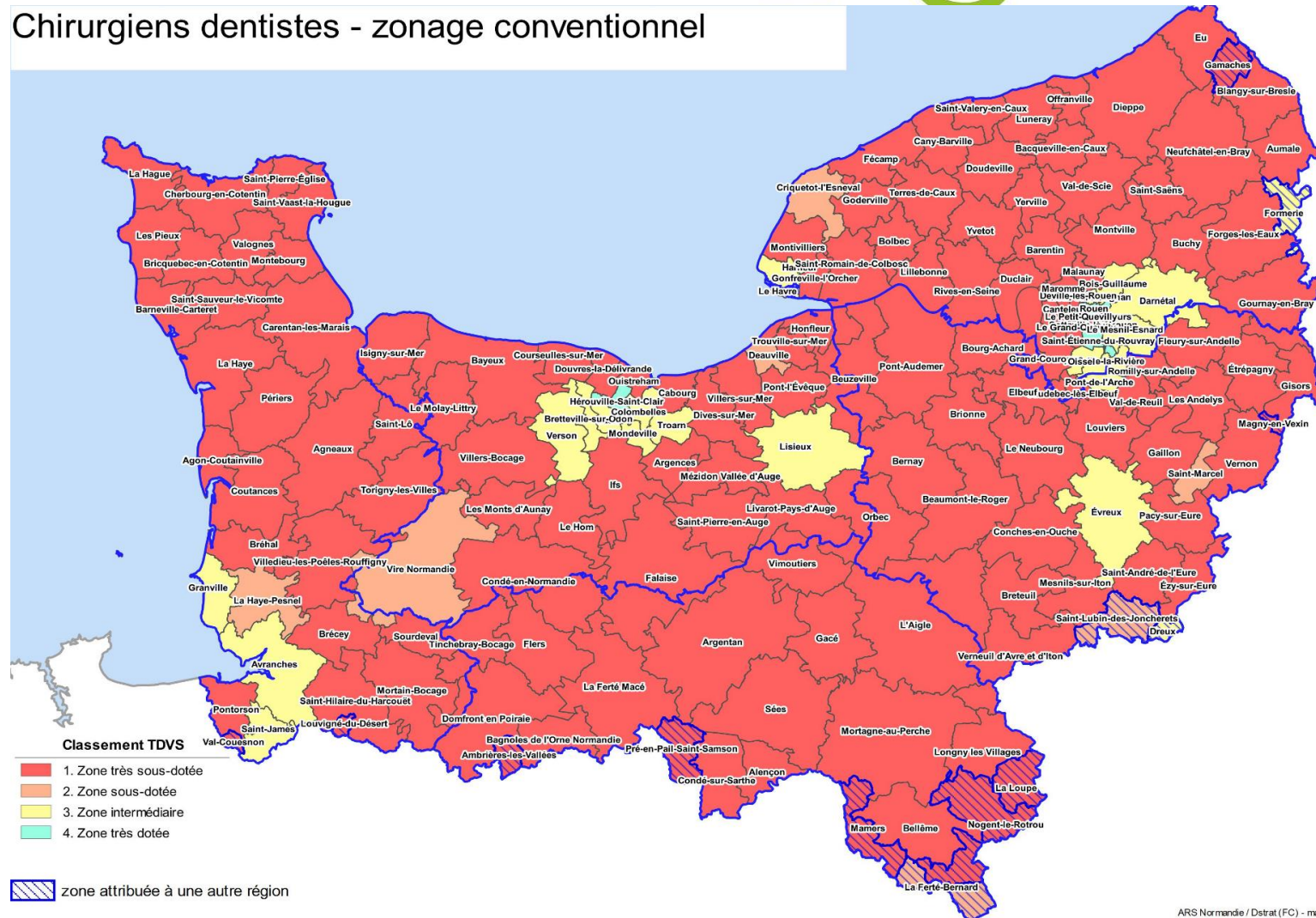
---

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) -    

ANNEXE : CARTOGRAPHIE

Chirurgiens dentistes - zonage conventionnel



Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-10-29-00053

DECISION DU 29 OCTOBRE 2024 PORTANT  
AUTORISATION DE TRANSFERT D UNE OFFICINE  
DE PHARMACIE SARL « PHARMACIE DE BURON  
SAINT-CONTEST » SITUEE A SAINT CONTEST  
(14280)

**DECISION DU 29 OCTOBRE 2024 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE SARL « PHARMACIE DE BURON SAINT-CONTEST » SITUEE A SAINT CONTEST (14280)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-3 et suivants et R.5125-1 et suivants ;

**VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

**VU** le décret n°2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L.5125-3-1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicaments compromis pour la population ;

**VU** le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur François MENGIN LECREULX ;

**VU** l'arrêté pris par le Préfet du Calvados le 25 mars 1982 portant attribution d'une licence sous le numéro 277 pour l'exploitation d'une pharmacie au Hameau de Buron, rue d'Arromanches à SAINT CONTEST - 14280 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

**VU** la décision du 26 juin 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

**VU** la demande présentée par la pharmacie SARL « PHARMACIE DE BURON SAINT CONTEST » représentée par Madame Véronique ANDRE-JUHEL (RPPS n° 10000927011), déclarée recevable à l'Agence Régionale de Santé de Normandie le 18 juillet 2024, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie, dont elle est titulaire, sise 7 rue d'Arromanches à SAINT-CONTEST – 14280, vers le 1B rue d'Arromanches à SAINT-CONTEST – 14280 ;

**VU** l'avis favorable du 24 septembre 2024 pris par la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France ;

**VU** l'avis favorable du 8 octobre 2024 pris par l'Union des syndicats de pharmaciens d'officines ;

VU l'avis favorable du 17 octobre 2024 pris par le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Normandie ;

**CONSIDERANT** que Madame Véronique ANDRE-JUHEL, titulaire de l'officine de pharmacie « PHARMACIE DE BURON SAINT-CONTEST » sise 7 rue d'Arromanches – 14280 SAINT-CONTEST (licence n°14#000277) sollicite le transfert de son officine de pharmacie vers un nouveau local situé 1B rue d'Arromanches – 14280 SAINT-CONTEST ;

**CONSIDERANT** que les locaux de la future pharmacie sont conformes aux conditions minimales d'installation prévues aux articles R.5125-8 et R.5125-9 du Code de la santé publique ;

**CONSIDERANT** que les locaux de la future pharmacie permettent la conduite des missions du pharmacien prévues à l'article L.5125-1-1 A du Code de la santé publique ;

**CONSIDERANT** que les locaux de la future pharmacie répondent aux conditions d'accessibilité prévues à l'article L.111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation ;

**CONSIDERANT** que les locaux de la future pharmacie garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

**CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie « PHARMACIE DE BURON SAINT-CONTEST » sise 7 rue d'Arromanches – 14280 SAINT-CONTEST est la seule officine de la commune ; que l'emplacement envisagé se situe au sein de la même commune, à une distance de 600 mètres de l'emplacement actuel ;

**CONSIDERANT** que, au regard de la proximité du lieu d'implantation avec le lieu d'origine, la nouvelle officine sise 1B rue d'Arromanches – 14280 SAINT-CONTEST desservira la même population résidente ; que la population pourra accéder à la nouvelle officine par voies piétonnes, cyclistes et routières ;

**CONSIDERANT** que l'officine la plus proche se situe par voie routière à 2,7 kilomètres de l'emplacement actuel et 2,2 kilomètres de l'emplacement envisagé ;

## DECIDE

**Article 1 :** La demande présentée par la pharmacie SARL « PHARMACIE DE BURON SAINT-CONTEST » représentée par Madame Véronique ANDRE-JUHEL (RPPS n° 10000927011) en vue d'obtenir l'autorisation de transfert de l'officine de pharmacie située 7 rue d'Arromanches à SAINT-CONTEST – 14000 vers le 1B rue d'Arromanches à SAINT-CONTEST – 14280 est accordée.

La licence prévue par l'article L.5125-18 du code de la santé publique est enregistrée sous le n° 14#000449.

**Article 2 :** La présente autorisation prendra effet à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification à Madame Véronique ANDRE JUHEL.

L'officine devra être effectivement ouverte au public à l'issue, au plus tard, d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la présente décision, sauf prorogation en cas de force majeure.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral du 25 mars 1982 accordant la licence de l'officine située au Hameau de Buron, rue d'Arromanches à SAINT-CONTEST – 14280 sous le numéro 277 sera abrogé dès l'ouverture de la nouvelle officine.

**Article 4 :** Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie par son dernier titulaire ou ses héritiers.

**Article 5 :** Dans les deux mois suivant sa notification, la présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

La présente décision peut également être l'objet d'un recours hiérarchique. Ce recours hiérarchique peut être formé auprès du Ministère de la Santé et de l'Accès aux Soins, à la Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) de la présente décision.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

**Article 6 :** Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal administratif de Caen sis au 3 rue Arthur Leduc à CAEN – 14000, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**Article 7 :** La présente décision sera notifiée, sous pli recommandé avec accusé de réception, à Madame Véronique ANDRE-JUHEL au 7 rue d'Arromanches à SAINT-CONTEST– 14280 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Normandie et du département du Calvados.

**Article 8 :** Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 29 octobre 2024

Le Directeur Général

Eva BONNET  
ARS de Normandie  
Directrice Adjointe  
de l'Offre de Soins

François MENGIN LECREULX

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-10-30-00008

RENOUVELLEMENT AUTORISATION DE SOINS  
DE LONGUE DUREE - CH LISIEUX

## RENOUVELLEMENT AUTORISATION DE SOINS DE LONGUE DUREE – CH LISIEUX

Par application des dispositions de l'article L6122-10 du Code de la Santé Publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 17 novembre 2017 avec effet au 20 mars 2018 au profit du Centre hospitalier de Lisieux pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée, est tacitement renouvelée en date du 20 septembre 2024 avec effet au 20 septembre 2025 pour une durée de sept ans soit jusqu'au 19 juillet 2032.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-10-30-00007

RENOUVELLEMENT AUTORISATION DE SOINS  
DE LONGUE DUREE - CH VIRE

## RENOUVELLEMENT AUTORISATION DE SOINS DE LONGUE DUREE – CH VIRE

Par application des dispositions de l'article L6122-10 du Code de la Santé Publique, l'autorisation antérieurement renouvelée le 23 avril 2017 avec effet au 23 avril 2022 au profit du Centre hospitalier de Vire pour l'exercice de l'activité de soins de longue durée, est tacitement renouvelée en date du 23 octobre 2024 avec effet au 23 octobre 2025 pour une durée de sept ans soit jusqu'au 22 août 2032.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-11-05-00007

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°6 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN  
CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS  
MÉDICO-SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE  
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;




**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 12 juin 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courriel du 5 juillet 2024 de la Mutualité Française ;

VU le courriel du 8 juillet 2024 de l'Intercommunalités de France ;

VU le courriel du 27 août 2024 de Monsieur Samuel COCHET ;

VU le courriel du 19 septembre 2024 d'Autisme Basse-Normandie ;

VU le courriel du 23 octobre 2024 de Monsieur Jacques SERPETTE.

## AR R E T E

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

#### **Représentant des groupements de communes**

- Madame Christèle CERISIER PHILIPPE est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Dominique METOT.

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.86 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Représentant des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

- En attente de désignation du 1er suppléant de Madame Maryvonne DEBARRE en remplacement de Monsieur Marc HOUSSAY.

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

Représentant de la Mutualité Française

- Monsieur Jean-Pierre THOMAS est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Gérard ALIX en remplacement de Monsieur Johnny VIALE.

**6) Collège des offreurs de services de santé**

Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame Sophie LION en remplacement de Monsieur Jacques SERPETTE.

**7) Membres issus de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS)**

- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame Magali LESUEUR en remplacement de Monsieur Samuel COCHET.

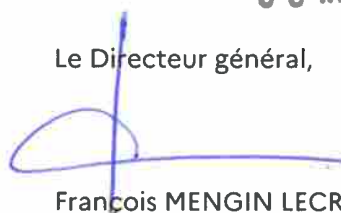
**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 05 NOV. 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Moner, 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02.31.70.96.98 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISÉE DE LA CSAMS DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5) :

#### Un conseiller régional

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Paul MILLIEZ	Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET

#### Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONNET
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE

#### Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6) :

#### Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation

#### Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSCHI	Arlette BOUCHAIN
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nauzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Deux représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Maryvonne DEBARRE	En attente de désignation	Philippe STEPHANAZZI

**3) Un représentant des conseils territoriaux de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Collège des partenaires sociaux (4)**

**Un représentant des organisations syndicales de salariés**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2) :**

**Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation

 Recevez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nauzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 98 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

### 6) Collège des offreurs de services de santé (10) :

#### Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	En attente de désignation
Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT

#### Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMOS	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

#### Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

#### Un membre des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

### 7) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins :

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

 Retrouvez tous les renseignements légaux sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet, 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 90 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-11-05-00004

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°7 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE PRÉVENTION DE  
LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 5  
NOVEMBRE 2024

**ARRETE MODIFICATIF N°7 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions de Monsieur Martin TRELCAT ;

**VU** le courriel du 18 juin 2024 du Rectorat de Normandie ;

**VU** le courriel du 5 juillet 2024 de la Mutualité française ;

**VU** le courriel du 2 septembre 2024 de GRAPE Normandie ;

**VU** le courriel du 21 octobre 2024 de la CAF ;

**VU** le courriel du 4 novembre 2024 de CLCV de la Manche.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

#### Représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Jean-Pierre LUCAS en remplacement de Monsieur Yves BERARD ;
- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Monsieur Jean-Pierre LUCAS en remplacement de Monsieur Éric PERCEAU.

### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

#### Représentants des Caisses d'allocations familiales

- Monsieur Paul MERCIER DES ROCHETTES est nommé titulaire en remplacement de Madame Marie MEZIERE.

#### Représentants de la Mutualité française

- Monsieur Jean-Pierre THOMAS est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Gérard ALIX en remplacement de Monsieur Johnny VIALE.

### **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

#### Représentants des services de santé scolaire et universitaire

- Le docteur Catherine LEPARGNEUR est nommée titulaire.

#### Représentants des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Michel HORN est nommé titulaire ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Michel HORN.

### **7) Collège des offreurs de services de santé**

#### Représentants des établissements publics de santé

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Frédéric MARIE en remplacement de Monsieur Martin TRELCAAT.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de prévention est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 05 NOV. 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)****Un conseiller régional**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

**Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des groupements de communes**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)****Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Pierre LUCAS	En attente de désignation	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Marie-José VION	En attente de désignation

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (4)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS BOATAS

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (4)

#### Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la CARSAT

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCelles	Thierry TIRARD

### Un représentant de la CAF

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (6)

### Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

### Un représentant des services de santé au travail

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

### Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Héléne HUGLA	Dr Laëtizia GIULIANI	Anne LE SOUDIER

### Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU

### Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	En attente de désignation	Stéphanie DEROBERT

### 7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé dont :

- Un représentant des établissements publics de santé, des établissements privés de santé, des établissements privés de santé à but non lucratif ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile ;
- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou accueillant des personnes âgées ;
- Deux membres des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	En attente de désignation	Joanny ALLOMBERT
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-11-05-00005

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°7 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE  
LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 5  
NOVEMBRE 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°7 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

VU l'arrêté du 12 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courriel du 25 juin 2024 de AFM Téléthon ;

VU le courriel du 27 août 2024 de Monsieur Samuel COCHET ;

VU le courriel du 2 septembre 2024 de GRAPE Normandie.

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers**

- Madame Laura ROUSSEL est nommée 2ème suppléante de Madame Nicole DELPERIE en remplacement de Monsieur Hervé VARIN.

### **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

- Monsieur Michel HORN est nommé titulaire ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Michel HORN ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Té debate : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame Magali LESUEUR en remplacement de Monsieur Samuel COCHET.

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission permanente est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 05 NOV. 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie · Siège régional · Espace Claude Monet · 2, place Jean Nouzille · CS 55035 · 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 · [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CP DE NORMANDIE

En sa qualité de Présidente de la CRSA, Madame Pascale DESPRES est Présidente de la commission permanente.

En leur qualité de Présidents de chacune des quatre commissions spécialisées de la CRSA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, le Docteur Jean-Michel GAL, Monsieur Michel LOISEL et Monsieur Léonard NZITUNGA sont Vice-présidents de la commission permanente.

### 1) Deux représentants des collectivités territoriales

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONET

### 2) Deux représentants du collège des usagers, dont au moins un représentant des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Laura ROUSSEL
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Deux représentants du collège des partenaires sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

### 5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCELLES	Thierry TIRARD

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**6) Deux représentants du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Michel HORN	En attente de désignation	Stéphanie DEROBERT
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

**7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Frédéric VARNIER	Catherine GILLERON	Pr Emmanuel BERGOT
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

**8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées**

- Patrick DAIME

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-11-05-00008

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°8 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION  
DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE EN  
DATE DU 5 NOVEMBRE 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions de Monsieur Martin TRELCAT ;

**VU** le courriel du 5 juillet 2024 de la Mutualité Française ;

**VU** le courriel du 8 juillet 2024 de l'Intercommunalités de France ;

**VU** le courriel du 27 août 2024 de Monsieur Samuel COCHET ;

**VU** le courriel du 19 septembre 2024 d'Autisme Basse-Normandie ;

**VU** le courriel du 7 octobre 2024 du SGMAS ;

**VU** le courriel du 10 octobre 2024 de la FNEHAD ;

**VU** le courriel du 28 octobre 2024 de l'association Appui et Perspectives.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

Représentants des groupements de communes

- Madame Christèle CERISIER PHILIPPE est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Dominique METOT.

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

Représentants des associations des personnes handicapées

- En attente de désignation du 1er suppléant de Madame Maryvonne DEBARRE en remplacement de Monsieur Marc HOUSSAY.

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

Représentants de la Mutualité française

- Monsieur Jean-Pierre THOMAS est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Gérard ALIX en remplacement de Monsieur Johnny VIALE.

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame Magali LESUEUR en remplacement de Monsieur Samuel COCHET.

**7) Collège des offreurs de services de santé**

Représentants des établissements publics de santé

- En attente de désignation du 1er suppléant de Monsieur Frédéric MARIE en remplacement de Monsieur Martin TRELCAT.

Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Richard OUIN ;
- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Pierre-François BERARD.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Représentants des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique

- Madame Claire PONTY est nommée titulaire ;
- Monsieur Lonni GOUCHON-AZZIZA est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Claire PONTY ;
- Madame Karine MARIE VAN ACKER est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Claire PONTY.

Représentants du ministère de la Défense

- Docteur Pauline LAVAUD est nommée titulaire en remplacement de Docteur Léopoldine DEBRAY ;
- Docteur Alice WOJTECKI est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante du Docteur Pauline LAVAUD.

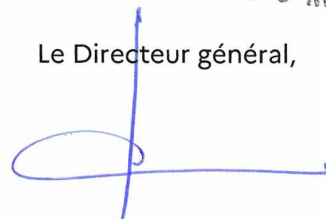
**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 05 NOV. 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISÉE DE LA CSOS DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (4)

#### Un conseiller régional

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD

#### Un président de conseil départemental ou son représentant

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ

#### Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (4)

#### Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAIC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT

#### Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSHI	Arlette BOUCHAIN

#### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Maryvonne DEBARRE	En attente de désignation	Philippe STEPHANAZZI

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### 3) Représentant des conseils territoriaux de santé (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (6)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER
Marielle KERHARDY	François HIS	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)

#### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

#### Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Françoise LEGRAND	Yann CAZIN	Serge BOYER

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2)

### Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

### Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

## 7) Collège des offreurs de services de santé (25)

### Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	En attente de désignation	Joanny ALLOMBERT
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Dr Abderrezak BOUASRIA
Frédéric VARNIER	Catherine GILLERON	Pr Emmanuel BERGOT
Dr Firas ABBAS	Dr Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

### Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

### Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Didier POILLERAT	En attente de désignation

**Un représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

**Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER

**Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

**Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**Un représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	En attente de désignation	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAUULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**Un représentant de l'ordre des Médecins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant du ministère de la défense**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Pauline LAVAUD	Dr Alice WOJTECKI	Maëva SIBOUKEUR

**8) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**

Elus parmi les membres de la CSAMS composée lors de l'installation de la CRSA le 14 octobre 2021.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÄTE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-11-05-00002

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°8 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE EN DATE DU 5  
NOVEMBRE 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2021 portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions de Monsieur Christophe MAZIN ;

**VU** l'article D.1432-44 du code de la santé publique et la cessation de fonctions de Monsieur Martin TRELCAT ;

**VU** le courriel du 18 juin 2024 du Rectorat de Normandie ;

**VU** le courriel du 25 juin 2024 d'AFM Téléthon ;

**VU** le courriel du 26 juin 2024 de Coordination Handicap Normandie (CHN) ;

**VU** le courriel du 5 juillet 2024 de la Mutualité Française ;

**VU** le courriel du 8 juillet 2024 d'Intercommunalités de France ;

**VU** le courriel du 16 juillet 2024 du CDCA de la Seine-Maritime ;

**VU** le courriel du 27 août 2024 de Monsieur Samuel COCHET ;

**VU** le courriel du 2 septembre 2024 de GRAPE Normandie ;

**VU** le courriel du 19 septembre 2024 d'Autisme Basse-Normandie ;

**VU** le courriel du 7 octobre 2024 du SGMAS ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

VU le courriel du 10 octobre 2024 de la FNEHAD ;

VU le courriel du 21 octobre 2024 de la CAF ;

VU le courriel du 23 octobre 2024 de Monsieur Jacques SERPETTE ;

VU le courriel du 28 octobre 2024 de l'Association Appui et Perspectives ;

VU le courriel du 4 novembre 2024 du CLCV de la Manche.

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

#### c) Groupements de communes

- Madame Christèle CERISIER PHILIPPE est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Dominique METOT.

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

#### a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Michel PONS en remplacement de Monsieur Jean-Pierre SIMON ;
- Madame Laura ROUSSEL est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Nicole DELPERIE en remplacement de Monsieur Hervé VARIN ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Jean-Pierre LUCAS en remplacement de Monsieur Yves BERARD ;
- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Monsieur Jean-Pierre LUCAS en remplacement de Monsieur Éric PERCEAU.

#### b) Associations des personnes handicapées

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Maryvonne DEBARRE en remplacement de Monsieur Marc HOUSSAY ;
- Monsieur Jean-Jacques MALANDAIN est nommé titulaire ;
- Monsieur Pascal KAZMIERCZAK est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Jean-Jacques MALANDAIN.

### 3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Christophe MAZIN.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

### c) Caisses d'allocations familiales

- Monsieur Paul MERCIER DES ROCHETTES est nommé titulaire en remplacement de Madame Marie MEZIERE.

### d) Mutualité française

- Monsieur Jean-Pierre THOMAS est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Gérard ALIX en remplacement de Monsieur Johnny VIALE.

## **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

### a) Services de santé scolaire et universitaire

- Le docteur Catherine LEPARGNEUR est nommée titulaire.

### d) Organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame Magali LESUEUR en remplacement de Monsieur Samuel COCHET.

## **7) Collège des offreurs de services de santé**

### a) Établissements publics de santé

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Frédérick MARIE en remplacement de Monsieur Martin TRELCAAT.

### d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- En attente de désignation du titulaire en remplacement de Monsieur Richard OUIN ;
- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Pierre-François BERARD.

### e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- En attente de désignation du 2<sup>ème</sup> suppléant de Madame Sophie LION en remplacement de Monsieur Jacques SERPETTE.

### f) Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement

- Monsieur Michel HORN est nommé titulaire ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Michel HORN.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

r) Ministère de la Défense

- Docteur Pauline LAVAUD est nommée titulaire en remplacement de Docteur Léopoldine DEBRAY ;
- Docteur Alice WOJTECKI est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante du Docteur Pauline LAVAUD.

s) Dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique

- Madame Claire PONTY est nommée titulaire ;
- Monsieur Lonni GOUCHON-AZZIZA est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Madame Claire PONTY ;
- Madame Karine MARIE VAN ACKER est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Claire PONTY ;
- Madame Marie-Laure TOUCHAIS est nommée titulaire ;
- Madame Karine MANZONI est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Madame Marie-Laure TOUCHAIS ;
- Madame GOUARD Séverine est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de Madame Marie-Laure TOUCHAIS.


**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 05 NOV. 2024

Le Directeur général,

A blue ink signature of François Mengin Lecreulx, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

François MENGIN LECREULX

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISÉE DE LA CRSA DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

#### a) Conseillers régionaux (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Paul MILLIEZ	Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

#### b) Conseillers départementaux (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONNET
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	Agnès LAIGRE	Sylvie SERAIS
Nathalie LECORDIER	Séverine GROULT	Catherine FLAVIGNY

#### c) Groupements de communes (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jacques COQUELIN	Jacky MARIE	En attente de désignation
Charlotte GOUJON	Chloé ARGENTIN	En attente de désignation
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

#### d) Communes (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL
Blandine LEFEBVRE	Imelda VANDECANDELAERE	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

### a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique (8)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAÏC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT
Michel PONS	En attente de désignation	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Laura ROUSSEL
Jean-Pierre LUCAS	En attente de désignation	En attente de désignation
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Mary-José VION	En attente de désignation

### b) Associations de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSCHI	Arlette BOUCHAIN
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation

### c) Associations des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Maryvonne DEBARRE	En attente de désignation	Philippe STEPHANAZZI
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Guillaume PARIS	Véronique LABBEY	En attente de désignation
Jean-Jacques MALANDAIN	Pascal KAZMIERCZAK	En attente de désignation

## 3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé (7)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc MIGRAINE	Dr Laurent VERZAUX	En attente de désignation
Annie VIDAL	Dominique LEVITRE	Olivier PENNARUN
En attente de désignation	Dr Dominique MARTIN	Bernard DUEZ
En attente de désignation	Madame Véronique DESRAME	En attente de désignation
Dr Philippe SERRAND	Jean-René LEDOYEN	Laurence BEAUDOIN
Sébastien JUMEL	Michel BARBIER	Dr Jean-Marc KERLEAU
En attente de désignation	Jean-Claude LENOIR	Dr Éric ANGER

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### 4) Collège des partenaires sociaux

##### a) Organisations syndicales de salariés (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation
Marielle KERHARDY	François HIS	En attente de désignation
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER

##### b) Organisations professionnelles d'employeurs (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Tina PEREZ	Stéphane MALHERBE	Myriam KRIKORIAN
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS-BOATAS

##### c) Organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
Éric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

##### d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

#### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

##### a) Association œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

##### b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Guy BESNARD	Magali SCelles	Thierry TIRARD

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

c) **Caisses d'allocations familiales (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

d) **Mutualité française (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

e) **Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Françoise LEGRAND	Yann CAZIN	Serge BOYER

f) **Représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

6) **Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

a) **Services de santé scolaire et universitaire (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Sylvie VIAL	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

b) **Services de santé au travail (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Laurent BOUVIER	En attente de désignation
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

c) **Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Hélène HUGLA	Dr Laëtizia GIULIANI	Anne LE SOUDIER
Dr Capucine POTTIER	Dr Marie DELACOUR	Dr Marc LEVY

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

d) Organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LE-BRAS	Isabelle LANDREAU
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

e) Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

f) Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	En attente de désignation	Stéphanie DEROBERT

7) Collège des offreurs de services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	En attente de désignation	Joanny ALLOMBERT
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Dr Abderrezak BOUASRIA
Frédéric VARNIER	Catherine GILLERON	Pr Emmanuel BERGOT
Dr Firas ABBAS	Dr Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

b) Etablissements privés de santé à but lucratif (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Éric JARLAUD

c) Établissements privés de santé à but non lucratif dont au moins un représentant d'un centre régional de lutte contre le cancer (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Didier POILLERAT	En attente de désignation

**e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	En attente de désignation
Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT

**f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMOSZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean-Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

**g) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

**h) Responsables des centres de santé et des maisons de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

**i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**j) Associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

k) Services d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

l) Transporteurs sanitaires (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

m) Services départementaux d'incendie et de secours (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

n) Organisations syndicales représentatives de médecins d'établissements publics de santé (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

o) Unions régionales des professionnels de santé (6)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc DURAND-REVILLE	En attente de désignation	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Lynda BEUGNOT	En attente de désignation	Dr Philippe CHOLET
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

p) Ordre des Médecins (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

q) Internes en médecine (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

r) **Ministère de la défense (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Pauline LAVAUD	Dr Alice WOJTECKI	Dr Maeva SIBOUKEUR

s) **Représentants des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER
Marie-Laure TOUCHAIS	Karine MANZONI	Séverine GOUARD

8) **Collège des personnalités qualifiées (2) :**

- Dr Patrick DAIME ;
- En attente de désignation.

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- la Présidente du Conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Direction de la sécurité sociale

R28-2024-11-08-00004

Arrêté du 8 novembre 2024 portant nomination  
des membres du conseil d'administration de  
l'union de recouvrement des cotisations de  
sécurité sociale et d'allocations familiales de  
Normandie N° 11

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la santé et de l'accès aux soins  
Ministère des solidarités, de l'autonomie  
et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Ministère du travail et de l'emploi

---

**Arrêté du 8 novembre 2024**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement  
des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie**

**N°: 11**

**La ministre de la santé et de l'accès aux soins,  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,  
La ministre du travail et de l'emploi,**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2,

Vu les arrêtés des 31 décembre 2021, 7 et 17 janvier, 6 septembre, 24 octobre 2022, 27 et 28 février, 18 juillet 2023, 9 janvier, 26 mars et 12 juillet 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie,

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrête :**

**Article 1**

M. David MULLER, représentant titulaire des employeurs sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), n'est plus membre du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Normandie.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 8 novembre 2024

**La ministre de la santé et de l'accès aux soins,  
Le ministre des solidarités, de l'autonomie  
et de l'égalité entre les femmes et les hommes,  
La ministre du travail et de l'emploi,**

Pour les ministres et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2024-11-06-00005

Arrêté n°174/2024 en date du 06 novembre 2024  
- Portant autorisation exceptionnelle de la pêche  
des huîtres plates (*Ostrea edulis*) sur la côte  
Ouest Cotentin pour la campagne 2024



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 06 novembre 2024

**Service Réglementation et  
Contrôle des Activités Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

### **ARRÊTÉ n° 174 / 2024**

**Portant autorisation exceptionnelle de la pêche des huîtres plates (*Ostrea edulis*) sur la côte  
Ouest Cotentin pour la campagne 2024**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°38/1977 du 25 mai 1977 portant interdiction permanente de la pêche, du débarquement et de la vente des huîtres « pied de cheval » sur le littoral des quartiers de Caen et de Cherbourg ;

**Vu** l'arrêté n°107/2021 portant interdiction de la pêche des huîtres plates avec l'usage de dragues sur le littoral de la Seine-Maritime ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 05 février 2024 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**Vu** les arrêtés du directeur interrégional de la mer Manche-Est, Mer du Nord n°127/2024 du 9 octobre 2024 et n°131/2024 du 24 octobre 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matières d'activités maritimes et littorales ;

**Vu** la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie du 06 novembre 2024;

**Considérant** la pratique historique et traditionnelle de cette activité ;

**Considérant** la vérification par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie de la détention par les navires présents en annexe d'une autorisation de pêche des coquillages ;

**Sur** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

Par dérogation à l'arrêté du 25 mai 1977 susvisé, la pêche en navire, à la drague, des huîtres plates (*Ostrea edulis*) dites « huîtres pied de cheval » est autorisée, sous réserve de résultats sanitaires favorables, du lundi 11 novembre au vendredi 13 décembre 2024 pour les navires figurant dans la liste en annexe 1 du présent arrêté et selon les jours et horaires d'accès figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

### **Article 2 :**

La pêche est interdite à moins de trois cents mètres des concessions conchyliques.

Les captures des navires détenant à leur bord une drague à huîtres plates devront être composées d'un minimum de 95 % de coquillages bivalves.

Seuls l'usage des dragues à huîtres plates et des dragues dites anglaises peut être autorisé.

Aucun navire ne devra détenir en pontée un poids de capture supérieur au poids maximum inscrit au permis de navigation.

### **Article 3 :**

Le débarquement des huîtres est impérativement effectué aux quais desservis par les halles à marée de Saint-Malo et de Granville. La pesée de l'ensemble des captures est obligatoirement réalisée dans la criée du lieu de débarquement.

Les armateurs des navires autorisés sont soumis aux dispositions européennes et nationales en vigueur relatives aux déclarations de capture.

### **Article 4 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

Signé par Louis COLLIN, Adjoint au  
chef du SRCAM - DIRM MEMN, le  
07/11/2024



### **Destinataires :**

CNSP – CROSS Etel  
CRPMEM Normandie, Bretagne et Hauts-de-France  
DDTM-DML 50, DDPP50  
OP façade  
Gendarmerie Maritime Manche Est – Mer du Nord,

Douanes  
Criées,  
DIRM MEMN – MT et moyens nautiques  
DIRM NAMO

### **Annexe 1 : Liste des navires autorisés à pêcher à la drague**

NAVIRE	ARMATEUR	QM	IMMAT	LHT	KW
ANTHONY MICKAEL	ESNAULT/GAULT DOMINIQUE	SM	353220	10,67	96
AUGLYA	SYCINSKI Emerik	SM	683421	11,97	168
AUGUSTINE ANGELIQUE	CRUBLE Laurent	SM	547400	11,15	162
CARPE DIEM 2	COPROPRIETE CARPE DIEM 2	SM	722240	11,95	150
CLEMENT THOMAS ELENA	MEVEL Laurent	SM	730419	15,98	250
CORTO MALTESE	HERVIOU Sylvie	SM	925488	11,78	165
FURAX	BIDAN Dominique	SM	907968	10,72	160
HERMINE BASTIEN STEEVEN	LIBOUBAN Jean Paul	SM	734551	15,95	257
JEMA	TOUTANT Johan	SM	689048	10,60	110
LA JALOUSE	SARL LAURENTI ET FILS	SM	934792	11,85	103
L'AURORE I	TACHET John	SM	777437	11,99	162
LE BEL HORIZON II	LE CORNEC Yann	SM	935134	12,98	183
L'OISEAU DE L'OCEAN	SAUSSEREAU Jean Luc	SM	561887	10,63	110
MA BONNE ETOILE	CERASY Julien	SM	753056	10,45	110
MADIANA	CHEVALIER Till	SM	929095	11,67	179
MATEO STEVEN	BUDE Eric	SM	925479	11,94	140
MELTEM	SEVENNEC Erick	SM	735980	10,20	147
NOTRE DAME DU VERGER	TILLY Sébastien	SM	642953	11,90	162
PÈRE DIEGO	TILLY Stephane	SM	333338	10,94	147
P'TITE MILA II	FLAHAT Alexandre	SM	894102	11,91	184
ROCALAMAUVE	MONTREUIL Jimmy	SM	517594	11,90	108
SCELERAT	ARMEMENT AVEL MOR	SM	162412	11,07	132
TAD HAG MAD II	LEVAVASSEUR Killian	SM	637415	10,70	104
ASRAI	LE MARREC Christophe	SB	907943	9,69	115
AVEL MOR	MAHE Vincent	SB	260875	11,98	109

NAVIRE	ARMATEUR	QM	IMMAT	LHT	KW
BLACKBASS	POINCHEVAL Gwen	SB	594194	11,83	142
L'ANDREAS	GRANDMOUGIN Marc	SB	601016	11,97	184
LE PECHE PARTOUT	SARL LAURENTI ET FILS	SB	601430	15,72	241
FRANCOIS CEDRIC	HERVIOU Jean-Michel	SB	373974	10,30	110
PENN KREGENN	SARL PENN KERGENN	SB	626647	11,99	161
BRISCARD	ARMEMENT JEAN PAUL HENRY	CH	798530	11,40	115
CAP LIHOU	GUENON Baptiste	CH	898472	14,90	250
CAP PILAR	TACHET Jean-Ludovic	CH	922443	15,95	257
CHANT DES SIRENES	DELACOUR Pascal	CH	764626	12,00	103
CHARLES MARIE II	BERTEAU Pierre-Yves	CH	922338	15,95	294
CHARLEVY	CHAUVIN Thierry	CH	775473	15,95	243
HERA	LALLEMAND Jean-Marie	CH	651332	17,62	331
HERMES 1	GIROULT Vincent	CH	711273	15,97	278
L'ARC EN CIEL	PELLERIN Richard	CH	907879	11,95	160
LE POULBOT	DE SMET Romain	CH	639133	14,34	242
LE SPARTIATE	LENOEL Pierre	CH	711421	9,10	103
LE STYX	CATHERINE Christophe	CH	721430	13,71	242
MONACO DU NORD II	HERSENT Jimmy	CH	775415	14,46	250
OCTOPUSSY II	PIRAUD André	CH	883742	11,95	179
PHILCATHANE	HEUZE Jean-Philippe	CH	639451	16,44	286
P'TIT PIAK	MARAIS théo	CH	935404	11,40	249
SAINT ANDREWS	GUENON Grégory	CH	639098	11,82	159
SANTA CLARA	OUTREQUIN Hermann	CH	735950	12,95	161
SUZANGA	CHAYLA Raphael	CH	935074	12,02	200
TRAFALGAR	FRESIL Jean-Christian	CH	918297	12,02	162
YANN FREDERIC	GROSSE Yann	CH	517520	15,36	258

## Annexe 2 : Jours et horaires de pêche

DATE	HORAIRES
LUNDI 11 NOVEMBRE	01 H 00 - 13 H 00
MARDI 12 NOVEMBRE	02 H 15 - 14 H 15
MERCREDI 13 NOVEMBRE	03 H 15 - 15 H 15
JEUDI 14 NOVEMBRE	04 H 00 - 16 H 00
VENDREDI 15 NOVEMBRE	<b>PAS DE PECHE</b>
LUNDI 18 NOVEMBRE	07 H 00 - 19 H 00
MARDI 19 NOVEMBRE	07 H 30 - 19 H 30
MERCREDI 20 NOVEMBRE	08 H 15 - 20 H 15
JEUDI 21 NOVEMBRE	09 H 00 - 21 H 00
VENDREDI 22 NOVEMBRE	<b>PAS DE PECHE</b>
LUNDI 25 NOVEMBRE	01 H 00 - 13 H 00
MARDI 26 NOVEMBRE	02 H 00 - 14 H 00
MERCREDI 27 NOVEMBRE	03 H 00 - 15 H 00
JEUDI 28 NOVEMBRE	03 H 45 - 15 H 45
VENDREDI 29 NOVEMBRE	<b>PAS DE PECHE</b>
LUNDI 2 DECEMBRE	06 H 00 - 18 H 00
MARDI 3 DECEMBRE	06 H 30 - 18 H 30
MERCREDI 4 DECEMBRE	07 H 00 - 19 H 00
JEUDI 5 DECEMBRE	07 H 45 - 19 H 45
VENDREDI 6 DECEMBRE	<b>PAS DE PECHE</b>
LUNDI 09 DECEMBRE	02 h 00 - 14 h 00
MARDI 10 DECEMBRE	03 H 00 - 15 H 00
MERCREDI 11 DECEMBRE	03 H 00 - 15 H 00
JEUDI 12 DECEMBRE	03 H 00 - 15 H 00
VENDREDI 13 DECEMBRE	<b>PAS DE PECHE</b>

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2024-11-06-00002

Arrêté n°177/2024 en date du 06 novembre 2024  
- Fixant les jours de pêche, le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) et la zone jachère dans le secteur « Baie de Seine »



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle  
des Activités Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

Le Havre, le 06 novembre 2024

### **ARRÊTÉ n° 177 / 2024**

**Fixant les jours de pêche, le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille  
Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le secteur « Baie de Seine »**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°103/2021 modifié du 18 août 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°208/2023 du 31 octobre 2023 rendant obligatoire la délibération n°2023/CSJ-BDS-E-19- du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie fixant les conditions d'exploitation de la Coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) sur le gisement « Baie de Seine » ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 05 février 2024 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**Vu** les arrêtés du directeur interrégional de la mer Manche-Est, Mer du Nord n°127/2024 du 9 octobre 2024 et n°131/2024 du 24 octobre 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matières d'activités maritimes et littorales ;

**Considérant** la demande par courriel du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie du 06 novembre 2024;

**Considérant** la nécessité de définir un nombre de débarquement par semaine afin de garantir une gestion de la ressource halieutique et les équilibres socio-économiques ;

**Sur** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)

## ARRÊTE

### Article 1 :

En application des arrêtés préfectoraux susvisés et en fonction de la décision du préfet de région Normandie fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques, la pêche de la coquille Saint-Jacques s'exerce selon les dates et horaires suivants :

Périodes	Jours	Dates	Temps de pêche	Nombre de débarquements hebdomadaires autorisés
<b>Semaine 46</b>	Lundi	11/11/24	10h30 – 12h00	quatre débarques autorisées sur quatre jours
	Mardi	12/11/24	11h30 – 13h00	
	Mercredi	13/11/24	12h30 – 14h00	
	Jeudi	14/11/24	13h30 – 15h00	
	Vendredi	15/11/24	PAS DE PÊCHE	
	Samedi	16/11/24		
	Dimanche	17/11/24	15h00 – 17h00	quatre débarques autorisées sur cinq jours
<b>Semaine 47</b>	Lundi	18/11/24	16h00 – 18h00	
	Mardi	19/11/24	16h30 – 18h30	
	Mercredi	20/11/24	17h30 - 19h30	
	Jeudi	21/11/24	06h00 – 08h00	
	Vendredi	22/11/24	PAS DE PÊCHE	
	Samedi	23/11/24		

Les débarquements sont limités à un seul débarquement par jour de 00h00 à 24h00.

### Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation  
Signé par Louis COLLIN, Adjoint au  
chef du SRCAM - DIRM MEMN, le  
06/11/2024

#### Destinataires :

CNSP – CROSS Etel  
DDTM – DML 50,14, 76, 62/80, 59  
DDPP 50,14, 76, 62/80, 59  
Groupement de gendarmerie maritime Manche - Mer du Nord  
CRPMEM Normandie, Bretagne, Haut de France  
OP façade  
IFREMER  
Criées  
DIRMer MEMNor - MT – moyens nautiques



Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-11-04-00009

Arrêté portant subdélégation  
d'ordonnancement secondaire à l'effet de signer  
le actes sous le progiciel Chorus

**Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire  
à l'effet de signer les actes sous le progiciel Chorus**

**Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie,**

- Vu le code de la commande publique
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique
- Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État
- Vu le décret n° 2010-429 du 21 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives
- Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués
- Vu l'arrêté ministériel du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

- Vu l'arrêté ministériel du 05 février 2024 portant nomination de monsieur Sylvain VEDEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR 24-023 du 27/02/2024 portant délégation de signature en matières d'activités de Monsieur le Préfet de région à monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral n°SGAR 24-024 du 27/02/2024 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de région en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2024 portant nomination de madame Isabelle JEUDY, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu la convention relative à la délégation de gestion et à l'utilisation et des crédits du Plan France Relance conclue le 16/12/2020 Ministre de l'Économie, des finances et de la Relance et le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Vu l'avenant du 27/12/2021 à la convention du 16/12/2020 entre le Ministre de l'Économie, des finances et de la relance et le Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation relative à la délégation de gestion et l'utilisation des crédits du plan France relance
- Vu la convention de délégation de gestion sur l'unité opérationnelle de l'action sociale régionale du 19/12/2022

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>** Subdélégation de signature est donnée à madame Isabelle JEUDY, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354, 362 et 723.
- Article 2** Subdélégation de signature est donnée à monsieur Rémi LAFOREST, attaché d'administration hors classe, secrétaire général de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et à madame Valérie GARNIER, cheffe de mission, secrétaire général adjointe de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion (dépenses et recettes) validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354, 362 et 723.
- Article 3** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Rémi LAFOREST ou de madame Valérie GARNIER, subdélégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau suivant, à l'effet de signer les actes d'ordonnateur secondaire concernant les actes de gestion validés électroniquement sur le progiciel « chorus ». Cette subdélégation concerne les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354, 362 et 723.

AGENT	GRADE	FONCTION	
M Rémi LAFOREST	Attaché d'administration hors classe	Secrétaire général	Saisisseur, valideur
Mme Isabelle PUNELLE	Attachée principale	Responsable du pôle budgétaire, financier et	Saisisseur, valideur

<b>AGENT</b>	<b>GRADE</b>	<b>FONCTION</b>	
		logistique	
M. Christophe WAGNER	Chef technicien	Gestionnaire budgétaire	Saisisseur, valideur
Mme Corinne GUEREAU	Adjoint administratif principal 1ère classe	Gestionnaire budgétaire	Saisisseur, valideur
M. Sue VANG	Agent contractuel	Gestionnaire budgétaire	Saisisseur, valideur
Mme Véronique CAM	Secrétaire administrative	Gestionnaire logistique	Saisisseur
Mme Hélène COURCELLE	Secrétaire administrative	Responsable locale de formation	Saisisseur
Mme Isabelle GUEGAN	Adjoint administratif principal 1ère classe	Gestionnaire de formation	Saisisseur
Mme Nolwenn LUCAS	Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)	Adjointe au chef de SRAL	Saisisseur, valideur
Mme Rebecca CAMPION	Adjoint administratif principal de deuxième classe	Assistante	Saisisseur, valideur
Mme Khaddouj LAHYANE	Cadre A Contractuel	Responsable du pôle gestion des dotations et des personnels des établissements de formation agricole	Saisisseur, valideur
Mme Claude-Cristel BRIARD	Adjointe administrative principale	Chargée du suivi personnels des établissements publics	Saisisseur
Mme Sophie DE-MAUREY	Secrétaire administrative	Gestionnaire des établissements privés	Saisisseur
Mme Isabelle BLONDEL	Adjointe administrative principale	Gestionnaire actions éducatives	Saisisseur
Mme Delphine GIBET	Attachée principale	Gestionnaire actions éducatives	Saisisseur
Mme Nathalie PEIGNE	Attachée administrative	Gestionnaire actions éducatives, vie scolaire	Saisisseur
M Adrien NOIZET	Secrétaire administratif	Chargé de mission cellule d'appui aux services prescripteur	Saisisseur, valideur
M Guillaume LE SANN	Secrétaire administratif	Chargé de mission cellule d'appui aux services	Saisisseur, valideur

AGENT	GRADE	FONCTION	
		prescripteurs,	

**Article 4** Toutes dispositions antérieures au présent arrêté portant sur le même objet sont abrogées.

**Article 5** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie. Il sera par ailleurs notifié au directeur régional des finances publiques de Normandie.

**Fait à Caen, le 04/11/2024**

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,  
le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et  
de la forêt de Normandie

Sylvain VEDEL

*Voies et délais de recours* – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2024-11-06-00001

Décision n°2024-115 - Subdélégation de signature  
en matière d'activités autres que les transports  
routiers



**PRÉFET  
DE LA REGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

Le directeur régional  
de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Normandie

## **DÉCISION N°2024-115**

**Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers**

**Vu :**

- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Le code de l'environnement ;
- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le code de justice administrative ;
- Le code minier ;
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code rural et de la pêche maritime ;
- Le code des transports ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Le code de la voirie routière ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ; Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever  
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex  
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99  
[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

1 rue Recteur Daure  
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1  
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES  
PUBLICS+**



L'arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 21 octobre 2019 portant nomination de monsieur Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté n° SGAR 24-109 du 30 août 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie

## DÉCIDE

### Article 1 – Domaines d'activités

Subdélégation de signature est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement – Urbanisme,
2. Environnement - Développement durable,
3. Risques - Sécurité industrielle,
4. Habitat - Logement,
5. Rénovation urbaine,
6. Climat, air et énergie,
7. Contrôle de véhicules,
8. Transports,
9. Infrastructures,
10. Bâtiment – Construction,
11. Actions du contrat de plan 2021-2027 et des contrats de plan interrégionaux pour lesquelles la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est service instructeur,,
12. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur,
13. Défense et sécurité,
14. Qualité et contrôle de gestion .

## Article 2 : Liste des actes

La subdélégation est accordée pour les actes ci-après énumérés :

I. Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou à leurs établissements publics, aux directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :

I.1. l'animation des études,

I.2. la présentation des rapports et comptes rendus,

II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instructions de dossiers,

III. Les correspondances et rapports adressés aux ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de Région,

IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets,

V. Les aides financières aux entreprises et organismes,

VI. Les mémoires en défense produits devant les tribunaux administratifs de Rouen et de Caen, mais uniquement concernant les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative :

VI-1. Référé suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,

VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,

VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative,

VI-4. Référé mesure utile d'expertise ou d'instruction tel que prévu à l'article R.532-1 du code de justice administrative.

VII En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissements sur le réseau routier national :

VII-1. Commande des études,

VII-2. Approbation des projets,

VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VII-4. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VII-5. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux,

## Article 3 : Délégués

La subdélégation de signature est accordée aux agents ci-après mentionnés dans le cadre de leurs attributions respectives :

	DOMAINE														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	
<b>Mme Sandrine PIVARD</b> Directrice régionale adjointe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Pascal HENRY</b> Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>M. Dominique ETIENNE</b> Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
<b>Mme Delphine MARY</b> Directrice du cabinet de la direction par intérim														X	I à IV
<b>Mme Delphine MARY,</b> Directrice adjointe du cabinet de la direction														X	I à IV
<b>M. Stéphane DOUCHET,</b> Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X			I à V
<b>M. Philippe SURVILLE</b> Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X			I à V
<b>Mme Amélie LACOGNE</b> Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X			I à V
<b>M. François PESTEL</b> Chef du bureau logement constructions				X	X					X					I à V
<b>Mme Sandra GRIDAINE</b> Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable	X	X										X			I à V
<b>M. Cyrille GACHIGNAT</b> Chef du bureau climat air énergie						X									I à IV
<b>Mme Marie MOIROT</b> Cheffe de l'unité logement				X	X										I à IV

	DOMAINE														Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et		
<b>M. Philippe GARRIC</b> Chef de l'unité habitat privé construction				X	X											I à IV
<b>M. David ROMIEUX</b> Chef du pôle évaluation environnementale	X	X														I à IV
<b>Mme Emilie BOIVIN</b> Cheffe adjointe du pôle évaluation environnementale	X	X														I à IV
<b>Mme Marie ABADIE</b> Cheffe du service risques		X	X										X			I à V
<b>M. Olivier LAGNEAUX</b> Chef adjoint du service risques		X	X										X			I à V
<b>M. Fabien GILLERON</b> Responsable du bureau des risques technologiques accidentels		X	X													I à IV
<b>M. Fabrice GRINDEL</b> Chef du bureau des risques technologiques chroniques		X	X													I à IV
<b>M. Quentin CATHRIN-HAMELIN</b> Chef adjoint du bureau des risques technologique chroniques		X	X													I à IV
<b>M. Emmanuel GOUJON</b> Chef de l'unité santé environnementale		X	X													I à IV
<b>Mme Nathalie DESRUELLES</b> Cheffe du bureau des risques naturels		X														I à IV
<b>Mme Olga LEFEVRE-PESTEL</b> Cheffe du service eau, littoral et biodiversité		X	X										X			I à V
<b>Mme Carole LENGREND</b> Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité		X	X										X			I à V

	DOMAINE														Types d'actes							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14								
	Aménagement	Urbanisme	Environnement	Développement durable	Sécurité industrielle	Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Climat	Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion	Qualité et		
<b>M. Denis RUNGETTE</b> Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres			X																		I à IV	
<b>Mme Florence MAGLIOCCA</b> Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées			X																			I à IV
<b>M. Florent CLET</b> Responsable de l'unité expertise et traitement de données			X																			I à IV
<b>M. Laurent DUMONT</b> Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins			X														X					I à IV
<b>M. Christian BLANQUART,</b> Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques			X														X					I à IV
<b>Mme Sandrine ROBBE</b> Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000			X														X					I à IV
<b>M. Frédéric BIZON</b> Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale			X																			I à IV
<b>Mme Véronique FEENY-FE-REOL</b> Adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale			X																			I à IV

	DOMAINE														Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et		
<b>M. Arnaud DIARRA</b> Responsable de l'unité coordination et animation		X														I à IV
<b>M. Denis SIVIGNY</b> Responsable de l'unité suivi et accompagnement des plans et projets		X														I à IV
<b>M. Stéphane PINEY</b> Responsable du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues			X													I à IV
<b>M. Gwen GLAZIOU</b> Adjoint au chef de bureau, responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur ouest			X													I à IV
<b>M. Stephane ECREPONT,</b> Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur est			X													II et III
<b>Mme Marie MORIN</b> Responsable de l'unité prévisions des crues			X													II et III
<b>Mme Hélène MACH</b> Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules							X	X				X				I à V
<b>M. Frédéric DECHAMPS</b> Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules							X	X				X				I à V
<b>M. Vincent PANETIER</b> Adjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules et référent véhicules							X									I à IV
<b>M. Pierre GUERIF</b> Chef du bureau gestion des entreprises de transport								X								I à IV
<b>M. Geoffrey COULIER</b> Chef du bureau contrôle des transports								X								I à IV

	DOMAINE														Types d'actes				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14					
	Aménagement	Urbanisme	Environnement	Développement durable	Sécurité industrielle	Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion	Qualité et	
<b>M. Marc Antoine DERENNE</b> Chef de l'unité véhicules de Caen										X									I à IV
<b>Mme Fabienne HELOUIN</b> Cheffe de l'équipe contrôle véhicules de Rouen										X									I à IV
<b>Mme Karine GONCALVES</b> Cheffe du service mobilités et infrastructures											X	X		X	X				I à V, VII
<b>Mme Helène REGNOUARD</b> Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers											X	X		X	X				I à V
<b>M. Jean-Luc ROLLAND</b> Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routier											X	X		X	X				I à V
<b>Mme Astrid ERENATI</b> Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités											X	X		X	X				I à V
<b>M. Nicolas PUCHALSKI</b> Chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets	X	X																	I à IV
<b>M. Thomas GERGAUD</b> Adjoint au chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets	X	X																	I à IV
<b>M. Jérôme POTEL</b> Responsable du bureau de l'information géographique, et responsable par intérim du bureau de l'observation et des statistiques	X	X																	I à IV

	DOMAINE														Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et		
<b>M. Christophe HUART</b> Chef de l'unité départementale Rouen Dieppe			X				X									I à IV
<b>M. Bruno CHARPENTIER</b> Coordinateur de l'équipe risques, adjoint au chef de l'unité départementale Rouen Dieppe			X				X									I à IV
<b>Mme Nadia ABIDA</b> Coordinatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale Rouen Dieppe			X				X									I à IV
<b>M. Stéphane MICHEL</b> Chef de l'unité départementale du Havre			X													I à IV
<b>Mme Nathalie VISTE</b> Adjointe au chef de l'unité départementale du Havre coordonnatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie			X													I à IV
<b>M. Sébastien POTTE</b> Adjoint au chef de l'unité départementale du Havre, coordinateur de l'équipe territoriale			X													I à IV
<b>M. Frédérick POULEAU</b> Chef de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X													I à IV
<b>Mme Sandrine ESTIENNE</b> Coordonnatrice carrières déchets, adjointe aux chefs de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X													I à IV
<b>M. Aurélien DURAND</b> Coordinateur de l'équipe risques chroniques, adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale			X													I à IV

	DOMAINE														Types d'actes							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14								
	Aménagement	Urbanisme	Environnement	Développement durable	Sécurité industrielle	Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Climat	Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion	Qualité et		
<b>M. Laurent PALIX</b> Chef de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X																		I à IV	
<b>Mme Sylvie BOUTTEN-GODARD</b> Cheffe déléguée de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X																			I à IV
<b>M. Jocelyn LEVAVASSEUR</b> Coordonnateur risques accidentels et sous-sol, adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X																			I à IV
<b>M. Arnaud PICHONNEAU</b> Coordonnateur risques chroniques et aspects territoriaux, adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X																			I à IV

#### Article 4 : Cas d'absence du directeur

En cas d'absence de monsieur Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée aux directeurs régionaux adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

#### Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

#### Article 6 : Publication

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le 06 NOV. 2024

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de Normandie

Olivier MORZELLE

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-10-25-00004

Arrêté n° 50 portant inscription au titre des  
Monuments historiques du Manoir dit des  
Hollandais au Marais-Vernier (Eure)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n° 50 portant inscription au titre des monuments historiques du Manoir dit des  
Hollandais au MARAIS-VERNIER (EURE)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

**Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,**

**Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,**

**Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 mars 2024,**

**Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,**

**Considérant l'ancienneté de la construction de ce manoir daté pour sa structure de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, et de son intégrité relative, qui en fait un témoin de l'architecture rurale en Normandie de la fin du Moyen Âge,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Est inscrit au titre des monuments historiques le manoir dit des Hollandais en totalité, tel que représenté sur le plan annexé au présent arrêté, situé 12 le Bout d'Aval au MARAIS-VERNIER (EURE), sur la parcelle n° 298, d'une contenance de 6 290 m<sup>2</sup> figurant au cadastre section AC, et appartenant à M. Jean-Jacques, Charles ROGNANT né le 8 janvier 1958 à NEUILLY-SUR-SEINE (HAUTS-DE-SEINE), demeurant 5 rue Hautefeuille à PARIS (PARIS VI<sup>e</sup> arrondissement), époux de Madame Jovita Irène ZÄHL. Celui-ci en est propriétaire par acte passé devant maître MAILHAT, notaire à PARIS, le 22 août 2014, publié le 3 septembre 2014 volume 2014P n° 1978 au bureau des hypothèques d'EVREUX (EURE).

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3 :**

Le préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **25 OCT. 2024**

Jean-Benoît ALBERTINI



  
Jean-Benoît ALBERTINI

EPF Normandie

R28-2024-10-29-00037

(2024-10-25)-CA-37-Friches-Ajustement plan de  
financement d'opérations

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie réuni le 25 octobre 2024, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu les conventions EPF-Région 2017/2021 et 2022/2026 signées les 12 avril 2017 et 04 juillet 2022,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'autoriser** le Directeur Général, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions EPF-Région 2017/2021 et 2022/2026, à signer les avenants aux conventions :

- **Pour les opérations présentées dans le tableau suivant, afin d'ajuster le plan de financement avec l'intégration d'un 4<sup>ième</sup> financeur ;**

Opération	« Evers » Epouville	« Fleurus » Le Havre	« Sonen » Fleury/Orne	« Volvo » Rouen	« SLIC » Gruchet le Valasse	« Orgachim » Oïssel	« Dollemard » Le Havre
	TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX	ET TECH+TRAVAUX	ET TECH	TRAVAUX
Nouveau financeur	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	ADEME	ADEME	ADEME
Enveloppe financière HT	2 200 000 €*	810 000 €	2 000 000 €	1 600 000 €	618 111.16 €	165 114.98 €	680 441.17€
Part EPF Normandie	440 000 €	186 000 €	479 441.63€	425 800 €	156 570.26€	34 434.46 €	180 000 €
Part Région	220 000 €	105 000 €	419 162.45€	315 800 €	201 352.29€	24 596.05 €	180 000 €
Part Collectivité HT	220 000 €	129 000 €	498 604.08€	421 600 €	61 811.12 €	39 353.67 €	240 000 €
Part 4 <sup>ième</sup> financeur	1 320 000 €	390 000 €	602 791.84€	436 800 €	198 377.49€	66 730.80 €	80 441.17€

\* Il est précisé que l'opération « Evers » à Epouville a fait l'objet de plusieurs enveloppes de financement depuis 2015, pour un montant total de 7 997 499,36 € HT. L'objet de l'avenant est d'intégrer le FEDER sur l'enveloppe de 2,2 M€ dernièrement programmée.

pour les opérations présentées dans le tableau suivant, afin d'intégrer le rescrit en matière d'assiette de TVA à considérer, étant précisé que l'enveloppe initialement programmée et la participation de l'EPF Normandie restent inchangés :

Opération	« 4 Bâtiment » à Rouen	« SCI Hoche » à Rouen	« SRDA » à Rouen
	TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX
Rappel Enveloppe financière HT	450 000 €	300 000 €	325 000 €
Rappel Part EPF Normandie	120 872,50 €	90 000 €	97 500 €

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

29 OCT. 2024

L'adjointe au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques

  
Corinne GOILLOT



EPF Normandie

R28-2024-11-07-00005

2024\_10\_26 Délégation de signature Bail\_pro  
SDPA Honfleur. P.LEGAL pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de réserve Foncière (CRF) de Honfleur (14) en date du 30 juin 2021,

Considérant le projet d'acte de bail professionnel établi par Maître Guillaume MOUETTE, Notaire associé de la société dénommée « SELAS TERLIN ET MOUETTE », Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée titulaire d'un office notarial, dont le siège est à HONFLEUR (Calvados), 27 rue de la République,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer le bail professionnel au bénéfice de l'Institut Dentaire du Pays d'Auge (IDPA) dont le siège est à Manneville-la-Pipard (14130) tout en laissant la gestion des droits et obligations de ce bail professionnel à la COMMUNE DE HONFLEUR, pour le bien ci-après désigné :

**A HONFLEUR (CALVADOS) 14600 50 Rue de la République,**

*Dans un immeuble non soumis au régime de la copropriété, au rez-de-chaussée, un local comprenant : entrée, accueil, trois bureaux, 3 dégagements, 2 WC, cuisine, laboratoire, 3 pièces à usage de réserve, vestiaires, 4 cabines, 2 autres pièces (local technique),*

*Figurant ainsi au cadastre au 50 rue de la République, Section CT N°150 pour une surface de 00 ha 02 a 32 ca,*


*moyennant un loyer annuel de QUARANTE-DEUX MILLE EUROS (42 000,00 EUR) hors droits, taxes et charges, payable mensuellement et d'avance pour un montant de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500,00 EUR) hors taxe sur la valeur ajoutée, auquel s'ajoutera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée, au taux actuel en vigueur de 20 % soit un loyer mensuel TTC de QUATRE MILLE DEUX CENTS EUROS (4 200,00 EUR) que le preneur s'oblige à payer à la VILLE DE HONFLEUR, le 5 de chaque mois, à l'exception du 1er mois d'ouverture du centre au cours duquel le loyer sera payé le 20.*

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

07-11-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

08-11-2024

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-11-07-00004

2024\_11\_06 Délégation de signature prêt à usage  
Caudebec\_les\_E. - P.LEGALpdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL**

**Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le PAF de Caudebec-les-Elbeuf en date du 17 décembre 2015 et la décision d'acquisition d'une réserve foncière en date du 15 juin 2020 valant avenant,

Considérant le projet d'acte de transfert du prêt à usage en date du 16 avril 2024 au bénéfice de l'association « L'outil en Main – Normandie » à « l'outil en main d'Uggate » établi par Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, Notaire à ROUEN (Seine-Maritime), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, portant le numéro CRPCEN 76126, Membre de la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, Et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer le transfert du prêt à usage de l'Association dénommée :

L'OUTIL EN MAIN NORMANDIE, dont le siège est à MONT-SAINT-AIGNAN (76130), 14 rue Georges Charpak - FFB Rouen Métropole, à l'Association dénommée L'OUTIL EN MAIN D'UGGATE, dont le siège est à CAUDEBEC-LES-ELBEUF (76320), 65 rue Léon Gambetta, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, tout en maintenant la délégation de gestion des droits et obligations de ce prêt à la COMMUNE DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF, le bien ci-après désigné :

*Un bâtiment en forme de U comprenant 5 pièces, un garage, deux WC, un local extérieur figurant au cadastre AI\_120 et d'une surface de 2a 99ca – sis 9 rue Corblin à Caudebec-les E.*

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie


**Fait à Rouen,  
Le Directeur général**

07-11-2024


**Notifiée à  
à Monsieur Patrice LEGAL**

08-11-2024

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Patrice LEGAL*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-11-08-00002

Délégation de signature - COMMUNE MORTREE  
BD 61 A.GIRARD.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de MORTREE, le 11 mars 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 14 septembre 2023, et délibération du Conseil Municipal de la Commune de MORTREE du 15 décembre 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle « François LE BRAS et Jean-François GUILLON » notaires associés, titulaire d'un office notarial à ARGENTAN (61200) 8 boulevard Carnot, avec le concours de Maître Marie-Pierre DESJOUIS-CROCHET, notaire au sein de l'office notarial SELARL D&ASSOCIES, sis à CAEN (14000) 12 rue du Tour de Terre, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD,** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la Société Civile Professionnelle « François LE BRAS et Jean-François GUILLON » par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de la commune de MORTREE,


D'un ensemble immobilier sis à MORTREE, 48B Grande Rue, cadastré section BD numéro 61 pour une contenance de 140 m<sup>2</sup>,

Moyennant le prix de UN EURO (1 €) qui sera réglé entre les mains du notaire rédacteur de l'acte via la comptabilité du Notaire participant, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 08-11-2024  
Le Directeur Général

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Agnès GIRARD, le 08-11-2024  
Signature de l'intéressée :

*Agnès GIRARD*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-11-08-00001

Délégation de signature - Cts BAUCHET  
MORTREE\_ A.GIRARD.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de MORTREE, le 11 mars 2024, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 14 septembre 2023, et délibération du Conseil Municipal de la Commune de MORTREE du 15 décembre 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société Civile Professionnelle « François LE BRAS et Jean-François GUILLON » notaires associés, titulaire d'un office notarial à ARGENTAN (61200) 8 boulevard Carnot, avec le concours de Maître Marie-Pierre DESJOUIS-CROCHET, notaire au sein de l'office notarial SELARL D&ASSOCIES, sis à CAEN (14000) 12 rue du Tour de Terre, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD,** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par la Société Civile Professionnelle « François LE BRAS et Jean-François GUILLON » par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès des conjoints BAUCHET, savoir :

- Madame Christine, Marie-Paule, Marinette BAUCHET, née à SEES (61) le 16 mars 1963, divorcée non remariée de Monsieur François CHAVOUTIER, demeurant à VEGENNES (19120) 167, route des Arts,
- Madame Michèle, Marie-Claude, Danièle BAUCHET, née à SEES le 20 février 1964, célibataire, demeurant à SEES (61500) 22 place des Halles,
- Et Madame Marlène, Thérèse, Marie-Madeleine BAUCHET, née à SEES le 13 mai 1968, veuve de Monsieur Luc SEBIRE, demeurant à SAINT OUVEN SUR ITON (61300) 26 allée du Buat,


D'un ensemble immobilier sis à MORTREE (61570) 44 Grande Rue, comprenant une maison d'habitation et un garage, le tout cadastré section BD numéro 62 pour une contenance de 620 m<sup>2</sup>,

Moyennant le prix de UN EURO (1 €) qui sera réglé entre les mains du notaire rédacteur de l'acte via la comptabilité du notaire participant, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.


Fait à ROUEN, le 08-11-2024  
Le Directeur Général

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Agnès GIRARD, le 08-11-2024  
Signature de l'intéressée :

*Agnès GIRARD*

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2024-11-08-00003

Délégation de signature BRIONNE - Mme  
Christèle VERHAEGHE.pdf

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Christèle VERHAEGHE**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de BRIONNE, le 27 août 2018, après décision de la Directrice Générale Adjointe de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 09 mai 2018 et délibération du Conseil Municipal de BRIONNE, du 27 juin 2018.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE,** Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune de BRIONNE, personne morale dont l'adresse est à BRIONNE (27800), Rue de la Soie, identifiée au SIREN sous le numéro 212 701 163,

- parcelles en nature de terrain situées à BRIONNE (27), cadastrées section AL n° 283, lieudit « 1324D Avenue Pierre Brossolette » d'une contenance de 26a 66ca et section AL n° 802, lieudit « 9003 rue Guy de Maupassant » d'une contenance de 22a 36ca,


moyennant le prix de **SIX CENT TROIS EUROS ET SOIXANTE DIX-NEUF CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (603,79 € T.T.C.), valable jusqu'au 12/11/2024**, se décomposant en valeur foncière pour 2,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et actualisation d'un montant de 501,16 € et la TVA sur prix total d'un montant de 100,63 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN,  
Le Directeur Général

Signé le 08-11-2024


*Gilles Gal*

✓ Certified by  yousign

Notifiée  
à Madame Christèle VERHAEGHE

Bon pour acceptation 08-11-2024

*Christèle VERHAEGHE*

✓ Certified by  yousign

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-11-07-00001

Arrêté N°SGAR 24-137 portant délégation de signature aux préfets de département pour l'attribution et la gestion des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local



**ARRÊTÉ N° SGAR 24-137 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
aux préfets de département**

**Pour l'attribution et la gestion des subventions au titre de  
la DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

**Le préfet de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime**

- VU le code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, en particulier son article L2334-42 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- VU le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU le décret en conseil des ministres du 16 juillet 2021, nommant de Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime, sous-préfète de Rouen ;
- VU le décret en conseil des ministres du 12 Janvier 2022, portant nomination de M. Sébastien JALLET, préfet de l'Orne ;
- VU le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- VU le décret en conseil des ministres du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados ;
- VU le décret en conseil des ministres du 13 juillet 2023, portant nomination de M. Xavier BRUNETIERE, préfet de la Manche ;
- VU le décret en conseil des ministres du 31 octobre 2024, portant nomination de M. Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;
- VU la délégation de gestion relative à la mise en œuvre des crédits du programme 119 pour la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) signée le 26 octobre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation est donnée pour procéder à la signature des actes relatifs à l'attribution, à l'engagement et au mandatement des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) lorsque l'attributaire est situé dans son département à :

- M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados ;
- M. Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;
- M. Xavier BRUNETIERE, préfet de la Manche ;
- M. Sébastien JALLET, préfet de l'Orne.

**Article 2** - La signature des arrêtés attributifs de subvention est exercée pour le compte du Préfet de région et par délégation. Elle ne peut donner lieu à aucune subdélégation, en dehors de celle du préfet de département de la Seine-Maritime à la Mme la secrétaire générale de la Seine-Maritime.

**Article 3** - La présente délégation de signature ne s'applique pas aux décisions portant prorogation de commencement d'exécution ou d'achèvement des opérations subventionnées par la DSIL, ni aux décisions prises en application du décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet.

**Article 4** - Chaque préfet de département définira les modalités de subdélégation des actes relatifs à la gestion des crédits (engagement et mandatement des dépenses).

**Article 5** - Le champ de la délégation porte sur les crédits ouverts sur le programme 119 et du BOP concerné, selon la nomenclature budgétaire suivante :

Programme 119 : « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »

- action 1 « soutien aux projets des communes et groupements de communes »
- activité 0119010101A7 « Grandes priorités » - DSIL

**Article 6** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° SGAR 23-156 du 22 décembre 2023 et prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs régional.

**Article 7** : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, les Préfets de département de Normandie, la Secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime et le Directeur régional des Finances Publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

ROUEN, le 07 NOV. 2024

Le préfet,

  
Jean-Benoît ALBERTINI

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-11-07-00003

Arrêté SGAR N° 24-138 portant dérogation à l'article R.2334.24 du CGCT Financement DSIL au bénéfice de la commune de Maromme concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie et d'extension de la Médiathèque



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle Politiques Publiques**

Mission Politiques Contractuelles,  
Européennes et politique de la ville

**Arrêté SGAR n° 24-138 portant dérogation à l'article R.2334.24 du CGCT  
Financement DSIL au bénéfice de la commune de Maromme concernant  
le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie et d'extension de la Médiathèque**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Vu l'article R.2334.24 du CGCT ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande du 6 novembre 2024 de la commune de Maromme

Considérant :

- l'intérêt du projet pour améliorer la qualité du service public proposé aux usagers.
- la nécessité pour la commune de démarrer les travaux rapidement pour respecter la date de livraison prévue début 2026
- les incidences d'un allongement des délais sur le projet global en lien avec l'extension de la médiathèque et la création d'un accueil commun mairie/médiathèque
- l'impossibilité pour la commune de déposer une demande de subvention avant l'ouverture de la prochaine campagne DSIL en 2025

*Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** — En application du II. de l'article R.2334.24 du CGCT, la commune de Maromme est

Préfecture de région Normandie  
Préfecture de la Seine-Maritime  
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)

autorisée à démarrer le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie et d'extension de la Médiathèque avant le dépôt du dossier. Si une subvention est accordée après instruction du dossier, les dépenses afférentes à ce démarrage anticipé pourront être prises en compte pour le versement d'une avance, d'un acompte et/ou du solde de subvention.

**Article 2** — Le préfet de région et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** — Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie.

Fait à Rouen, le 07 NOV. 2024

pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

  
Philippe LERAÏTRE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification.